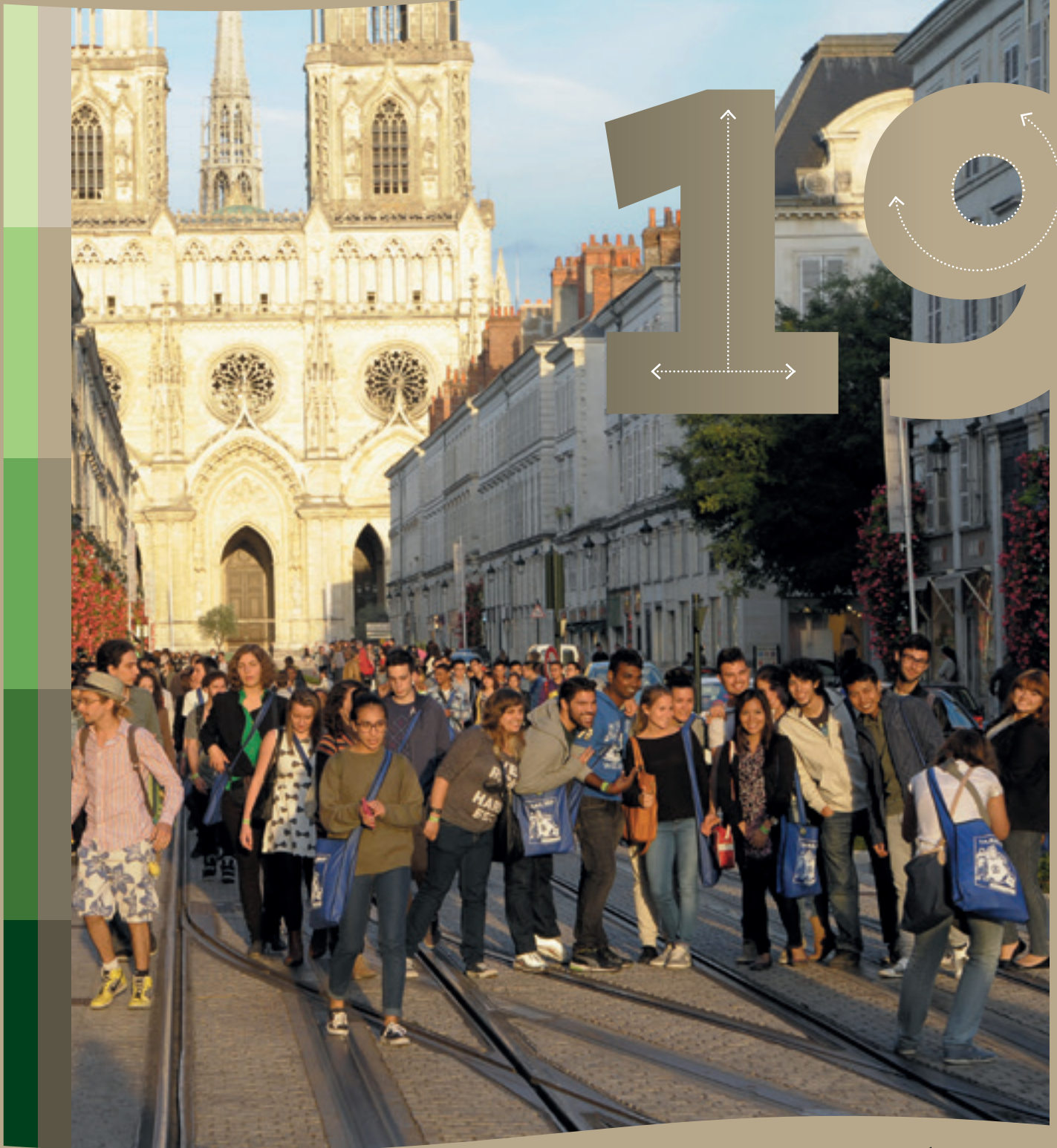


Rapport d'activité 2019 & développement durable à Orléans Métropole

19



www.orleans-metropole.fr
🐦📘📷 #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Quand qualité de vie rime avec dynamisme

Aux portes de la région parisienne, Orléans Métropole bénéficie d'un environnement et d'un patrimoine historique privilégiés. Avec une démographie croissante, une économie dynamique, une situation géographique au carrefour des grands axes de transport et un cadre de vie préservé, l'Orléanais est un territoire où il fait bon vivre et qui dispose d'un véritable potentiel de développement durable.

22
communes sur 330 km²

4 600
chercheurs

17 838
établissements sur la Métropole

+ DE 286 000
habitants

300 M€
de budget pluriannuel
d'investissement
(période 2014-2020)

PRÈS DE 135 000
salariés

+ DE 145 000
emplois sur le territoire

209
hectares sur les
37
parcs d'activités
d'Orléans Métropole

20 000
étudiants dans
l'enseignement supérieur



SOMMAIRE



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	1
FAITS MARQUANTS	2
UNE ORGANISATION STABILISÉE	6
L'ÉVOLUTION DU PROJET MÉTROPOLITAIN	8
PRENDRE EN COMPTE LES AVIS ET BESOINS DES CITOYENS	10
INTERNATIONAL : VOIR PLUS LOIN	11

Économie & Attractivité

GRANDS PROJETS	12
Les premières réalisations	12
CO'Met : les travaux démarrent	13
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	14
Au service des entreprises et de leurs projets	14
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	18
L'innovation au rendez-vous	18
EMPLOI	19
L'emploi, une mission prioritaire	19
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION	22
Une belle dynamique	22
CFA ORLÉANS MÉTROPOLE	26
Anticiper la mutation des métiers et répondre aux besoins des entreprises	26
AGRICULTURE URBAINE	28
Du sillon à l'assiette	28
COMMERCE	30
Une politique commerciale proposant des lieux, des produits et des services plus engagés et respectueux	30
ATTRACTIVITÉ	33
Orléans terre d'avenir	33
TOURISME	36
Une qualité de service renforcée	36

Aménagement du territoire et équipement

SCOT	42
Urbanisme et planification au service du développement durable	42
D'AMÉNAGEMENT URBAIN	44
Avec et pour les habitants	44
HABITAT	46
Vers un habitat plus attractif	46
POLITIQUE DE LA VILLE	51
Accompagner les quartiers prioritaires	51
CENTRE FUNÉRAIRE	52
L'espace funéraire des ifs s'agrandit	52
GENS DU VOYAGE	53
Accueillir et accompagner	53

Services urbains et environnement

TRANSPORTS ET MOBILITÉ	54
Mieux desservir toute la Métropole	54
ENVIRONNEMENT	58
Mettre en valeur la biodiversité	58
CHANGEMENT CLIMATIQUE	60
Devenir un territoire à énergie positive	60
PRÉVENTION DES RISQUES	62
Améliorer les connaissances et s'organiser	62
GESTION DE L'EAU ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE	66
Protéger et optimiser	66

Territoires et proximité

ESPACES PUBLICS	68
Pôles territoriaux : pour une proximité renforcée	68
Améliorer le cadre de vie et gérer les infrastructures	70
GESTION DES DÉCHETS	72
Réduire les déchets et améliorer le tri	72

Ressources

RESSOURCES HUMAINES	78
Viser l'exemplarité en matière de politique RH et d'accès à l'emploi	78
SYSTÈMES D'INFORMATION	82
La mutualisation se poursuit	82
ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	84
Prise en charge de nouvelles compétences	84
COMMANDE PUBLIQUE ACHATS	85
Des achats publics durables et responsables	85

Finances

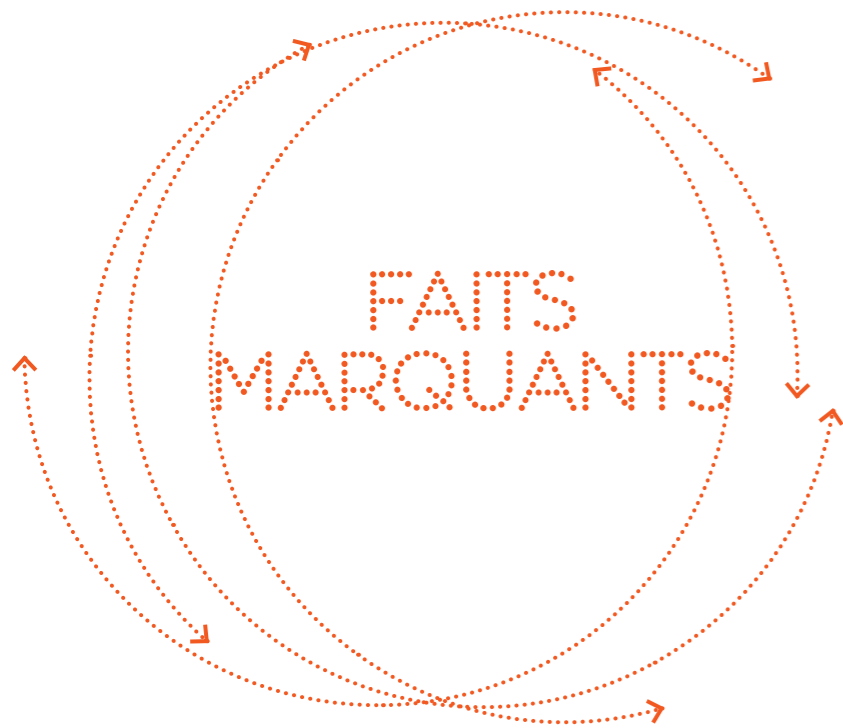
RAPPORT FINANCIER 2019	86
• « L'affirmation de l'ambition Métropolitaine »	86
• Présentation consolidée du compte administratif 2019 par grandes masses : budget principal et budgets annexes	87

Annexes

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN	92
GLOSSAIRE	94

Information - communication

INFORMER ET FAIRE RAYONNER	38
Orléans Métropole, un développement à cadence soutenue	38



FAITS MARQUANTS

JANVIER

Approbation définitive du Plan climat air énergie territorial d'Orléans Métropole et de son schéma directeur.

FÉVRIER

Orléans Métropole et Pôle Emploi renouvellent pour deux ans leur partenariat en faveur du développement de l'emploi sur le territoire, qui les lie depuis quatre ans.
Création de la Fondation Orléans qui mobilise les acteurs des sphères économique, sociale et institutionnelle autour de projets d'intérêt général, concrets et durables pour l'Orléanais.



MARS

Création du Campus des métiers qui rassemble, au sein d'une même entité, quatre CFA du territoire : le CFA Orléans Métropole, AFTEC Formation, BTP CFA Loiret et le CFA Pharmacie afin de multiplier les collaborations entre ces établissements.

AVRIL

La French Tech Loire Valley est officiellement labellisée, née de la volonté conjointe des métropoles d'Orléans et Tours afin de faciliter l'innovation, la croissance et la performance des entreprises qui créeront les emplois de demain, en Val de Loire.

MAI

Approbation du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : un document d'orientation stratégique d'urbanisme et de planification à 20 ans pour le territoire.

JUILLET

Adoption définitive du Plan de déplacement urbain

Inauguration de deux nouvelles stations sur la ligne A du tramway : CO'Met à Orléans et Larry - Saint Fiacre à Olivet.



SEPTEMBRE

Signature de la convention ANRU 2 entre Orléans Métropole, les villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les bailleurs sociaux, l'État, la Région Centre-Val de Loire et l'ANRU pour la poursuite du programme de rénovation urbaine des quartiers de La Source, l'Argonne et Les Chaises.

Pose de la première pierre de CO'Met par le Président d'Orléans Métropole, le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, le Préfet du Loiret, le Président de la Région Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental du Loiret.

Ouverture du campus d'Orléans de l'ISC Paris, avec l'installation des premiers étudiants sur le site de l'ancien collège Anatole Bailly.

Création d'une seconde aire dédiée au réemploi des objets à la déchetterie d'Ingré.

Création d'une nouvelle Végé'tri, plateforme de dépôt des végétaux à même le sol à Saint-Cyr-en-Val.

OCTOBRE

Orléans Métropole, l'Université d'Orléans, l'État, la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret signent un accord-cadre concrétisant la mise en œuvre du projet Campus Madeleine.



NOVEMBRE

Lancement du Projet territorial agricole et alimentaire destiné à rapprocher l'agriculture et l'alimentation sur le territoire.

DÉCEMBRE

Attribution d'un marché de fourniture de 29 bus électriques.



UNE ORGANISATION STABILISÉE

Associée à la mise en place de la Métropole, l'organisation de la collectivité s'est adaptée pour assurer aux habitants une proximité et une qualité de service renforcées.

À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES

Créés en 2018, les pôles territoriaux interviennent au quotidien, pour garantir la réactivité et la qualité de service ainsi qu'une proximité avec les communes et les usagers. Ils ont progressivement mis en œuvre leurs projets de services en déclinant leurs missions. Les pôles interviennent notamment pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts métropolitains...), et des réseaux d'eau potable, avec pour ces deux missions une équipe d'astreinte permettant d'intervenir à tout moment en cas d'urgence. Ils agissent également dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien des zones d'activités. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique.

Composés des personnels métropolitains ou mis à disposition par les communes, ces pôles assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes.

Afin de consolider l'intégration et la cohésion des équipes des pôles, une demi-journée de cohésion a réuni le 27 septembre l'ensemble des agents des pôles, soit environ 500 participants pour favoriser le sentiment d'appartenance à la Métropole et la création d'une culture professionnelle commune.

Six pôles territoriaux sur le territoire :

- Pôle Nord Ouest, au centre technique municipal de St-Jean-de-la-Ruelle
- Pôle Nord, à la régie de l'eau à Fleury-les-Aubrais
- Pôle Nord Est, au centre technique municipal de Chécy
- Pôle Sud Est, au centre technique municipal de La Source
- Pôle Sud Ouest, à la mairie d'Olivet
- Pôle Orléans, à la mairie d'Orléans

LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE EN ROUTE

Afin d'accompagner la croissance des communes, de préserver l'identité de chacune et de conforter la cohésion sur l'ensemble de son territoire, Orléans Métropole déploie une politique transversale territoriale de soutien aux projets des communes.

Ainsi, un fonds de solidarité territoriale a été engagé en 2019 pour un montant de 374 900 €. Il a permis de participer au financement de projets de réhabilitation d'équipements sportifs et d'extension d'écoles pour les communes de Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Ingré, Olivet, Combleux, Saint-Denis en Val, Saint-Cyr-en-Val.



Dans la même démarche les services de la Métropole assurent un accompagnement en matière d'ingénierie et d'expertise pour certains projets mis en œuvre par les communes. Ainsi en 2019, deux projets ont été accompagnés : l'un portait sur une étude de redynamisation du centre-ville de Chécy et l'autre sur une étude de faisabilité paysagère et urbaine dans le cadre du réaménagement du site Sainte Marie (anciennement site IBM) à Combleux. Dans le champ des ressources, les mutualisations engagées avec les communes depuis 2016 dans le cadre du schéma de mutualisation ont été poursuivies, renforçant ainsi l'efficacité et l'expertise partagée des services (systèmes d'information, commande publique, ressources humaines...).

RES'O NUMÉRIQUE, LE PROJET D'INCLUSION NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAIN

Garantir la cohésion sociale en luttant contre la fracture numérique est l'enjeu de l'inclusion numérique dont le diagnostic de 2018 pointe plus de 90 000 habitants éloignés du numérique et seulement 4 000 personnes formées sur le territoire de la métropole. Sous l'impulsion de la Métropole en 2018 et avec l'accompagnement de l'Association WeTechCare, une mobilisation forte des acteurs de terrain a permis d'établir un diagnostic de l'offre existante et du besoin en termes d'accompagnement numérique sur le territoire métropolitain. 2019 a été l'année du plan d'actions qui a démarré par une expérimentation sur un territoire pilote au Nord Est de la métropole qui a donné lieu à un référencement des professionnels sur la plateforme « Les bons Clics », et la formation de 35 professionnels dans les sessions « Diagnostiquer la précarité numérique » et « Animer des ateliers collectifs » et l'accueil de 650

usagers avec un besoin numérique dans les structures. Un comité partenarial composé de grandes institutions impliquées dans le tout numérique (Pôle emploi, CAF, CARSAT, CPAM...), a été mobilisé et a permis un pilotage commun de l'opération et un cofinancement pour la coordination et l'animation du réseau d'inclusion numérique assurées par l'Association CRIA45.

DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Depuis le 1^{er} janvier, Orléans Métropole est en charge de nouvelles compétences :

- dans le domaine de l'aide aux jeunes et aux ménages en difficulté, les Fonds solidarité logement (FSL), Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et la Prévention spécialisée, qui étaient auparavant sous la responsabilité du Conseil départemental.
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain : MOBE, musée des Beaux-Arts d'Orléans, Hôtel Cabu-musée d'histoire et d'archéologie, Zénith d'Orléans, base de loisirs de l'île Charlemagne, complexe du Baron et patinoire
- les clubs sportifs professionnels de haut niveau : Orléans Loiret Basket, Orléans Loiret Football, Fleury Loiret Handball, Saran Loiret Handball
- la coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé
- l'aménagement et la gestion du parc des Jardins de Miramion à Saint-Jean-de-Braye



L'ÉVALUATION DU PROJET MÉTROPOLITAIN

Lors de l'adoption du projet métropolitain en juillet 2017, la Métropole s'est engagée à mettre en œuvre une évaluation de ce projet afin d'en mesurer l'avancement et les répercussions sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS

153

actions du projet métropolitain : 25 réalisées et 83 en cours

Identifiée parmi les challengers des métropoles intenses au moment de l'élaboration de son projet métropolitain, Orléans Métropole a engagé une dynamique territoriale afin de s'imposer dans ce groupe et de confirmer son statut de métropole qui figure parmi les 15 qui comptent en France. Elle a également fait le choix d'une démarche sur le long terme lui permettant de se mesurer aux autres.

Dans cet objectif, elle a engagé en 2019 un travail de co-construction de sa stratégie d'évaluation qu'elle a confiée sur le plan technique à l'agence d'urbanisme TOPOS, avec le partenariat de l'Insee. Après, un séminaire rassemblant en mars l'ensemble des directeurs de la Métropole et des communes membres pour partager sur les objectifs de cette évaluation, le séminaire métropolitain du 1^{er} juillet, rassemblant l'ensemble des élus des communes de la Métropole, a permis de présenter le cadre et les premières tendances de cette démarche.



LA MÉTROPOLISATION DU TERRITOIRE

Dans le cadre du suivi de l'avancée du projet métropolitain, une étude a été réalisée par Orléans Métropole et l'Insee Centre-Val de Loire, avec la participation de l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais (TOPOS). Cet outil permet de mesurer la métropolisation du territoire, en s'appuyant sur un indicateur : le nombre de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) travaillant dans la Métropole. Les CFM, cadres et chefs d'entreprise de plus de 10 salariés, contribuent au développement et au rayonnement économique et sont à ce titre un indicateur du dynamisme et de la progression d'un territoire.

L'étude présentée en juillet 2019 est basée sur les chiffres de l'Insee de 2015. Elle fait apparaître plusieurs éléments :

- 15 500 CFM travaillent à Orléans Métropole
- Orléans Métropole se situe dans le peloton de tête des métropoles de taille comparable
- Le nombre de CFM augmente moins rapidement que dans les autres métropoles françaises mais la mise en place, depuis 2017 (période non analysée par l'étude), du projet métropolitain devrait permettre d'enclencher une nouvelle dynamique
- 45% des CFM assurent des fonctions de « gestion » et plus de 70 % sont employés dans le secteur des services
- 3 350 CFM résident à Orléans Métropole et travaillent en dehors, en particulier en Île-de-France. Cet ensemble constitue un vivier d'actifs stratégique pour la Métropole.

Trois outils sont mis en œuvre simultanément pour réaliser cette évaluation :

- Suivre la réalisation du plan d'actions du projet métropolitain, à partir des remontées des services, intégrées dans un tableau de bord mis à jour tous les ans.
- Mesurer la progression de la métropolisation, avec un indice synthétique élaboré à partir des cadres des fonctions métropolitaines – indice national de l'Insee- qui permet de se comparer aux autres métropole.
- Mesurer les effets sur le territoire du projet métropolitain grâce à une centaine d'indicateurs permettant d'aboutir à des résultats mesurables sur les répercussions à long terme des politiques publiques pour le territoire.

PRENDRE EN COMPTE LES AVIS ET BESOINS DES CITOYENS

À travers le travail du Conseil de développement mais aussi en impliquant les usagers dans la conception et l'évaluation de ses projets, Orléans Métropole veille à adapter ses politiques aux besoins de la population.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN

Instance participative qui regroupe des personnes issues de la société civile, le Conseil de développement métropolitain a vocation à alimenter la réflexion des élus sur des questions d'intérêt métropolitain. Par le biais d'une démarche prospective, il éclaire la décision publique. Ses travaux permettent notamment d'enrichir et d'évaluer le projet métropolitain.

Présidé depuis avril 2018 par Nicole Etchegoinberry, Présidente du directoire de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, le Conseil de développement métropolitain est composé de 75 membres répartis en 3 collèges : économique et social ; éducatif, culturel et scientifique ; personnalités qualifiées.

En 2019, le Conseil de développement s'est réuni six fois en séance plénière et cinq groupes de travail ont été formés. Il a rendu des avis sur le Plan de déplacement urbain et le Plan climat air énergie territorial (PCAET). En parallèle, les groupes de travail se sont auto-saisis sur les questions de transport et d'accessibilité des gares, de prévention du risque inondation et de politique de santé.

En 2019, le Conseil de développement métropolitain s'est aussi attaché à développer des partenariats

pour enrichir sa réflexion et l'approche comparative avec les autres territoires. Il a ainsi rejoint la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD), et au niveau régional, il s'est rapproché de celui de Tours Métropole. Des rencontres ont ainsi permis le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience sur des sujets communs comme la préservation des inondations.

INNOVATION PAR LES SERVICES

Depuis 2015, Orléans Métropole s'est inscrite dans la dynamique d'innovation publique engagée par de nombreuses administrations en France et dans le monde pour répondre à un environnement en changement profond et continu, marqué notamment par l'évolution des technologies, la transformation des demandes et des besoins des usagers et des contraintes financières fortes.

Cette démarche vise à répondre aux enjeux de transformation et de modernisation des organisations dans le but de concilier au mieux efficacité interne et fluidité du parcours des usagers.

La démarche d'innovation engagée par Orléans Métropole s'appuie sur plusieurs volets, étroitement imbriqués :

- Une démarche centrée usagers, pour venir interroger et nourrir la manière de délivrer les politiques publiques, sur des projets aussi variés que le parcours en déchetterie, ou encore la signalétique patrimoniale... Il s'agit d'explorer les pratiques des usagers, des non-usagers et des agents, de concevoir avec eux des solutions, d'élaborer des prototypes et de les tester sur le terrain.

- Modernisation et simplification interne, tout en travaillant l'efficacité de nos organisations. Les chantiers engagés ou poursuivis en 2019 vont de la communication interne aux questions de délégations et responsabilités, en passant par le fonctionnement du comité de direction et la facilitation du quotidien de l'ensemble des agents.

- Une sensibilisation à l'innovation, pour en désacraliser la perception, favoriser la transversalité et la coopération et encourager de nouvelles approches à tous les niveaux de l'organisation. En 2019, cette action s'est traduite notamment par le prototype et le test par des agents volontaires d'un challenge interne de l'innovation.

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT :
UN OUTIL POUR SENSIBILISER
AUX ENJEUX COMMUNAUTAIRES



INTERNATIONAL voir plus loin

À l'échelle du territoire métropolitain, la diplomatie des villes et le développement des relations internationales avec des villes jumelles des communes de la Métropole constituent un élément clé du rayonnement et du dynamisme du territoire. Qu'ils concernent l'activité économique, touristique ou l'enseignement, de tels échanges permettent en effet aux acteurs du territoire de trouver chez les villes jumelles des partenariats leur permettant d'enrichir leur expérience ou leurs pratiques. Dans cette démarche, la Métropole a poursuivi en 2019 des actions engagées les années précédentes. Elle a notamment accueilli en août 2019 la deuxième promotion d'étudiants de Yangzhou (Chine) – ville jumelle d'Orléans : 21 étudiants en formation certifiante en gastronomie française au CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat, en partenariat avec le CFA d'Orléans Métropole.

De manière plus générale, un groupe de travail a été mis en place dans l'année, réunissant les communes membres de la Métropole et la Métropole pour travailler sur la promotion du territoire : l'objectif est à la fois de mobiliser les villes jumelles des

communes pour envisager de nouveaux échanges et d'impliquer les jeunes dans la démarche. Ainsi, il a été décidé de mettre en place des chantiers internationaux dans trois communes volontaires : Orléans, Saint-Jean de Braye et Saint-Cyr en Val, avec l'appui du Centre régional information jeunesse (CRIJ) et de CONCORDIA, association spécialisée dans l'organisation de chantiers internationaux de bénévoles.



GRANDS PROJETS

LES PREMIÈRES RÉALISATIONS

En s'engageant dans la mise en œuvre de projets qui structureront le territoire à court et moyen terme, Orléans Métropole investit pour l'avenir.

INTERIVES : LES PREMIERS BÂTIMENTS SORTENT DE TERRE

Projet phare de la Métropole, Interives prévoit de créer, à la place d'anciennes friches industrielles, un nouveau centre de vie et d'activités au nord d'Orléans et à proximité de la gare des Aubrais. Un quartier qui fera la part belle à la qualité de vie, aux services innovants, au respect de l'environnement et aux déplacements doux.

2019 a vu l'ouverture du premier bâtiment du nouveau quartier d'affaires, Citevolia le bâtiment de la CCI. Inauguré le 27 septembre, Citevolia réunit les

équipes de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret, de la CCI régionale, de Loire & Orléans éco et de l'Udel-Medel. Le bâtiment est composé de cinq niveaux de bureaux, deux niveaux de parking en sous-sol et une partie du rez-de-chaussée sera dédiée à l'installation de commerces. D'une superficie totale de 6 820 m², il comprend plus de 1 000 m² d'espaces disponibles à la location pour des séminaires, réunions, formations.

En parallèle, les travaux du parking souterrain ont débuté, sous la maîtrise d'ouvrage de la Semdo. Ce parking sera doté de 349 places, sur deux niveaux. Enfin, la commercialisation des espaces a été poursuivie – le cœur de quartier est pratiquement commercialisé – et les premières constructions ont débuté pour certains promoteurs : début des travaux du bâtiment du groupe Orange (6 500 m² de bureaux) en décembre ; début des travaux en 2020 du bâtiment du groupe RÉALITÉ PROMOTION (156 logements, 1 000 m² de bureaux, 900 m² de commerces) ; 4 800 m² de bureaux, 300 m² de commerces pour la Direction régionale Pôle Emploi ; Restaurant inter-entreprise de 740 m² (450 couverts) + 650 m² de bureaux.

FOCUS DD

CITÉVOLIA, UN PROJET IMMOBILIER HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le bâtiment Citevolia est labellisé Haute Qualité Environnementale 11 étoiles, avec des cibles performantes ou très performantes. Dès la phase de conception, l'accent a été mis sur les économies d'énergie. Concernant la ressource en eau, l'eau pluviale est récupérée et stockée pour alimenter les sanitaires, les locaux de ménage et l'arrosage des plantes du site. De même, le confort des usagers a été pris en compte : les confort hygrothermiques, acoustique et visuel ont été travaillés pour atteindre la classification « performante » et le confort olfactif atteint le niveau « excellent ».



CO'MET : LES TRAVAUX DÉMARRENT



Orléans Métropole a poursuivi en 2019 les travaux liés à l'aménagement de CO'Met, un lieu unique réunissant sur le même site des structures performantes et innovantes permettant d'envisager l'accueil d'événements d'envergure tant économiques, que culturels et sportifs.

Ainsi, une enquête publique s'est déroulée du 8 mars au 9 avril 2019 pour informer et recueillir les avis des habitants de toute la métropole sur l'autorisation environnementale relative à la création du complexe ; le permis de construire et d'aménager ce grand équipement et de son aire de stationnement ; la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme d'Orléans.

La première pierre de ce chantier hors-norme a été posée le 12 septembre par le Président d'Orléans Métropole, le Préfet de la région Centre-Val de Loire, le Préfet du Loiret, le Président de la Région Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental du Loiret.

Quant au chantier, il a connu de nombreuses réalisations tout au long de l'année : déconstruction du parc des expositions d'Orléans ; bassins de gestion

des eaux de pluie sur le parking des Montées et sur la partie nord du site ; mail piéton pour permettre au public de rejoindre CO'Met depuis le parking des Montées, mis en service début octobre pour les spectacles proposés au Zénith ; terrassement et pieux de fondation de la salle sportive et du palais des congrès, création d'une station de tram supplémentaire... De même, des aménagements ont été réalisés au sein du Zénith : changement des 5 013 sièges ; réaménagement de la cour technique intérieure ; installation de bureaux et réaménagement des deux bureaux de productions ; reprise des loges, douches, sanitaires et catering ; création d'un bâtiment de stockage et d'une nouvelle zone d'attente et de filtrage du public.

UN ÉQUIPEMENT D'ENVERGURE

CO'Met comprendra à la fois :

- une salle sportive de 8 000 à 10 000 places selon les configurations,
- un Palais des congrès pouvant accueillir jusqu'à 2 000 personnes, pour le développement du tourisme d'affaires,
- un nouveau Parc des expositions extensible jusqu'à 33 000 m²,
- le tout à proximité du Zénith d'Orléans.

CO'Met a décroché l'or dans la catégorie « projets construction » des trophées du cadre de vie du 24^e Festival FimbACTE en octobre 2019. Une récompense qui salue le groupement d'équipements complémentaires, bien reliés à leur territoire et la haute performance énergétique connectée.

FOCUS DD

Quelques chiffres du chantier CO'Met

- 12 500 tonnes de béton évacuées sur des plateformes de recyclage (revalorisation du béton en matériaux de remblai routier)
- 2 000 tonnes de bois évacuées en usines pour revalorisations, notamment pour la fabrication de panneaux de particules
- 350 tonnes d'acier triées lors de la déconstruction (charpente métallique, serrurerie, menuiserie...)
- 50 000 heures d'insertion



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LEURS PROJETS

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entités. Un développement qui contribue au dynamisme du territoire.

L'accompagnement mis en œuvre par Orléans Métropole se traduit notamment au travers d'une offre foncière diversifiée, développée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager respectueux de l'environnement et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

Le groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco est l'outil opérationnel d'Orléans Métropole en

matière de développement économique. Il fédère l'ensemble des intercommunalités du Loiret, la CCI du Loiret, l'agence régionale Dev'Up, le Conseil départemental du Loiret et l'Union des Entreprises du Loiret. Loire&Orléans Éco est également en charge du développement de la marque économique « Loire&Orléans » et de la promotion du Loiret et de sa Métropole auprès des décideurs économiques.

Un territoire attractif et dynamique, avec une participation d'Orléans Métropole au développement de l'aéroport Orléans Loire Valley en tant que membre du syndicat SMAEDAOL. Ou encore un soutien de la collectivité renouvelé chaque année aux associations œuvrant en faveur de la création et de la reprise d'entreprises (Initiative Loiret, Boutique de Gestion) ainsi qu'au groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco qui développe sur le territoire du Loiret un soutien actif aux entreprises avec l'accompagnement de leurs projets d'implantation ou de développement.

UN SOUTIEN AUX JEUNES POUSSÉS

Orléans Métropole gère trois pépinières d'entreprises situées à Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet ainsi que le LAB'O, incubateur numérique accélérateur d'innovation.

La gestion quotidienne des pépinières et du LAB'O est assurée par l'association Orléans Pépinières dans le cadre d'un marché public de prestations et de services.

En 2019, les pépinières et le LAB'O ont accueilli 16 nouvelles structures (dont 10 au LAB'O) et 19 en sont parties (dont 11 au LAB'O). Concernant les domiciliations, 18 nouvelles conventions ont été passées en 2019 mais également 19 départs.

Depuis 2015, 64 entreprises sont sorties définitivement des pépinières ou du LAB'O. À leur arrivée dans l'une des structures, elles représentaient 141 personnes. Aujourd'hui, elles emploient 226 salariés et 41 d'entre elles sont restées sur le territoire d'Orléans Métropole.

31 PARCS D'ACTIVITÉS

Situés sur différentes communes de la métropole, ils représentent 2 400 hectares dédiés aux entreprises. Outre les actions de gestion récurrentes, 2019 a vu principalement la requalification de voiries au sein des parcs récemment transférés par les communes à Orléans Métropole avec environ une dizaine d'opérations réalisées : réfections de voiries, création de pistes cyclables et d'espaces piétons, réalisation d'aménagements pour une meilleure sécurisation du trafic au sein des parcs d'activités...

ZOOM SUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT RÉALISÉES EN 2019 :

- Parc des Montées : sécurisation des rues JB Corot et Fonderie (0,166 M€),
- Pole 45 : requalification de la rue des Sablons (0,321),
- Parc de La Saussaye : prolongation de la rue des Douglas (0,630 M€),
- Parc de La Saussaye : requalification du Chemin de la Gare (0,194M€),
- Parc de Montaran : requalification de l'impasse de La Foulonnerie (0,215M€),
- Parc de Chécy-Belles Rives : aménagement d'une voie cyclable rue Jean Bertin (0,195M€),
- Parc Technologique Orléans Charbonnière : début des travaux de viabilisation de la ZAC 3 (4,4M€).

Concernant le Sud de La Loire, une étude de stratégie économique et foncière a été engagée sur le secteur de CO'Met en cours de réalisation, afin de mesurer l'impact de l'arrivée de cet équipement public situé à proximité immédiate de trois parcs d'activités : Les Montées, Le Coigneau et Expo Sud. Un des enjeux pour ces secteurs est de profiter des retombées en termes économique, de visibilité et d'image d'un tel équipement.

Plusieurs actions ont également été poursuivies et/ou reconduites en 2019 telles que l'entretien des parcs d'activités et la participation aux manifestations organisées par les associations d'entreprises des parcs d'activités métropolitains.



CHIFFRES
CLÉS

371

dossiers suivis par
Loire&Orléans Éco sur
Orléans Métropole

31%

pour des projets exogènes

100

dossiers finalisés
avec potentiellement

270

emplois,

136

dossiers déclarés sans suite,
39 en stand-by et
96 dossiers toujours
en cours fin 2019

30 987 m²

construits grâce aux dossiers
finalisés

107 693 m²

bâti achetés/loués grâce
aux dossiers finalisés

sur les

100

dossiers finalisés

38

par un accompagnement
sur le volet immobilier
et/ou foncier

PROJETS D'IMPLANTATION ET DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

En 2019, sur les 371 dossiers suivis par Loire&Orléans Éco sur le territoire d'Orléans Métropole, 100 ont été finalisés représentant potentiellement 270 emplois. Les autres dossiers se répartissent comme suit : 136 déclarés sans suite, 39 en stand-by et 96 dossiers toujours en cours d'accompagnement fin 2019.

Concernant les 100 dossiers finalisés, environ 1/3 concernent des entreprises de services. 38% des dossiers finalisés concernent un accompagnement des entreprises sur le volet immobilier dans le cadre d'un projet d'implantation, de développement ou de relocalisation.

- 30 987 m² construits grâce aux dossiers finalisés en 2019
- 107 693 m² bâtis achetés/loués grâce aux dossiers finalisés en 2019

En 2019, les projets exogènes qui ont abouti sur Orléans Métropole représentent 31% de l'activité des équipes de Loire&Orléans Éco sur le territoire métropolitain. En général, ce type de projets représente annuellement environ 10% des projets finalisés.

ZOOM SUR LES PROJETS COOD ET KVERNELAND

Implantation de la start-up de e-learning COOD au LAB'O :

Créée en 2016 dans l'Oise, la société COOD a développé une plateforme d'éducation en e-learning dédiée au numérique à destination des élèves et du personnel enseignant. L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir de bonnes connaissances et de se prémunir face aux risques du numérique. COOD a retenu le LAB'O comme lieu d'implantation afin de bénéficier de l'éco-système que propose l'accélérateur d'innovation orléanais.

Cette implantation a été accompagnée par Loire&Orléans Éco et DEV'UP qui avait identifié ce projet. L'intervention de Loire&Orléans Éco a porté sur une présentation du LAB'O et de son environnement. L'aspect ressources humaines est déterminant dans ce projet, 10 emplois qualifiés sont à pourvoir d'ici 2020. Une mise en relation avec l'APEC a été faite pour optimiser les recrutements.

Développement de l'entreprise Kverneland à Marigny-les-Usages :

L'entreprise Kverneland est locataire d'un site vieillissant au sein du parc d'activités Archimède situé à Saint-Jean-de-Braye.

D'origine norvégienne, la société Kverneland a été rachetée en 2012 par le groupe japonais Kubota. Kverneland Group est un des leaders mondiaux pour le développement, la fabrication et la distribution d'équipements agricoles.

Kverneland développe son projet sur environ 7 ha à Marigny-les-Usages dans une première phase avec la construction d'un bâtiment de 5 300 m² : stockage, réparation et expédition de matériels agricoles ; réparation et entretien des matériels ; showroom ; formation des utilisateurs et concessionnaires ; espace bureaux.

Le site accueillera également une piste d'essai. L'effectif permanent sur site sera de 55 salariés avec potentiellement jusqu'à 120 personnes sur site lors des sessions de formation.

La livraison du bâtiment est prévue au printemps 2021.

SALONS ET CONFÉRENCES

• SIMI Salon de l'immobilier d'entreprises (décembre 2019) : présence de Loire&Orléans Éco avec un stand et intervention à une conférence sur les critères de localisation des fonctions tertiaires dans les métropoles organisée par l'association des directeurs immobiliers.

• Conférence organisée par l'association des directeurs immobiliers (ADI) à la Défense avec la participation de Loire&Orléans Éco (novembre 2019) : présentation de l'étude réalisée en partenariat avec Orléans Métropole : « 1^{er} Baromètre des implantations de services en France ».

• Conférence économique « Un pont vers la Chine » (novembre 2019) : ouverte aux entreprises de la Région Centre-Val de Loire en partenariat avec le réseau régional des Conseillers au commerce extérieur de la France et une délégation économique de la ville de Yangzhou.

• Accueil d'une délégation chinoise de l'entreprise ALIBABA (octobre 2019) : rencontre avec des entreprises agroalimentaires emblématiques du territoire pour leur présenter la possibilité d'un partenariat en e-commerce avec ALIBABA.

• MIPIM Salon international de l'immobilier (mars 2019) : dans le cadre du développement de la ZAC « Carmes-Madeleine » et de la ZAC 1 « Interives », prospection d'investisseurs hôteliers.



ANIMATIONS

• P'tit Déj en partenariat avec l'association des entreprises du parc d'activités de La Saussaye sur le projet d'extension du parc d'activités ; échange avec les entreprises ; organisation d'ateliers thématiques.

• Territoire&Co : conférence d'un expert canadien et échanges autour de la thématique de la « Marque Employeur » pour les entreprises de la métropole.

• Business&Co : rencontre à destination des chefs d'entreprises ; développement du réseau et des opportunités d'affaires.

• Rencontres « Très Haut Débit - Le déploiement numérique au plus près de votre entreprise » : cycle de réunions d'information sur l'ensemble du Loiret en partenariat avec le Conseil départemental afin de présenter l'offre en Très Haut Débit aux entreprises et les possibilités de raccordement qui leurs sont proposées.

• Visites d'entreprises : MOVIANTO, CILAS, DB TECHNIQUE, PAPREC, Parc des Vallées...

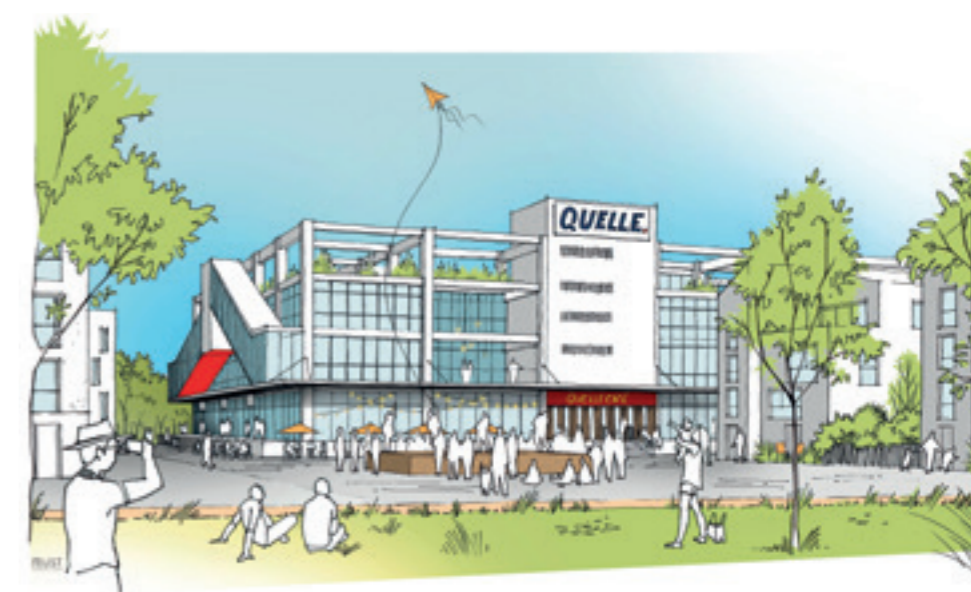
VERS UNE RÉHABILITATION DU SITE QUELLE

Orléans Métropole, propriétaire du site Quelle, situé sur la commune de Saran, a signé le 12 juillet 2019 un accord avec le groupe Réalités. Il porte sur la cession et la réhabilitation de la friche économique permettant ainsi de trouver une nouvelle affectation au bâtiment.



NAISSANCE D'UN COSMETIC PARK®

Le projet de Cosmetic Park® se concrétise, avec la pose d'une première pierre en juin 2019. Situé au nord-est d'Orléans Métropole sur les communes de Boigny-sur-Bionne et de Vennecy (Communauté de Communes de la Forêt), le Cosmetic Park® est un éco parc de haute qualité fonctionnelle, architecturale et environnementale. Le premier bâtiment dont la construction a débuté en 2019 abritera des activités de l'entreprise Parfums Christian Dior, marquant son fort ancrage sur le territoire orléanais.



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

L'INNOVATION AU RENDEZ-VOUS

Comme tout territoire dynamique, Orléans Métropole investit dans l'innovation et le développement numérique, au service des entreprises.



LABELLISATION DE LA FRENCH TECH LOIRE VALLEY

Officiellement labellisée en avril 2019, la French Tech Loire Valley est née de la mobilisation intense des métropoles d'Orléans et de Tours afin de faciliter l'innovation, la croissance et la performance des entreprises qui créeront les emplois de demain, en Val de Loire. Un travail commun qui a permis la création de deux lieux totem, MAME à Tours et le LAB'O – Village by CA, à Orléans et la mise en place du fonds « Loire Valley Invest » composé de fonds propres publics (30%) et privés (70%) : 21,5 M€ pour assurer le besoin de financement des start-up post amorçage. Autant de réalisations concrètes, reconnues par la labellisation, qui vont mettre en valeur le dynamisme du Val de Loire. Une réussite collective pour une ambition commune.

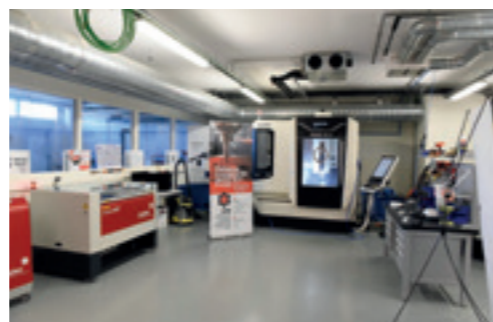
LE LAB'O POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Plus qu'une simple pépinière, le Lab'O a pour vocation de stimuler l'entreprenariat, d'attirer des talents, de créer des emplois et de favoriser l'effervescence et un bouillonnement continu d'idées et d'innovations. Créé en 2016, le Lab'O, accueille des porteurs de projet et des start-up investies dans le numérique et déploie des outils et services pour les aider à se développer :

- Un fonds d'investissement public et privé de 21 M€ pour assurer le besoin de financement des start-up ;
- Un « Industry Lab » pour la production de petites séries industrielles, sur une plate-forme orientée objet connecté ;
- Une offre de formation avec l'implantation de l'école « Wild Code School » labellisée grande école du numérique ;
- Des animations, événements, conférences sur un site ouvert 7j/7 et 24h/24.

Parmi les faits marquants de l'année 2019 figure l'inauguration en février de l'Industry Lab. Cet atelier d'outils industriels, post-FabLab, est au service de la FrenchTech Loire Valley, c'est-à-dire à la disposition de toutes les PME et PMI du territoire, qui souhaitent tester un process industriel. Il a pour objectifs d'accompagner le développement productif des projets ayant besoin d'une pré-industrialisation rapide et peu financée et de permettre la réalisation de pré-série. L'Industry Lab permet également de structurer les projets sur le plan technique et de former les utilisateurs aux outils numériques productifs.

Par ailleurs, le Lab'O a accueilli en février 2019 Albert Meige, conférencier TEDx, directeur académique de HEC et fondateur de Presans pour une conférence ouverte au public sur le thème : « En 2033 on ne travaille plus, on transfère ». Le conférencier a abordé notamment l'évolution des mentalités, des technologies et leurs impacts sur les métiers d'aujourd'hui et de demain. À la suite de son intervention, une table ronde a réuni des intervenants des entreprises Michel Creuzot, Partnaire et Thélem, ainsi qu'une spécialiste du coaching professionnel et la Wild Code School, qui ont partagé leurs points de vue sur l'évolution de leurs métiers respectifs et sur les changements à venir.



UN SOUTIEN APPUYÉ AUX JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

En 2019, six entreprises ont été accompagnées par le Fonds Loire Valley Invest pour un montant de 2 150 K€ : une d'entre elles, GYROLIFT, est basée au Lab'O et développe des procédés innovants pour les fauteuils électriques verticalisateurs avec base gyropodique. Depuis 2017, le Fonds Loire Valley Invest accompagne les entreprises innovantes de la région Centre-Val de Loire. Créé à l'initiative d'Orléans Métropole, ce fonds d'investissement public-privé soutient les entreprises qui projettent de changer d'échelle ou pour leur développement.



EMPLOI

L'EMPLOI, UNE MISSION PRIORITAIRE

Parce qu'il va de pair avec une économie dynamique et attractive, l'emploi fait l'objet d'actions spécifiques à la fois pour l'accompagnement des entreprises mais aussi pour faciliter la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emplois.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Au sein d'Orléans Métropole, une équipe de 4 chargés d'affaires, répartis sur tout le territoire, va à la rencontre des entreprises et les accompagne dans leurs besoins en recrutement, en leur proposant différents types de prestations : organisation et animation d'événements « Rendez-Vous Pour l'Emploi » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et les acteurs de l'économie et de l'emploi, publication d'offres d'emploi, présélection de candidatures, mise à disposition de locaux pour les entretiens...

Afin d'atteindre leurs objectifs, que ce soit sur le plan qualitatif ou quantitatif, les chargés d'affaires travaillent en partenariat avec les acteurs du Service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale d'Orléans et Cap Emploi).

Leur connaissance et leur expertise concernant les besoins des entreprises locales leur permettent aussi de les accompagner dans la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, en identifiant dans une filière, les métiers en tension et en envisageant avec elles les solutions pour y répondre.

Sur ce sujet d'un intérêt majeur pour la pérennisation et le développement des entreprises du territoire mais aussi la professionnalisation et la montée en compétences des futurs ou actuels

salariés, le Service Emploi travaille en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. En 2019, trois démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ont été initiées et animées conjointement, sur le transport de voyageurs, le numérique et le service à la personne. De plus, le Service Emploi a continué à mettre en œuvre sa mission de développement du territoire par l'emploi aux côtés des communes de la Métropole, de l'ensemble des acteurs de l'emploi et des structures de l'Économie sociale et solidaire. Au regard du nombre d'acteurs de l'emploi sur le territoire -agences d'intérim, associations, organismes de formation, structures d'insertion, relais emploi des communes...- Orléans Métropole agit également en animateur, pour favoriser les échanges, créer du lien et renforcer leur visibilité auprès des entreprises. Au premier rang, Pôle Emploi Loiret est un partenaire de longue date d'Orléans Métropole. Les deux entités sont liées par une convention depuis 2015 avec la volonté de mettre en commun leurs moyens pour améliorer le service rendu aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

CHIFFRES CLÉS

368 entreprises accompagnées pour leurs besoins en recrutement concernant 706 postes

4615 CV analysés

2358 mises en relation demandeurs d'emploi / recruteurs

93 personnes recrutées

CHIFFRES CLÉS

600 m² d'atelier

L'INSERTION VERS L'EMPLOI

En 2019 Orléans Métropole a poursuivi son soutien financier aux associations d'insertion, favorisant ainsi l'accompagnement de plus de 1 000 adultes et 2 000 jeunes. Grâce à ces dispositifs, ceux-ci ont pu actualiser leurs compétences pour mieux s'insérer au sein des entreprises. Il est à noter qu'1/3 de ces effectifs, soit 1 000 personnes, ont retrouvé ainsi un emploi.

Orléans Métropole a par ailleurs poursuivi son programme d'accompagnement des structures de l'Économie Sociale et Solidaire œuvrant sur le champ de l'emploi. L'objectif principal est de leur permettre de développer leur activité économique tout en accroissant dans la mesure du possible leur degré d'autonomie financière. Deux ateliers ont été proposés à des dirigeants de ces structures sur les thèmes « renforcer l'efficacité du duo : dirigeant salarié-gouvernance bénévole » et sur « l'accès aux

financements hybrides ». Une nouveauté dans l'accompagnement en 2019 : au-delà d'ateliers en format court (4 heures), Orléans Métropole a souhaité diversifier ses modalités d'accompagnement. Elle a proposé ainsi à 6 structures un accompagnement sur la durée afin de les aider à déployer une filière du réemploi d'objets sur le territoire.

Le Service Emploi a également facilité la mise en relation avec d'autres directions de la Métropole ou avec des entreprises du territoire, permettant aux structures de participer à trois projets :

- la conciergerie de services portée par la DRH,
- une opération ponctuelle d'une journée de collecte de Déchets Électriques et Électroniques (DEEE), en partenariat avec la CCI Loiret et l'association d'entreprises du Parc d'activités Pôle 45. 13 entreprises du Parc ont apporté leurs déchets EEE et 3 tonnes ont ainsi pu être collectées dans l'objectif d'être recyclées ou revalorisées,
- une plateforme de mobilité inclusive.

UN PARTENARIAT DANS LA DURÉE AVEC PÔLE EMPLOI

Afin d'unir leurs forces et d'optimiser leurs moyens en faveur du développement de l'emploi sur le territoire, Orléans Métropole et Pôle Emploi ont renouvelé leur partenariat jusqu'en décembre 2019. Une nouvelle convention est à l'étude. Cette collaboration vise notamment à déployer diverses actions communes : en matière de

prospective, pour construire des réponses adaptées aux besoins identifiés sur le territoire en matière d'emploi avec par exemple la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales sur des filières comme le transport de voyageurs ou le service aux particuliers. Les deux partenaires s'engagent aussi dans l'organisation conjointe d'événements : Rendez-vous pour l'emploi, Rendez-vous de l'alternance, Supporters de l'emploi... Enfin, les deux structures assurent au quotidien un accompagnement des entreprises dans la résolution de leur problématique RH et particulièrement leurs projets de recrutement.

RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI

Parmi les événements fédérateurs destinés à faciliter les rencontres entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, les Rendez-vous pour l'emploi (RVPE) organisés par le Service Emploi conjointement avec les acteurs locaux de l'emploi permettent chaque année de présenter des domaines d'activités dans lesquels les entreprises recrutent. En 2019, les thématiques ont concerné pour la première fois le secteur de l'hôtellerie-restauration, les services à la personne, secteur en forte croissance qui représente un vivier d'emplois toujours grandissant ou encore la transition écologique et son impact sur les métiers et les compétences. De même, un premier RVPE dédié à l'alternance et aux jobs d'été a été organisé en mars, mobilisant les entreprises et les organismes de formation, avec plus de 1 000 offres disponibles, du CAP au Master, dans 12 secteurs d'activités : animation, banque / assurance / mutuelle, BTP, commerce, fonction publique, industrie, transport, environnement...

LA FABRIQUE DE L'EMPLOI

Le projet de la « Fabrique de l'Emploi » a été lancé en juin 2019 avec pour objectif de créer une communauté agissante pour résoudre durablement le mismatch entre l'offre et la demande d'emplois sur le territoire d'Orléans Métropole. L'agence en stratégie collaborative « YellowSubMarine » a été mandatée par la collectivité pour l'accompagner dans l'élaboration de cette démarche.

Au global, 98 entreprises ont participé au moins une fois à l'un des deux événements animés dans le cadre de la « Fabrique de l'Emploi » dont l'objectif était de déterminer les initiatives agissantes à développer pour le territoire :

- 28 juin 2019 : 74 participants dont 46 entreprises (émergence de 8 initiatives)
- 11 octobre 2019 : 88 participants dont 67 entreprises (émergence de 11 nouvelles initiatives supplémentaires)



Dans le prolongement de cette 2^e rencontre, un mailing a été envoyé le 25 octobre 2019 invitant les 98 participants à voter pour 5 initiatives de leur choix sur les 19 proposées.

Les 5 initiatives retenues sont les suivantes :

- 1 – valoriser les métiers de l'industrie et de l'artisanat auprès des jeunes,
- 2 – créer une application géolocalisée,
- 3 – attirer et fidéliser nos salariés de demain,
- 4 – mettre en place des journées entreprises : une journée pour avoir envie !
- 5 – réaliser des tutos métiers.

Suite à un mailing en novembre à l'ensemble des participants, des groupes de travail ont été organisés sur ces thèmes, pilotés par les chargés d'affaire du Service Emploi. Trois projets en émanent :

- Création d'une boîte à outils pour les entreprises (recensement des outils « avant – pendant – après le recrutement »)
- Création d'une appli géolocalisée incluant la diffusion des infos métiers (vidéos, offres d'emploi, promotion de visites d'entreprise...)
- Organiser un rallye de l'industrie ou de l'artisanat type « Rallye des Pépites » d'une journée pour valoriser les métiers auprès des jeunes (avec 1 groupe de 20 jeunes, visite de 5 entreprises avec présentation sur site, jeu ludique et mises en situation...)

PORTAIL OBJECTIF APPRENTI'STAGE (WWW.OBJECTIFAPPRENTISTAGE.FR)

Créé en 2015 par la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, ce portail centralise et diffuse les offres et les demandes de stage et d'apprentissage dans l'Orléanais. Il facilite ainsi la mise en relation entre candidats et entreprises. Il participe aux événements locaux comme les Rendez-vous pour l'emploi et est aussi présent sur les réseaux sociaux.



522

entreprises partenaires
dont 178 nouvelles

1 862

CV publiés (+38% / 2018)

98 178

visiteurs sur le site pour
l'année 2019 (+31% / 2018)

1 136

nouvelles offres mises en
ligne en 2019, soit une
augmentation de 24% par
rapport à 2018 : 434 offres
de stage tous niveaux
(+29%), 564 offres en
apprentissage (+25%) et
138 offres en contrats de
professionnalisation (+31%)



CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans a poursuivi son action pour le développement des clauses sociales que ce soit pour des marchés publics ou pour des acteurs privés qui les mettent en œuvre dans le cadre de leur démarche de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

En 2019, 803 personnes ont été recrutées par 291 entreprises pour 264 207 heures d'insertion (+36% / nombre de personnes, +51% / nombre d'entreprises et +28% / nombre d'heures d'insertion par rapport à 2018).

Les 2/3 étaient en emploi 6 mois après leur entrée et la moitié au bout d'1 an.





30 M€
investis par Orléans
Métropole

20 000
étudiants sur la
métropole
dont 15 000 à
l'Université

6 000
étudiants attendus
en centre-ville d'Orléans (UFR de Droit, Économie, Gestion et grandes écoles ISC Paris et ESTP)

ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR,
RECHERCHE,
INNOVATION

UNE BELLE DYNAMIQUE

Réaffirmé, dans le cadre du projet métropolitain, le développement de l'enseignement supérieur à Orléans doit contribuer au dynamisme de la capitale régionale et à son attractivité. Cette stratégie repose, outre l'enrichissement de l'offre d'enseignement supérieur, sur le renforcement de la qualité de vie étudiante et son développement en centre-ville.

LE PROJET DU CAMPUS MADELEINE ACTÉ

Pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'Université, et plus particulièrement développer la vie étudiante en centre-ville, le projet Carmes-Madeleine, prévoit la création d'un campus avec l'installation de l'UFR de Droit, Économie, Gestion de l'Université d'Orléans sur le site de l'ancien Hôpital Porte-Madeleine. Afin d'acter le financement de cette opération structurante pour le territoire, un accord-cadre a été signé le 10 octobre 2019 entre Orléans Métropole, l'Université d'Orléans, l'État, la Région

Centre-Val de Loire et le Département du Loiret. Après la validation du projet par le Conseil d'administration de l'Université d'Orléans en juin 2019 et à l'accord de principe du Conseil métropolitain en juillet, la signature de cet accord-cadre concrétise la volonté des partenaires de voir se réaliser ce projet impactant et prioritaire pour l'attractivité de l'offre d'enseignement supérieur orléanais.

LE CAMPUS D'ORLÉANS DE L'ISC PARIS EST OUVERT

Les premiers étudiants de l'ISC Paris ont fait leur rentrée à l'automne 2019 sur le site de l'ancien collège Anatole Bailly. Il s'agit de la première école retenue dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2018 pour inciter les écoles supérieures à s'installer à Orléans. Une action figurant dans le plan destiné à développer et diversifier l'offre de formation sur le territoire de la Métropole et plus particulièrement le centre-ville. De même, le premier Institut Confucius de la région s'est installé à l'hôtel Dupanloup, avec le soutien de la Métropole. Cet établissement a vocation à renforcer l'apprentissage de la culture et de la langue chinoise pour favoriser les passerelles éducatives, scientifiques et économiques.

L'ESAD POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Établissement public à caractère culturel, l'École supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD) forme des jeunes créateurs aux différents métiers du design visuel et graphique / objet et espace, et délivre des diplômes nationaux (Licence et Master). L'offre de formation s'articule autour de deux filières : design visuel & graphique ; design objet & espace.

En complément de son offre de formation, l'ESAD développe des programmes de recherche et favorise les pratiques collaboratives entre jeunes créateurs et chercheurs. Elle s'appuie notamment sur les réseaux de compétences de l'Université d'Orléans au travers du STUDIUM, Orléans Grand Campus, le FRAC Centre, les Musées, le Centre dramatique national, les écoles d'art de la région...

L'ESAD inscrit son enseignement autour d'enjeux comme :

- les questions environnementales, les mutations sociales et urbaines et le développement durable à l'ère du numérique,
- le numérique et l'international,
- la formation de futurs créateurs et artistes,
- l'éducation artistique et culturelle au travers des ateliers amateurs hebdomadaires.

Avec plus de 300 étudiants, l'ESAD connaît une forte progression de ses effectifs et jouit d'une forte notoriété nationale.

Un nouveau directeur est arrivé en 2019. Il a engagé l'établissement dans le développement de son projet pédagogique et artistique afin d'accueillir davantage d'étudiants, de diversifier les modalités d'enseignement et d'aider le territoire à se doter d'une offre innovante sur l'art, le design et l'architecture.



JANE

Chaque année, la JANE – Journée d'accueil des nouveaux étudiants – marque la rentrée étudiante. Organisée par Orléans Métropole, cette journée répond à une volonté de la collectivité d'accueillir bien sûr, mais aussi de faciliter l'intégration des nouveaux venus : visite de la ville sous forme d'une enquête ludique, animations proposées tout au long de la journée par les associations, remise d'un « Welcome Pack », afin de permettre de profiter au mieux de leur vie étudiante, soirée festive... L'édition 2019 s'est déroulée le 3 octobre et avait un accent particulier, car elle marquait l'arrivée des premiers étudiants de l'ISC Paris Campus Orléans, amorçant ainsi le développement des étudiants en centre-ville.



LE CAMPUS XAVIER BEULIN PREND FORME

Le campus Xavier Beulin porte l'ambition de devenir un pôle d'excellence à vocation internationale, destiné à accompagner les entreprises de la filière végétale dans leur transition numérique et environnementale.

2019 a vu la poursuite des travaux de viabilisation, d'aménagement des espaces et de végétalisation du Campus Xavier Beulin. L'année 2019 a notamment été marquée par les événements suivants :

- juin : livraison de la phase 1 de l'aménagement du Campus (3,5 ha de terrains viabilisés) et plantation à l'entrée de deux chênes d'une dizaine de mètres de haut,
- septembre : dépôt des dossiers de demandes de subventions pour l'aménagement du Campus auprès du Département (706 K€) et de la Région Centre-Val de Loire (400 K€), et pour l'hôtel/



pépinière d'entreprises Agreen LAB'O (800 K€ de la Région Centre-Val de Loire),

- octobre : début des travaux de construction de l'Agreen Lab'O Accélérateur d'innovation,
- décembre : pose de la 1^{re} pierre de l'Agreen Lab'O Accélérateur d'innovation,
- pendant l'année 2019 ; définition du concept d'Agreen Lab'O R&D, simulation du business model, affirmation de la maîtrise d'ouvrage d'Orléans Métropole avec la réservation d'une enveloppe prévisionnelle d'investissement de 3 M€ dédiée au projet.

En novembre 2019, le Prix AgreenTech Valley, à destination d'un offreur de solutions ou produits Agtech et le Grand Prix Xavier Beulin, à destination des exploitants agricoles innovants, ont été remis. Guillaume Gangnolle, agriculteur de 35 ans, établi à Chatillon-sur-Loire a été lauréat du Grand Prix Xavier Beulin pour son projet Agr-I-Bot, qu'il a réalisé seul et en autodidacte. Ce dispositif électronique permet la conversion d'un tracteur agricole standard en une machine autonome (sans chauffeur) dans une parcelle.

Le Prix AgreenTech Valley a été remis à Mohamed Nouaoura, de la société Nour&Vie pour le projet Nv Process qui permet de réaliser un séchage rapide et à basse température (économie sensible d'énergie) des fruits, légumes et céréales tout en préservant les qualités organoleptiques et des principes actifs du produit frais. La technologie de Nv PROCESS est innovante et discriminante dans la mesure où elle a des débouchés potentiels dans les filières agroalimentaire, cosmétique et pharmaceutique. M. Nouaoura a établi des partenariats avec des acteurs locaux.

LE SOURCING VÉGÉTAL COMME OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE

Courant 2019, une étude portant sur la thématique « végétal et cosmétique » a été menée. Elle a notamment permis de dessiner des pistes d'actions susceptibles de créer une chaîne de valeur cosmétologique à partir d'un sourcing végétal local, sur certaines essences telles que la rose.

Orléans Métropole s'associe à la réflexion de la Région Centre-Val de Loire en matière de R&D. Dans le cadre du renouvellement à venir des programmes Ambition Recherche Développement portés par la Région Centre-Val de Loire, Orléans Métropole, forte de son statut de Métropole, compétente en matière d'innovation, a fait le choix de participer, lors de leur phase de conception, à la définition de certains programmes des appels à projets Ambition Recherche Développement (ARD) Centre-Val de Loire. Il s'agit notamment de :

- l'ARD Cosmetosciences : thème « cosmétique » et pilote l'Université d'Orléans,
- l'ARD Junon : thème « environnement et numérique » et pilote le BRGM,
- l'ARD Matex : thème « matériaux en conditions extrêmes » et pilote CNRS,
- l'ARD Sycomore : thème « sylviculture de qualité et numérique » et pilote l'INRAE.

La participation d'Orléans Métropole à ces réunions a contribué à orienter le programme de ces appels à projets en tenant compte des points forts de l'écosystème orléanais en lien avec des programmes d'investissement sous maîtrise d'ouvrage d'Orléans Métropole ou cofinancés par elle (ex : le Campus Xavier Beulin et ses équipements Agreen LAB'O Accélérateur d'innovation et Agreen LAB'O R&D, le LAB'O, l'Industry Lab cofinancé avec la Région...).

ORLÉANS GRAND CAMPUS

Mis en place en octobre 2017, Orléans Grand Campus (OGC) témoigne de la dynamique scientifique qui irrigue le territoire orléanais depuis 50 ans. OGC regroupe les acteurs publics de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation de l'Orléanais. Il constitue un espace privilégié d'échanges scientifiques entre le monde académique et tous les acteurs socio-économiques à l'échelle locale, nationale et internationale.

Son objectif principal est de mettre en valeur les atouts des acteurs orléanais de l'enseignement supérieur et de la recherche publique en s'adressant à la fois :

- aux chercheurs ou étudiants étrangers et aux entreprises innovantes pour augmenter la visibilité et l'attractivité de son grand campus,
- aux personnels, étudiants et usagers des institutions présents sur le territoire, pour favoriser le réseau relationnel entre les différents acteurs,
- aux citoyens de la métropole, du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire pour mieux leur faire apprécier l'excellence locale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

S'APPROPRIER LES NORMES

Orléans Val de Loire Technopole et l'Afnor ont signé, en février 2019, une convention pour aider les entrepreneurs métropolitains à mieux connaître les normes qui structurent les marchés pour en faire un levier de leur développement économique et structurer leur démarche d'innovation. Le partenariat s'adresse dans un premier temps aux structures résidentes du LAB'O, à travers des entretiens et des ateliers.



UNE FLOTTE DE VÉLOS SUR LE CAMPUS DE LA SOURCE

En partenariat avec Orléans Métropole, Keolis et le Crous Orléans-Tours, l'Université d'Orléans a mis en service 155 vélos sur son campus de La Source. Cette opération vise à soutenir la qualité de vie des étudiants et à les inciter à se déplacer à vélo.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de développement durable et de soutien aux déplacements doux de l'Université en facilitant les liaisons entre les différents sites du campus.

Elle encourage la pratique du vélo, figurant parmi les priorités de la Métropole, qui a financé la création et la pose d'un nouveau flocage « Université d'Orléans » sur les vélos.

Enfin, Keolis Métropole Orléans, délégataire des services de mobilité sur le territoire métropolitain a cédé gracieusement ces vélos à l'occasion du renouvellement de certains de ses vélos loués en longue durée.



CFA
ORLÉANS
MÉTROPOLE

ANTICIPER LA MUTATION DES MÉTIERS ET RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Spécialisé dans la formation des jeunes par alternance ou des formations professionnelles pour adultes, le CFA Orléans Métropole développe son offre en tenant compte des besoins du monde professionnel et de la société.

UN PÔLE D'EXCELLENCE DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION CONTINUE

Créé en mars 2019, le Campus des métiers rassemble au sein d'une même entité quatre CFA du territoire : le CFA Orléans Métropole, AFTEC Formation, BTP CFA Loiret et le CFA Pharmacie. Cette structure vise à multiplier les collaborations entre ces établissements avec la mise en commun des compétences, des ressources, de l'expérience à destination des jeunes, des adultes, des demandeurs d'emploi et des salariés pour proposer une offre de formation plus complète, lisible et modulable sur de nombreux métiers : commerce et vente, gestion des ressources

humaines, administration, communication, services informatiques aux organisations, banque-assurance, immobilier, tourisme, services, pharmacie et santé, bâtiment, industrie et filière Energie. Cette collaboration entre les CFA facilite notamment les parcours personnalisés, combinant si besoin différentes formations, afin d'acquérir toutes les compétences nécessaires à chaque métier ciblé. Ainsi, ces formations sur-mesure répondent mieux encore aux besoins des apprenants et des entreprises, tout en suivant le même rythme d'évolution que celui des compétences métiers.



UNE NOUVELLE FORMATION DANS LE SERVICE À LA PERSONNE

Depuis la rentrée 2019, le CFA d'Orléans Métropole propose une nouvelle formation par alternance dédiée au service à la personne : « Assistant de vie aux familles ». D'une durée de 434h réparties en trois Certificats de compétences professionnelles (CCP), cette formation délivre un titre de Niveau V (CAP, BEP). Elle a pour objectif principal de répondre aux besoins et aux évolutions de la société et de la pyramide des âges : en effet l'enquête 2019 des besoins en main-d'œuvre de Pôle Emploi Centre-Val de Loire constate que 31 % des besoins de recrutement dans le Loiret concernent les services aux particuliers. Pour faciliter la mise en relation entre les futurs apprentis en recherche d'employeur et les entreprises, deux job datings ont été organisés au CFA, en présence d'entreprises qui souhaitent recruter en apprentissage.

Enfin, cette formation comprend également un module innovant, permettant d'acquérir des compétences en matière d'outils numériques et un accompagnement au passage du permis de conduire.

DES FORMATIONS DE QUALITÉ

Pour 2019, le CFA d'Orléans Métropole affiche un taux de réussite de 97% en CAP/BEP, de 82% au BAC et de 79% en BTS, et 190 diplômés en 2019.

Porte d'entrée pour obtenir une formation de qualité à de nombreux métiers, le CFA veille à ajuster ses apprentissages en cohérence avec l'évolution des métiers, du tissu économique local et des besoins des entreprises partenaires. Il encourage la pratique et l'apprentissage en situation professionnelle réelle au sein de l'entreprise, afin que la formation soit non seulement diplômante mais représente également une première expérience.

Le CFA Orléans Métropole propose des formations allant du CAP au Bachelor (Bac+3) dans diverses filières : électronique, petite enfance, énergie domestique ou encore ébénisterie mais surtout commerce et vente qui représentent 60% des apprenants.

Tourné vers l'Europe, le CFA permet également à ses étudiants de partir effectuer un stage à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS.

CHIFFRES
CLÉS

2 000
apprentis

300
formateurs

2 300
entreprises partenaires

CHIFFRES
CLÉS

500
apprentis

86
adultes en
formation continue
ou reconversion
professionnelle

90%
d'insertion
professionnelle ou de
poursuite d'études à
l'issue du diplôme

800
entreprises
partenaires
45 ans d'existence

19
diplômes ou titres





AGRICULTURE URBAINE

DU SILLON À L'ASSIETTE

Terre historique de l'horticulture, riche de nombreux producteurs locaux ou maraîchers, Orléans Métropole veille au maintien d'une activité agricole dynamique au bénéfice de ses habitants.

Orléans Métropole a lancé en novembre 2019 son Projet territorial agricole et alimentaire lors d'un forum invitant des acteurs locaux à échanger autour des enjeux et du potentiel du territoire. En cohérence avec le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le projet territorial agricole et alimentaire a pour objectif de rapprocher l'agriculture et l'alimentation sur le territoire, par exemple en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.

Il s'appuiera sur un diagnostic du territoire permettant notamment de caractériser le système local, avant d'identifier les enjeux principaux et de déterminer des solutions concrètes à mettre en œuvre en concertation avec les acteurs locaux. En privilégiant les circuits courts et en prenant en compte l'alimentation de manière globale, il contribue aux objectifs du PCAET en matière de réduction de la consommation énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation des filières aux changements climatiques.



UN SOUTIEN AUX PROJETS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture et de sa Charte agricole élaborée avec la Chambre d'agriculture du Loiret, Orléans Métropole apporte son appui financier aux communes qui engagent des projets d'investissement contribuant au développement de la filière agricole sur leur territoire. Elle a renouvelé en 2019 son appel à projets communaux portant sur différentes thématiques agricoles (commercialisation, foncier, circulation, innovation, communication...) contribuant à pérenniser l'agriculture urbaine et péri-urbaine sur son territoire.

Les projets suivants ont été retenus :

Saint-Hilaire Saint-Mesmin : « Plantation d'arbustes sur une parcelle communale le long d'un verger lieu-dit « le Chaussy » : 450 €

Saint-Jean-de-Braye : « Promotion et création d'une exposition sur la filière végétale locale à l'occasion des 30 ans du Conservatoire National du Chrysanthème » 18 000 €
 Combleux : « Acquisition de terrains agricoles en vue de la mise à disposition d'agriculteurs, éleveurs ou maraîcher » : 7 500 €
 Olivet : « Etude de faisabilité préalable à la création d'une régie agricole municipale » 7 980 €
 Saran : « Adaptation du forage et installation d'un second agriculteurs sur la ZAP saranaise » 16 500 €.

LE PARC FLORAL DE LA SOURCE

Depuis 2018, la gestion du Parc floral de La Source a été confiée à Orléans Métropole. Le Parc Floral de La Source est le premier site touristique du Loiret en termes de fréquentation avec 126 920 visiteurs en 2019.

Le Parc Floral de La Source bénéficie d'un patrimoine architectural de qualité alliant histoire et modernité et d'un patrimoine végétal qui fait la renommée du site : seul espace labellisé « jardin remarquable » dans l'Orléanais et site d'excellence de la Route de la Rose du Loiret. Le Parc floral de La Source propose, sur 35 hectares, des espaces thématiques laissant la part belle aux fleurs, avec son jardin d'iris et sa roseraie, permettant l'épanouissement d'une faune et d'une flore variées, avec sa zone tropicale et la serre aux papillons, et offrant encore aux plus petits des aires de jeux.

La neuvième édition du Salon des Arts du Jardin s'est déroulée les 6 et 7 avril au Parc floral de La Source. Cette exposition-vente de végétaux et d'objets d'art pour le jardin marque le début de la saison du Parc. Il a accueilli cette année près de 8 774 visiteurs et réunit 82 exposants venus de la France entière. À l'occasion de cet événement dédié en partie à l'horticole, La Mouillère, école d'horticulture d'Orléans, a aménagé l'arrêt de tram De Gaulle sur le thème du « Ruban Végétal ».

Parmi les autres temps forts de l'année, des conférences et promenades champêtres pour mieux connaître les plantes, ou encore des spectacles pour les plus jeunes et des nocturnes pour les adultes.



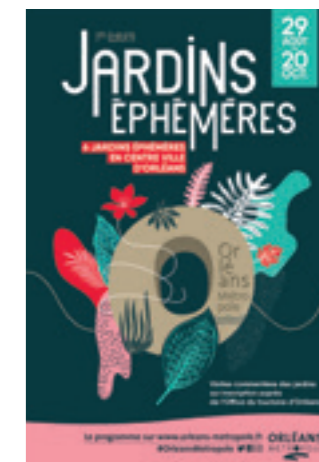
Sans oublier les événements nationaux comme les Rendez-vous aux jardins en juin et les Journées du patrimoine en septembre.

Plusieurs travaux d'amélioration ont été réalisés en 2019, avec notamment la rénovation du mur d'Iris et la réhabilitation des parkings.

DES JARDINS ÉPHÉMÈRES EN CENTRE-VILLE

Pour valoriser le savoir-faire horticole historique du bassin orléanais et mettre en avant le végétal comme marqueur de l'identité territoriale, Orléans Métropole a lancé en 2019, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret, un concours de jardins éphémères sur le thème de la Loire ou du patrimoine orléanais, ouvert aux acteurs du territoire (horticulteurs, paysagistes...).

Cinq lauréats ont été désignés et six projets retenus, installés du 29 août au 29 octobre 2019, en centre-ville d'Orléans. Une première édition qui a rencontré un vrai succès auprès du public.



CHIFFRES CLÉS

100 000 €
dédiés au soutien des projets communaux

CHIFFRES CLÉS

126 920
visiteurs au Parc floral de La Source en 2019



COMMERCE

UNE POLITIQUE COMMERCIALE PROPOSANT DES LIEUX, DES PRODUITS ET DES SERVICES PLUS ENGAGÉS ET RESPECTUEUX

Le commerce est un secteur d'activités qui reflète le dynamisme économique de la métropole. En 2019, le centre-ville d'Orléans est peu affecté par la vacance commerciale avec un taux de 6,7%. Les investisseurs, les promoteurs, les touristes sont particulièrement attirés par le centre-ville d'Orléans et sa périphérie aux nombreux atouts urbains, économiques, environnementaux et culturels.

IMPLANTATION DE NOUVELLES ENSEIGNES

En 2019, le commerce métropolitain et celui d'Orléans ont enregistré l'arrivée de nouvelles enseignes notamment dans la restauration. Par exemple : Mamie Miam Miam, Mamie Bigoude, V&B, Nachos, Biscuiterie J. D'Arc, American Vintage PAP F, Les filles d'Era, A la Page Bar Culturel, Croque Bedaine, Le Patio, Délices des Cimes, Dubble Food, La Taverne, Le bowling...

Pour la promotion du territoire, de ses atouts et de son dynamisme, la recherche d'investisseurs et de nouvelles enseignes, une plaquette de communication a été réalisée présentant les chiffres clés du commerce sur la métropole.

SAUVEGARDE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Les périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité comme celui de la Ville d'Orléans permettent de réaliser des préemptions/rétrocessions de locaux commerciaux : pour exemple sur Orléans, le local de l'enseigne Electric Rasoir rue Jeanne d'arc a été préempté afin de maintenir cette activité de niche. Elle allait muter vers de la restauration rapide et affaiblir la mixité des activités commerciales du secteur de la place de Gaulle.

ÉQUILIBRE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Avec l'approbation du Schéma de cohérence territoriale et de son document d'aménagement artisanal et commercial en mai 2019, Orléans Métropole a confirmé sa volonté de mieux connaître le fonctionnement du développement des implantations commerciales, les pôles et leurs zones de chalandise en fonction des catégories d'activités ainsi que le

pourvoir d'attraction des polarités par rapport aux flux de consommation. D'où la mise en place en fin d'année 2019, d'une convention de partenariat avec la CCI Loiret sur l'analyse de l'offre commerciale et des comportements des ménages sur le territoire métropolitain.

D'autre part, afin de préserver les équilibres entre ses différents pôles commerciaux, la Métropole a suivi les dossiers de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en réalisant pour les élus métropolitains qui siègent dans cette commission une note d'appréciation sur les projets suivants :

- l'extension de l'hypermarché E. Leclerc de 1 586 m² sur le parc d'activités de la Guignardière à Chécy,
- la création d'un LIDL de 1 644 m² sur le parc d'activités de la Guignardière toujours à Chécy.

Ces deux projets ont été remis en cause sur le principe d'une tendance à la déstabilisation de la hiérarchie des pôles commerciaux structurants du territoire métropolitain par un développement accentué du pôle structurant secondaire du parc d'activités de la Guignardière. Au final, l'hypermarché E. Leclerc a redéposé un dossier en divisant la surface de vente demandée de moitié et LIDL a perdu son recours en Commission nationale d'aménagement commercial.

SOUTENIR ET ANIMER LE COMMERCE

L'équipe du Service du développement commercial dont la manager des centres-villes en lien avec les différents partenaires anime des groupes de travail pour développer de nouvelles animations et de nouveaux projets et ainsi promouvoir et soutenir le commerce. Par exemple, les rendez-vous contés, les jeux sur l'espace public au gré du parcours des clients du centre-ville....

Des aides financières en faveur des commerçants ont été mobilisées pour contribuer à la rénovation de vitrines (prêt à porter, épicerie...) des centres-villes. À Orléans, des cellules vides de la rue des Carmes sont commercialisées. La rue poursuit ainsi sa mutation avec l'arrivée prévue de nouvelles activités commerciales comme Louisiana Café en cours de travaux et de nouveaux artisans d'art (association Full Bass Art (rue des Carmes), Sandra Santos (rue de Bourgogne) et Deborah Sabrou (rue Porte St Jean).



CHIFFRES CLÉS

37 marchés

250 commerçants / artisans / producteurs

60% de la population fréquente les marchés, 37% de la population les fréquente chaque semaine

35/44 ans âge moyen des personnes qui fréquentent les marchés



ZOOM SUR LE CENTRE COMMERCIAL BOLIÈRE 3

Les travaux de restructuration du centre commercial Bolière 3 ont démarré en juin 2019. Divisés entre le bâtiment A et le bâtiment B avec le U Express, ils ont progressé moins rapidement que prévu au regard de la nécessité d'un désamiantage et du déplacement d'activités commerciales pendant les travaux. La participation financière d'Orléans Métropole a été revue à la hausse dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat de revitalisation de l'artisanat et du commerce en novembre 2019 pour prendre en compte les aléas fonciers, d'études et de travaux complémentaires.

RESTRUCTURATION DE PÔLES COMMERCIAUX DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION URBAINE

En lien avec le service de la rénovation urbaine, plusieurs projets d'aménagement et de rénovation de centres commerciaux ont avancé dans leur réalisation : les travaux du centre commercial Bolière 3 à Orléans, les études sur le centre commercial des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle et la signalétique directionnelle avec totems aux abords du centre commercial Dauphine à Orléans.

LE COMMERCE AMBULANT À L'HONNEUR

La 18^e Semaine des marchés d'Orléans Métropole s'est déroulée du 11 au 16 juin au 2019. Organisé en partenariat avec l'Association des marchés de l'agglomération orléanaise (AMAO), cet événement vise chaque année à mettre à l'honneur les marchés d'Orléans Métropole qui représentent une activité économique essentielle pour le dynamisme commercial du territoire.

La Semaine des marchés figure parmi les actions de soutien mises en œuvre dans le cadre de la compétence « développement économique » d'Orléans Métropole.

Elle permet de valoriser les 250 producteurs et artisans locaux, ainsi que les commerçants présents sur les marchés de la métropole orléanaise et de mettre en lumière leur atout majeur : la proximité. En rappelant que se rendre sur le marché le plus proche de chez soi c'est faire le choix de la qualité pour ses produits, profiter des conseils des commerçants, de la convivialité du marché et faire vivre le commerce de proximité, précieux pour chaque habitant.



ATTRACTIVITÉ

ORLÉANS, TERRE D'AVENIR

Figurer parmi les métropoles françaises qui comptent. Forte de cette ambition annoncée dans son projet de territoire, Orléans Métropole déploie de nombreuses actions pour renforcer son attractivité.

LE MONDE ÉCONOMIQUE S'ENGAGE POUR ORLÉANS

Créée début 2019, la Fondation Orléans a pour vocation de mobiliser les acteurs des sphères économique, sociale et institutionnelle autour de projets d'intérêt général, concrets et durables pour l'Orléanais. Son objectif est à la fois de stimuler les initiatives et de développer un sentiment d'appropriation collective et de responsabilité citoyenne envers le territoire.

La Fondation Orléans a été créée sous l'égide de la fondation FACE, reconnue d'utilité publique, afin d'assurer le développement des projets dans un cadre alliant sécurité juridique, réactivité et échange d'expérience avec un réseau compétent.

La Fondation a retenu six projets : l'inclusion numérique des personnes en difficulté ; la réussite éducative, avec le soutien au dispositif des Clubs Coup

de Pouce CLÉ ; l'Université afin de renforcer son ancrage territorial et son rayonnement international ; l'éducation financière des apprentis avec un programme de formation dédié ; le développement de l'enseignement supérieur et plus particulièrement les trois écoles supérieures qui implantent un campus à Orléans ; le MOBE avec le financement d'outils de médiation culturels visant à sensibiliser le public à la biodiversité et la protection de l'environnement régional.

CHIFFRES CLÉS

170 000 €
remis au profit du MOBE



COMPLÉTER L'OFFRE DE SOIN

Pour faire face au manque de médecins sur le territoire et anticiper les prochains départs à la retraite qui pourraient amplifier le phénomène, Orléans Métropole et la Ville d'Orléans ont décidé d'être proactives et pour inciter de nouveaux praticiens à venir s'installer sur le territoire. Elles déploient ainsi plusieurs actions complémentaires : une campagne de communication déployée en 2019 à Paris, dans les villes proches dotées d'une faculté de médecine et dans la presse spécialisée ; un dispositif d'accueil et d'accompagnement pour faciliter l'intégration du soignant et de sa famille ; la création d'un cercle de « médecins ambassadeurs » qui facilite la mise en réseau entre praticiens locaux ; une prise en charge financière de l'abonnement auprès d'une plateforme de prise en rendez-vous en ligne ; la création d'un observatoire de l'offre de soins à l'échelle du territoire ; l'accueil régulier de colloques médicaux ou en lien avec la santé.

OUTIL DE VUES IMMERSIVES 3D

Dans la continuité de sa démarche de Smartcity engagée en 2018, Orléans Métropole s'est dotée en 2019 d'un outil de vues immersives 3D qui a été intégré au système d'information géographique métropolitain. Développée par l'entreprise Cyclomédia, leader mondial du secteur, cette solution permet d'élaborer des maquettes 3D très précises et réalistes pour tout projet concernant l'espace public : aménagements futurs, simulation d'une inondation, observation de la vulnérabilité des bâtiments et des chaussées, mesure de hauteurs pour le changement de panneaux sur l'espace public...



Cette solution constitue ainsi un outil précieux d'aide à la décision pour les communes et services chargés de la gestion de l'espace public. Cet outil permet de visualiser à distance des équipements et des voiries, d'effectuer des simulations et des mesures, d'optimiser la gestion des espaces publics, de répondre de la façon la plus adaptée aux demandes des habitants, des entreprises ou des prestataires. Un gain de temps qui contribue aussi à limiter l'empreinte écologique de la collectivité, du fait de la réduction des déplacements sur le terrain.

PARTICIPATION DES HABITANTS AU PROGRAMME EUROPÉEN BE-GOOD

Dans le cadre du programme européen BE-GOOD, Orléans Métropole souhaite valoriser les richesses naturelles de son territoire, en faciliter la découverte auprès de ses habitants et visiteurs à l'aide de solutions numériques innovantes. Orléans Métropole a travaillé avec la startup ENEO sur ce projet, lancé mi-mai 2019. Le projet a plusieurs objectifs : co-concevoir un outil de sensibilisation pour améliorer les connaissances des individus, sur la biodiversité dans une approche sensorielle ; faire ressentir la nature à travers des expériences originales et ludiques ; développer des offres de service permettant de découvrir les patrimoines environnementaux des 22 communes d'Orléans Métropole. Dans ce cadre plusieurs ateliers avec les habitants ont été mis en place à partir de l'été pour concevoir le prototype du service et engager son développement.

QUELS BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE DANS L'ORLÉANAIS ?

Sur les 79 300 projets de recrutements recensés dans l'enquête 2019 de Pôle Emploi sur les besoins de mains d'œuvre dans la région Centre-Val de Loire, 14 529 concernent l'Orléanais : 30 % d'entre eux proviennent d'entreprises de moins de 10 salariés et 70,8 % sont non saisonniers ; 58 % concernent les services aux particuliers et aux entreprises ; 15 % l'industrie ; 13 % le commerce ; 7 % l'agriculture et 7 % la construction.



FACILITER L'ARRIVÉE DES FUTURS TALENTS

Depuis 2018, le service d'accueil et d'accompagnement personnalisé mis en place par Orléans Métropole facilite l'implantation sur son territoire d'acteurs économiques, culturels, artistiques ou sportifs dont l'activité participe à la réussite de la métropole. Convaincue que toute nouvelle installation réussie est une des clés du rayonnement et de la performance de son territoire, Orléans Métropole est la première collectivité française à 1h de Paris à proposer un service d'accueil et d'accompagnement personnalisé pour les futurs talents de son territoire. Totalement gratuit et confidentiel, ce service vise à faciliter leur arrivée et leur intégration en accompagnant les démarches liées à l'installation mais aussi en partageant son expertise du territoire, et en facilitant la mise en relation avec les partenaires locaux.



UNE QUALITÉ DE SERVICE RENFORCÉE

S'appuyant sur les nombreuses actions déjà engagées pour le développement du tourisme sur son territoire, Orléans Métropole continue d'accroître la qualité de ses offres et services afin d'obtenir prochainement le classement de son Office du Tourisme en catégorie 1, la plus haute et exigeante, et l'obtention du label d'État Qualité Tourisme™.

UN GUIDE POUR LES MANIFESTATIONS PROFESSIONNELLES

Afin de promouvoir le territoire auprès des professionnels, Orléans Convention, le bureau des congrès de la métropole, a réalisé son premier Meeting Guide 2019, destiné aux organisateurs de manifestations professionnelles.

Ce document annuel bilingue anglais-français présente les grands atouts de la destination et les services offerts par Orléans Convention. Il détaille par onglet les différents espaces et services disponibles sur le territoire d'Orléans Métropole pour

l'organisation de tout événement professionnel : congrès, séminaires, colloques, salons... Ce document contient également les informations des partenaires « Tourisme d'affaires » d'Orléans Val de Loire Tourisme, l'office de tourisme d'Orléans Métropole : espaces événementiels, hôtels, restaurants, activités de loisirs...

DÉCOUVRIR ORLÉANS

Présenter l'Orléanais comme une destination de court séjour, le temps d'un « break », tel est l'angle retenu pour la campagne promotionnelle du territoire menée en 2019, dans la continuité de la campagne 2018.

A destination des « City-Breakers », cette campagne ciblait non seulement les grandes villes de France mais aussi l'international avec des pays voisins comme l'Angleterre, la Belgique et les Pays-Bas. Elle s'appuyait sur les principaux atouts touristiques du territoire : la richesse et la diversité du patrimoine naturel, architectural et urbain.



UN TERRITOIRE TOUJOURS PLUS ATTRACTIF EN MATIÈRE DE TOURISME DE LOISIRS

Parmi les actions mises en œuvre en 2019 dans le cadre de la politique de développement touristique du territoire, le premier City Pass Orléans Métropole a été lancé avant l'été. Sous forme de carte accompagnée d'un guide numérique, ce passeport touristique comprend plus de 100 offres et donne accès aux sites incontournables de la métropole. L'initiative a été renouvelée au moment des fêtes de fin d'année avec un CityPass Orléans Métropole spécial Noël, permettant d'accéder aux animations mises en place au moment des fêtes.

Ouvert aux touristes et aux habitants du territoire, le City Pass Orléans Métropole permet de visiter la métropole et de bénéficier d'avantages exclusifs auprès de nombreux partenaires : transport, restaurants, commerçants...

Le City Pass se présente sous la forme d'une carte, accompagnée d'un livret papier descriptif présentant l'offre des partenaires dans sa version standard. Dans une édition limitée, collector ou pour offrir, la carte est fournie dans un coffret premium.

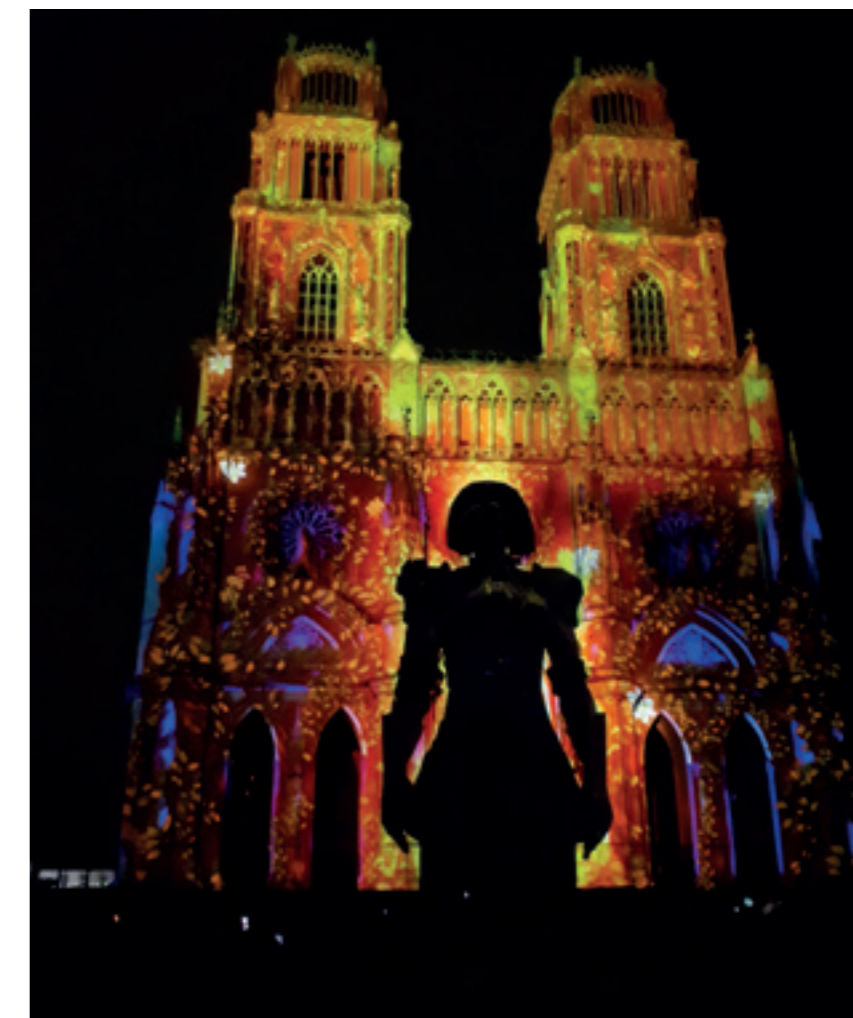
UN BILAN TOURISTIQUE SATISFAISANT

Le bilan de la saison touristique 2019 d'Orléans et de sa métropole est en nette progression : + 19 % de touristes étrangers ; la fréquentation du musée des Beaux-Arts qui croît de 33% ; celle de la maison de Jeanne d'Arc de 42% ; les visites guidées en hausse de 17% ou encore le son et lumières « Jeanne la force de l'âme » vu par 56 000 spectateurs (30 000 en 2018)... Autant de données qui illustrent les actions mises en œuvre par l'office de tourisme Orléans Val de Loire Tourisme pour développer la notoriété du territoire, faciliter l'accueil des touristes et visiteurs, dynamiser et animer le territoire.

Sur le plan culturel, l'actualité 2019 des musées d'Orléans a été riche avec l'exposition carte blanche donnée au jeune sculpteur et plasticien Ugo Schiavi au musée des Beaux-Arts d'Orléans et Les témoins

de l'histoire retraçant 20 ans de découverte archéologiques à Orléans proposée à l'hôtel Cabu, musée d'histoire et d'archéologie... En parallèle, le musée des Beaux-Arts a poursuivi ses travaux de rénovation qui ont concerné en 2019 les salles XIX^e siècle situées à l'entresol. Des restaurations ont été engagées ainsi que l'étude des œuvres restées en réserve. Parmi les autres actions mises en œuvre pour renforcer son offre d'accueil des touristes estivaux, Orléans Métropole propose chaque année depuis 2014 une aire d'accueil dédiée aux camping-cars, ouverte pendant les mois d'été et gérée par Orléans Val de Loire Événements. Un service qui illustre la dynamique touristique dans laquelle la collectivité est engagée.

Enfin, pour afficher sa volonté d'assurer un accueil optimal à ses visiteurs français et internationaux, et de devenir une destination phare en tourisme de loisirs et d'affaires Orléans Métropole a demandé le classement en catégorie 1 de son office de tourisme Orléans Val de Loire Tourisme et l'obtention de la dénomination de « commune touristique » pour les communes d'Orléans, Olivet, Saint-Jean-de-Braye et La-Chapelle-Saint-Mesmin.





INFORMER
ET FAIRE
RAYONNER

ORLÉANS MÉTROPOLE, UN DÉVELOPPEMENT À CADENCE SOUTENUE

Dernière année complète de la mandature 2014/2020, 2019 s'est montrée dense en projets et en réalisations, conformément au projet métropolitain. Dans le respect des contraintes pré-électorales, la communication et l'information d'Orléans Métropole ont poursuivi leur mission de présenter et expliquer les projets en cours, de donner un accès facile à tous les services métropolitains et de renforcer l'attractivité du territoire. Partant toujours du message à transmettre et de la bonne personne à qui le délivrer, les actions d'information et de communication qui accompagnent les projets ont pour objectif de faire comprendre, faire connaître, faire adhérer et pour ce faire, utilisent tous les outils nécessaires qu'ils soient « papier » ou digitaux, dans une cohérence globale graphique et sémantique. La forme sert le fond et jamais l'inverse !

DES CHANTIERS D'AMPLEUR

Conformément au projet de territoire, la Métropole a poursuivi sa mue avec de grands projets qui se sont transformés en chantier d'ampleur en 2019.

Au Nord du territoire, le chantier Interives bat son plein, sur les communes d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais avec notamment le premier immeuble sorti de terre, Citévolia, porté par la CCI du Loiret et siège du GIP Loire&Orléans dont l'action majeure est l'implantation des entreprises sur le territoire, tout un

symbole. Son inauguration a eu lieu le 1^{er} juin 2019. Depuis les palissades de chantier habillées aux couleurs du projet font peu à peu place à des communications plus précises sur chaque îlot et selon chaque maître d'œuvre. Des outils digitaux sont également en perpétuelle évolution au fil des évolutions pour accompagner la commercialisation des espaces lors notamment de salons professionnels. Toujours le long de la RD2020, axe majeur du territoire, mais direction le Sud, CO'Met a bel et bien été lancé ! En avril 2019, le chantier a démarré avec l'impressionnante démolition du Parc des expositions datant de 1967. Une signalétique d'ampleur a été mise en place pour montrer les perspectives architecturales et présenter le devenir du site. Le projet a été présenté au monde économique puis au monde sportif afin que chacun s'empare du projet et en soit l'ambassadeur. Pour ce faire, un film en 3D et une balade immersive ont été développés.



Parallèlement, une campagne média au niveau national et régional a été lancée pour commencer la commercialisation d'un tel équipement. La multimodalité des équipements, un arena pour le sport et les grands événements, un parc des expositions et un palais des congrès, le tout à immédiate proximité du zénith, en fait un site exceptionnel et unique en France en Province à ce jour pour les événements.

Des prises de vues par drone sont réalisées tout au long des travaux pour garder en archives l'évolution d'un tel chantier et anticiper son inauguration. La réalisation d'outils de pré-commercialisation ont également été conçus, en lien notamment avec Orléans Convention, notre bureau des congrès, dans une logique de développement de ce secteur d'activité, en lien avec les acteurs de notre territoire notamment.

DES ÉVÉNEMENTS À RÉSONANCE INTERNATIONALE

Les années impaires sont celles du Festival de Loire. L'édition de septembre 2019 a vu l'Angleterre être à l'honneur des festivités. Logiquement, une campagne de communication à Londres a ainsi été déployée pour que les voyageurs de l'Eurostar ne passent pas à côté de ce grand rendez-vous ligérien.

2019 a marqué une rupture au niveau du graphisme du Festival de Loire. Décliné depuis la naissance de la manifestation le « bouquet de voiles » a fait place à un concept plus moderne et mieux adapté à la communication digitale. Le plan média, bien rodé sur Paris et l'Île de France et sur les départements de l'Ouest de la France partageant l'amour de la Loire, permet à chaque édition de mieux faire connaître cet événement. Encore une fois, le public était au rendez-vous puisqu'on a pu comptabiliser 700 000 festivaliers durant ces 5 jours.



DES CAMPAGNES AU NATIONAL POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ

Le tourisme a fait l'objet d'une nouvelle campagne de communication pour lancer la « saison » avec pour point de démarrage le salon international du tourisme à Paris, comme c'est le cas depuis deux années. C'est l'une des plus importantes actions de communication menées par Orléans Métropole au niveau européen avec pour terrain de jeu les gares centrales de Londres, Amsterdam et Bruxelles. Bien évidemment, Paris est au cœur de la stratégie « city-breaker » avec de l'affichage dans le métro et aussi un habillage complet d'un des bus direct qui amène les voyageurs aux aéroports de Paris, histoire de leur donner envie de découvrir une destination dépay-sante à tout juste une heure de la capitale.





Une fois captés, les touristes ont tout le loisir de visiter le site majeur du Loiret, le Parc Floral Orléans – La Source. Là encore, une campagne nationale accompagne le lancement de la saison du parc qui s'étend de mars à novembre. Le métro est le meilleur endroit pour capter de potentiels visiteurs à qui donner envie d'un peu de nature et de belles balades. La presse spécialisée avec des titres comme Jardins d'ici, Arts des jardins, Le Petit futé est un des éléments centraux de ce plan de communication. Les hauts lieux touristiques en région sont aussi également ciblés, ainsi la campagne du Parc Floral s'affiche au Zoo-parc de Beauval, au Château de Chenonceau, à la Maison de la magie à Blois.

Un tout autre sujet était au cœur de la stratégie d'attractivité du territoire. Il s'agit de la santé. Pour la 2^e année, Orléans Métropole a poursuivi sa stratégie de marketing en ciblant les villes à 2/3h d'Orléans et disposant d'une faculté de médecine pour attirer des médecins sur notre territoire. La campagne définie en 2018 s'est totalement déployée en 2019 sur les villes de Dijon, Caen, Angers, Poitiers, Limoges,

Clermont-Ferrand, Reims, Amiens. Orléans Métropole était également présent sur les affichages digitaux du Palais des Congrès du Congrès national des médecins généralistes.

Autre sujet majeur d'attractivité pour Orléans Métropole : l'enseignement supérieur et l'apprentissage. L'objectif est de passer d'un territoire avec des étudiants à une ville étudiante ! L'apprentissage se porte bien à Orléans Métropole puisque les CFA présents sur le territoire ont créé le "Campus des Métiers". Une charte graphique et les premières actions de communication ont été déployées. L'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2018 a porté ses fruits puisqu'en 2019, l'ISC Paris ouvrait son "campus Orléans" en plein centre-ville avec 60 étudiants en Bachelor 1 et 3. Cette même année, d'autres grandes écoles ont confirmé leur implantation à venir.

PROMOUVOIR LES SERVICES D'ORLÉANS MÉTROPOLE POUR LE BIEN-VIVRE DES HABITANTS

L'ambition d'Orléans Métropole est un territoire qui rayonne mais également un territoire où l'on vit bien. L'objectif est d'attirer mais surtout de fidéliser. Là encore, l'objectif des campagnes de communication est d'expliquer les services proposés. Les améliorations de service ont été nombreuses en 2019 ce qui a amené à travailler tous les sujets du quotidien : déchets, emploi, risques, environnement... Une thématique peu connue et pourtant capitale pour la qualité de vie de nos concitoyens : l'assainissement. Orléans Métropole est en charge de la gestion des eaux usées et de rappeler les bonnes pratiques. Il y a quelques années, l'Agglo avait lancé une campagne qui avait fait sensation du fait de son efficacité « C'est la lingette qui a fait le coup ». Orléans Métropole a récidivé avec une déclinaison de cette campagne sur trois sujets majeurs causant des problèmes dans les égouts : la lingette, les huiles et les détritiques.



Les déplacements au sein d'une métropole, d'autant plus quand elle est en pleine expansion, sont un sujet majeur. Orléans Métropole a souhaité en 2019, aux côtés de son délégataire Kéolis, mettre l'accent sur le vélo. Un mode doux qu'il convient de promouvoir d'autant plus facilement sur un territoire où le dénivelé est quasi nul. Une campagne globale a été menée pour montrer tous les services à disposition : itinéraires cyclables, vélo station, location de longue et courte durée, arceaux vélo...

UN FORT ENGAGEMENT POUR LES OUTILS DIGITAUX

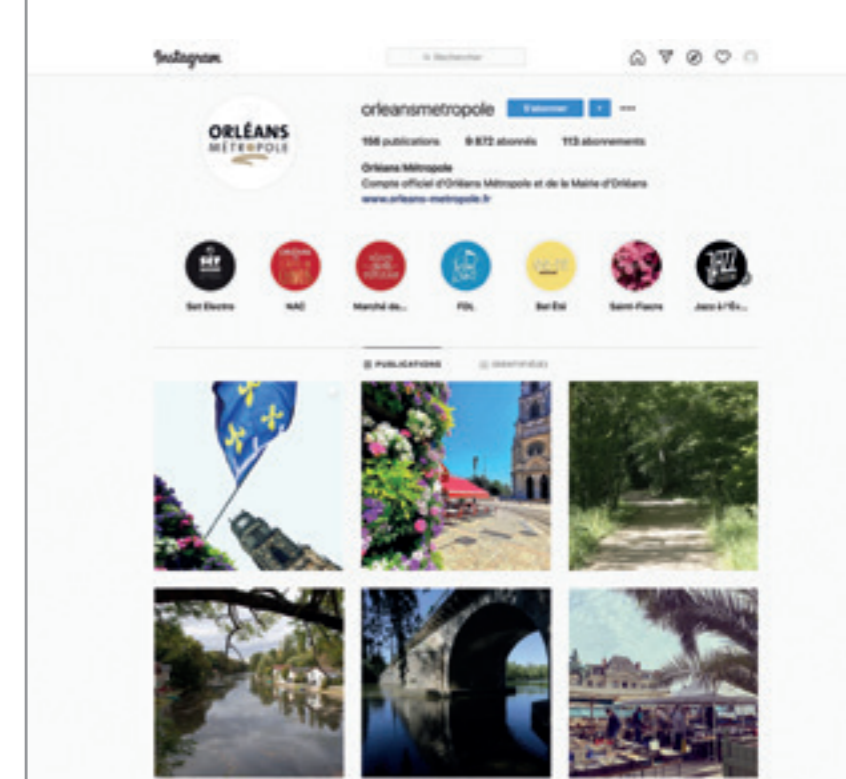
Face à une population de plus en plus nomade, les outils digitaux sont incontournables d'une stratégie de communication moderne. Le double objectif de ces outils est tout d'abord de faciliter le quotidien des usagers en leur donnant accès via le web aux différents services de la collectivité et ensuite apporter une information claire et pertinente de la métropole jusque sur les smartphones des habitants.

Le site Internet *orleans-metropole.fr*, outil incontournable, a poursuivi en 2019 son évolution pour des services toujours facilités :

- développement du portail de services « Mon Compte » permettant de réaliser les démarches en ligne 24h sur 24 (état civil, gestion des déchets, inscriptions aux accueils de loisirs et à l'Émis...) et suivre leur avancement.
- valorisation de la plateforme Orléans Métropole Open Data mettant à disposition de tous 140 jeux de données ayant trait à l'environnement et au développement durable, à l'économie ou bien encore à la mobilité et aux transports.



Lancé en 2017, le portail métropolitain *On sort !* a lui aussi travaillé sur l'amélioration de ses fonctionnalités : ergonomie, optimisation de chargement des informations, amélioration de gestion de son compte. Il compte plus de 600 contributeurs actifs qui voient dans cet outil open data un moyen de valoriser leurs événements auprès des habitants de la métropole et bien au-delà.



Autre outil digital, les newsletters thématiques permettent d'apporter une information ciblée de la part des services de la collectivité. Près d'une dizaine est aujourd'hui déployée : Ville d'art et d'histoire, Commerce, Conservatoire, Musée des beaux-arts, Hors les Murs, Réduction des déchets, Infos Emploi, Atout prévention senior, Interives.

Enfin, sur les réseaux sociaux, Orléans Métropole a vu la progression constante de sa communauté tant sur Facebook que sur Twitter, LinkedIn et YouTube, et a décidé de se lancer sur Instagram en décembre 2018 pour fédérer de nouveaux publics. Ce compte regroupe les photos et vidéos d'événements, de paysages ou d'instant de vie : l'âme du territoire à travers l'objectif de ceux qui y vivent. Cette volonté d'élargir sa cible, notamment parmi les plus jeunes, s'est également traduite par la création d'une chaîne Giphy, visible sur Snapchat et Instagram. Le territoire possède ainsi 21 gifs sur des thèmes ou événements fédérateurs comme le Festival de Loire, le marché de Noël d'Orléans et les Fêtes de Jeanne d'Arc, qui ont déjà occasionné 35 M de vues.



1,239 M sessions en 2019 sur *orleans-metropole.fr* (1,1 M en 2018)

250 K sessions sur le portail métropolitain *On sort !* (+ 28% par rapport à 2018)

64 850 abonnés sur Facebook Orléans Métropole (54 700 en 2018)

11 650 sur Twitter (10 000 en 2018)

7 430 abonnés sur Instagram (lancement en décembre 2018)

10 lettres d'information incluses dans *Orléans.mag*, et distribuées dans les mairies et lieux publics de la métropole



SCoT

URBANISME ET PLANIFICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Imaginer le territoire de demain, c'est anticiper les besoins de la population dans 20 ans et enrichir les projets d'une démarche de développement durable.

- préserver et valoriser les richesses naturelles pour un territoire de qualité,
- préserver et remettre en état les continuités écologiques, avec la trame verte et bleue et des sous-trames qui intègrent sur le territoire différents réservoirs de biodiversités et corridors écologiques,
- lutter contre le réchauffement climatique (réduction des îlots de chaleur, utilisation des principes du bioclimatisme pour l'architecture et les formes urbaines, massifier la rénovation énergétique des bâtiments anciens...),
- favoriser les modes de déplacement alternatifs à l'automobile ; aller vers un rapprochement des lieux de vie et tendre à une réduction des distances de déplacements,
- tendre vers plus d'autonomie énergétique : objectif à l'horizon 2050 d'un territoire à énergie positive et à 100% d'énergies renouvelables (valeur confirmée par la Région Centre-Val de Loire dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET).

ABOUTISSEMENT DU SCOT

2019 a été marquée par l'approbation du SCoT après cinq années d'études, de réflexions et de travaux. Ce document d'orientation stratégique d'urbanisme et de planification pour un territoire a vocation à anticiper les besoins de la population dans 20 ans pour y répondre dans les meilleures conditions.

Le SCoT est le document cadre de référence pour l'élaboration des politiques de la Métropole dont les plans dédiés doivent être compatibles : climat (PCAET), urbanisme (PLUm), déplacements (PDU), habitat (PLH)...

Le SCoT et son projet de territoire s'organise en trois axes majeurs : s'affirmer comme Métropole Capitale ; se révéler comme Métropole Paysages ; se réinventer comme Métropole des Proximités.

Ainsi, le paysage et la nature sont au cœur du projet et se positionnent comme fil conducteur. Le projet a choisi d'organiser la transition écologique par plusieurs objectifs :

Dans le cadre des travaux liés à l'élaboration du SCoT, Orléans Métropole a été associée, par la Région Centre-Val de Loire, à l'écriture des règles du SRADDET. Les services ont ainsi participé à plusieurs réunions et ateliers. La procédure s'est achevée par une consultation officielle de la Métropole en tant que personne publique associée, consultation à laquelle un avis a été rendu par la délibération du 28 février 2019.

SCoT
Orléans Val de Loire
Schéma de Cohérence Territoriale

LE PLUM SE CONSTRUIT

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) décidé en juillet 2017, Orléans Métropole a organisé, en mai et juin 2019, trois réunions publiques de concertation pour partager et échanger autour du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document exprime les orientations générales du projet de territoire, en matière d'urbanisme, de développement, d'équipement, de préservation de l'environnement... C'est sur la base de ces orientations que le dispositif réglementaire du PLU (règlement, pièces graphiques...) est ensuite décliné.

Ces orientations générales ont fait l'objet d'un débat en Conseil métropolitain du 11 juillet 2019.

Le PLUm vise à construire, à l'échelle des 22 communes, un plan d'urbanisme et d'aménagement qui prenne en compte les identités de chacune des communes, tout en accompagnant leur développement dans un document commun. Il s'appuiera sur les documents d'urbanisme existants à l'échelle des communes et s'attachera à répondre aux problématiques qui concernent le territoire dans son ensemble.

Pour recueillir le maximum de suggestions de la population, un outil cartographique a été mis en ligne, permettant, en plus des moyens déjà mis à disposition, de localiser sur le territoire les remarques et de les partager.

En parallèle, 13 procédures ont été mises en œuvre dans l'année concernant des PLU communaux : révisions, révisions allégées, modifications. Elles ont impliqué la tenue d'enquêtes publiques et de réunions avec les partenaires institutionnels, pour les communes de Chécy, Ingré, La Chapelle Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Boigny-sur-Bionne, Saint-Cyr-en-Val, Orléans, Semoy et Fleury-les-Aubrais.

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN

Par délibération du 19 décembre 2019, Orléans Métropole a arrêté le projet du Règlement local de publicité métropolitain (RLPm) engagé en 2018 et le bilan de concertations menées en 2019.

L'objectif de ce règlement est d'aboutir à un équilibre entre la communication publicitaire des acteurs économiques et la protection du cadre de vie, notamment des paysages du territoire. Il permet d'adapter la réglementation nationale aux enjeux du territoire en fixant, par zones, les obligations en matière de publicité. Après un diagnostic réalisé en 2018, le règlement a été élaboré en 2019 en concertation avec les communes, les afficheurs et les commerçants.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN



ORLÉANS MÉTROPOLE
ET SES COMMUNES
CONSTRUISENT ENSEMBLE LE
TERRITOIRE DE DEMAIN

1^{ère} étape :

RÉUNIONS PUBLIQUES

JEUDI 23 MAI - 19H30

Espace Montission - 150, Avenue Jacques Douffiaques à Saint Jean le Blanc

JEUDI 6 JUIN - 19H30

La Passerelle - 57, Boulevard de Lamballe à Fleury-les-Aubrais

JEUDI 20 JUIN - 19H00

Centre de Conférence - 9, place du 6 juin 1944 à Orléans

www.orleans-metropole.fr
#OrleansMetropole

PLU ORLÉANS
MÉTROPOLE

PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN



« la Maison rouge », a été inauguré le 23 avril dans une maison située au 2 rue du Grand Champ de manœuvre avec la mise en place d'une permanence architecturale depuis octobre 2019. Des ateliers thématiques avec les riverains et les scolaires ont été organisés à la Maison rouge, mais aussi sur le terrain. Enfin, à la suite des ateliers de concertation menés fin 2018, les premiers cheminements pour piétons et vélo ont été dessinés, confirmant la volonté conjointe de laisser une large place aux déplacements doux. Enfin, 300 arbres ont été plantés et une pépinière installée : les quelque mille arbres qui la composent pourront être replantés ultérieurement sur le site ou ailleurs dans la métropole.

L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DU PONT DE L'EUROPE SE DÉSINE

La réflexion sur l'aménagement du secteur de 20 hectares au nord du pont de l'Europe s'est poursuivie en 2019, en articulation avec les projets situés sur les 2 communes, d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle : d'une part le projet de construction, sur ce site, d'un équipement et d'autre part de l'aménagement de l'ancienne friche Renault-TRW. Au-delà des études menées sur la circulation et sur les enjeux de qualité urbaine et paysagère, il est à signaler la poursuite de l'action de maîtrise foncière, les interventions de diagnostics archéologiques anticipés sur l'îlot Mothiron. En outre, une étude a été menée pour la vision prospective des besoins en logements. Afin de prendre en compte l'importance des enjeux urbains et de circulation sur ce secteur très contraint, le choix a été fait de lancer sous forme de dialogue compétitif, la consultation pour le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement et la requalification des voiries et espaces publics sur la première tranche de l'opération.

L'ÉCO-QUARTIER DES GROUES SE PRÉCISE

Le travail d'élaboration de l'éco-quartier des Groues s'est poursuivi en 2019, avec la création de la ZAC et le lancement de la procédure de désignation de l'aménageur en octobre. Ce projet d'éco-quartier situé sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean de la Ruelle a été retenu par l'architecte et scénographe Patrick Bouchain, dans le cadre de la Preuve par 7, une démarche expérimentale d'urbanisme et d'architecture qu'il a initiée afin de promouvoir le recours à des approches innovantes pour construire la ville collectivement. Le travail concerne notamment la construction d'une identité du futur éco-quartier en imaginant un lieu de vie tourné vers la santé, la culture et la jeunesse. Ce projet sera partagé avec les acteurs de la Ville et les habitants. Un lieu de vie du projet, nommé

AVEC ET POUR LES HABITANTS

Parce qu'ils contribuent à structurer le territoire d'aujourd'hui et de demain, les projets d'aménagement urbain font l'objet d'une concertation et de l'implication des acteurs et habitants.



FOCUS DD

DOUBLEMENT DE LA LOIRE À VÉLO RIVE NORD

Au vu du succès de l'itinéraire Sud de la Loire à Vélo, Orléans Métropole a débuté l'aménagement d'un nouvel itinéraire cyclable sur la rive nord du fleuve, reliant Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Chécy, Bou et Mardié entre canal et Loire.

Le projet s'intègre au réseau des véloroutes européennes et contribue au développement touristique local en valorisant la rive Nord de la Loire par une nouvelle boucle d'intérêt paysager et patrimonial : passage par le Point Septentrional de la Loire, passage par les vieux bourgs de Saint-Jean-de-Braye, de Chécy et de Combleux.

Le projet prévoit la requalification et l'élargissement des chemins existants, en bord du canal l'Orléans, avec la mise en œuvre de stabilisé renforcé, la remise en état des routes carrossables empruntées par l'itinéraire ainsi que la mise en œuvre d'un jalonnement spécifique.

Les travaux ont démarré en juillet 2019 par le 1^{er} tronçon entre Le cabinet vert et le Port Saint Loup.

LE PARC DE LOIRE SE DÉSINE

Le plan guide du Parc de Loire a retenu huit « univers » sur le site, vaste de plus de 350 hectares, compatible avec le principe d'un parc naturel urbain Sport et Nature, en fonction de leur ambiance paysagère, de leur localisation et de leur qualité écologique : glisse et sport urbain, sable et raquette, aérien, plage, nautique, grands jeux, nature insolite.

Orléans Métropole a poursuivi en 2019 sa réflexion concernant la définition du programme d'aménagement d'un parc naturel urbain Sport et Nature en lançant un avis de sourcing pour identifier des partenaires potentiels dont l'activité pourrait s'exercer sur le site et serait compatible avec la préservation de l'environnement.

Plusieurs actions ont vu le jour en 2019, avec l'installation d'équipement de sécurisation et de gestion d'accès du secteur des gravières et le déploiement d'une mission de gardiennage. La gestion écologique et paysagère du site est expérimentée avec notamment l'entretien raisonné de la grande prairie et l'ouverture de vues remarquables sur la Loire. Une nouvelle ligne de mobilier a été implantée. Enfin, une grande aire de jeux et de loisirs pour enfants (6-12 ans) a été installée.





HABITAT

VERS UN HABITAT PLUS ATTRACTIF

Assurée par Orléans Métropole, la compétence habitat concerne à la fois la qualité et la diversité de l'offre de logements sociaux mais aussi l'amélioration de la qualité de l'habitat privé.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

La Métropole a continué d'accompagner les projets de réhabilitation du parc privé en mobilisant les aides de l'Anah et en subventionnant le reste à charge des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les propriétaires modestes : 435 logements privés ont été améliorés en 2019, dont 90 % pour des travaux de rénovation énergétique.

De même, la Métropole poursuit son rôle de facilitateur pour aider les copropriétés à faire aboutir leur projet de rénovation énergétique en mobilisant les aides de l'Anah et ses aides complémentaires pour les plus fragiles. Ainsi, 47 des propriétaires aidés l'ont été pour des travaux réalisés dans 6 copropriétés, et une copropriété fragile (120 logements) a bénéficié d'une aide collective pour financer l'AMO qui l'a accompagnée dans son projet de rénovation thermique.

Plus globalement, Orléans Métropole s'inscrit dans le réseau partenarial qui accompagne les porteurs de projet pour l'amélioration de leur habitat (Anah, ADIL – EIE, Action Logement, SOLIHA - Agence immobilière sociale).

REQUALIFIER LE PARC PRIVÉ DÉGRADÉ POUR ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU DU QUARTIER DES CARMES À ORLÉANS

Le quartier des Carmes a entamé une mue profonde avec le démarrage des travaux de la ZAC Carmes – Madeleine. L'habitat essentiellement privé et locatif qui constitue son tissu urbain présente une vétusté, un manque d'entretien et parfois des conditions de logement indignes qu'il importait de traiter en parallèle. Lancée en juillet 2019, pour une durée minimale de 5 ans, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « Renouvellement urbain » (OPAH RU) des Carmes vise à inciter les propriétaires à réhabiliter leurs logements grâce à un accompagnement par une équipe de professionnels missionnée par Orléans Métropole et à un dispositif d'aides aux travaux de l'Anah et de la Métropole renforcé. De plus, Orléans Métropole a lancé sur certains immeubles ciblés du périmètre présentant des enjeux spécifiques, des opérations de restauration immobilière (ORI) qui lui permettent d'imposer la rénovation à neuf des biens par leur propriétaire, sous peine d'expropriation. Une dizaine d'immeubles est aujourd'hui concernée qui devraient se monter à une trentaine au final. La mise en œuvre de cette opération a été confiée à un concessionnaire dont la première mission a été de poursuivre le travail de repérage et de visites pour caractériser des immeubles du secteur, de mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires de l'opération et d'établir le contact avec les propriétaires des immeubles à enjeu pour les guider fermement dans la construction d'un projet. Début 2020, les premiers permis de construire étaient déposés et l'opérateur lançait les premières préemptions dans le cadre de l'ORI.

Pour accompagner cette opération ambitieuse et éviter tout effet de dispersion à l'échelle de la Métropole, une étude est prévue en 2020 pour permettre de définir une politique métropolitaine pour lutter plus efficacement contre l'habitat indigne.

CHIFFRES CLÉS

6

copropriétés en difficultés soutenues dans le cadre d'opérations programmées

2

copropriétés aidées pour des travaux de mise en sécurité (dont une en plan de sauvegarde)

CONTENIR LA DÉGRADATION DE COPROPRIÉTÉS

Orléans Métropole a repris la maîtrise d'ouvrage du plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie située à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Les travaux se poursuivent bâtiment par bâtiment (isolation, ventilation, halls d'entrée, géothermie), permettant de mobiliser les aides au fur et à mesure. Parallèlement, la copropriété continue d'être aidée par un prestataire financé par la Métropole pour les questions de redressement financier, de procédures, d'organisation et de gestion.

À La Source, l'étude préalable du plan d'action des copropriétés de la dalle s'est terminée par une restitution copropriété par copropriété. Le plan d'action comporte deux plans de sauvegarde pour les deux copropriétés les plus en difficultés et une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les trois autres. Il leur permet de bénéficier d'aides aux travaux de l'Anah, de la Métropole et de leurs partenaires financiers pour la réalisation de travaux de réhabilitation, notamment énergétique et d'un accompagnement par une équipe d'experts. En complément, France Loire accompagne le projet en se portant acquéreur de logements pour en garantir la rénovation et les remettre ensuite sur le marché.

Pour les copropriétaires, Orléans Métropole a soutenu l'ADIL du Loiret dans l'organisation de la première réunion du club des copropriétaires, appelée QUID COPRO « pas de quiproquo dans ma copro ».

La collectivité assure également une veille sur les situations des copropriétés, en s'appuyant sur son réseau partenarial. Elle est intervenue pour demander la mise sous administration provisoire d'une copropriété en difficulté et pour assurer une médiation entre copropriétaires dans une autre.

Pour renforcer son action préventive, la Métropole a commandé à l'agence d'urbanisme Topos une étude de préfiguration d'un observatoire des copropriétés dans l'objectif de mieux connaître la situation des copropriétés sur le territoire et d'identifier celles qui rencontrent des difficultés pour adapter ses politiques publiques.

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Orléans Métropole a soutenu en 2019 la mise en place du dispositif LoueZen destiné à faciliter l'accès au logement des personnes en insertion. Ce dispositif de loyers solidaires permet ensuite aux personnes de s'engager dans la recherche d'un emploi stable. Il est proposé aux propriétaires par SOLIHA, Agence immobilière sociale. L'engagement est de six ans, permet aux propriétaires de conjuguer un engagement citoyen et une garantie complète des risques locatifs, en louant leur logement à un loyer modéré à des personnes en démarche d'insertion professionnelle.

CHIFFRES CLÉS

3

bénéficiaires du dispositif





2^E PRIX DE L'INNOVATION DU LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme local de l'habitat, Orléans Métropole a souhaité mettre en valeur les initiatives locales des bailleurs sociaux, en décernant annuellement un prix de l'innovation du logement social. Le prix de l'innovation du logement social s'adresse aux démarches collaboratives et participatives qui contribuent à faire une ville plus ouverte, plus durable et diversifiée. En 2019, pour la deuxième édition de ce prix, deux bailleurs ont été distingués : Les résidences de l'Orléanais dans la catégorie gestion sociale et 3F Immobilière Centre Loire pour la catégorie conception technique.

Le programme de 3F Immobilière Centre Loire prévoit la construction de 20 logements collectifs locatifs sociaux, destinés à des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. Le programme a été conçu pour permettre aux futurs locataires d'y vivre de façon autonome ou quasi autonome le plus longtemps possible, grâce à des outils numériques. Ce programme est réalisé en partenariat avec Orléans Val de Loire Technopole, le Lab'O et la Ville de Chécy, pour la mise en place d'une salle de vie commune accessible aux résidents et lieu d'animation sociale. Pour la Résidence Passerelle 45, les Résidences de l'Orléanais ont été sollicitées par l'association Passerelle 45 pour construire une résidence d'accueil pour les personnes en situation de handicap psychique sur un terrain cédé gracieusement par la commune de Chécy. Le projet, fruit d'une concertation importante entre les partenaires, comprendra 25 logements, une salle polyvalente ouverte sur le quartier et accueillant des activités socioculturelles, un espace verdoyant conçu comme un lieu de rencontre permettant de maintenir ou recréer un lien social.

Les prix ont été remis le 9 juillet au FRAC Centre-Val de Loire.

RENOUVELLEMENT URBAIN : LA DEUXIÈME PHASE DÉMARRE

Le 13 septembre 2019, Orléans Métropole, les Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, les bailleurs sociaux, l'État, la Région Centre-Val de Loire et l'ANRU ont signé la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain d'Orléans Métropole. Pour Orléans, cette convention concerne les quartiers de l'Argonne et La Source. Pour Saint-Jean-de-la-Ruelle, la convention concerne le quartier des Chaises.

Ces quartiers sont inscrits au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), un programme partenarial permettant de déployer des moyens pour engager ou poursuivre les transformations urbaines des quartiers populaires.

Pour co-construire ce programme de rénovation urbaine, une démarche de projet a été mise en place, associant étroitement les habitants de chaque quartier et les acteurs locaux, comme les associations ou le conseil citoyen. Le projet de rénovation urbaine, en articulation avec le contrat de ville, ne se cantonne pas à l'urbain mais aborde également les questions d'habitat, de réussite éducative, de tranquillité publique, de décroissement ou encore de nature en ville.

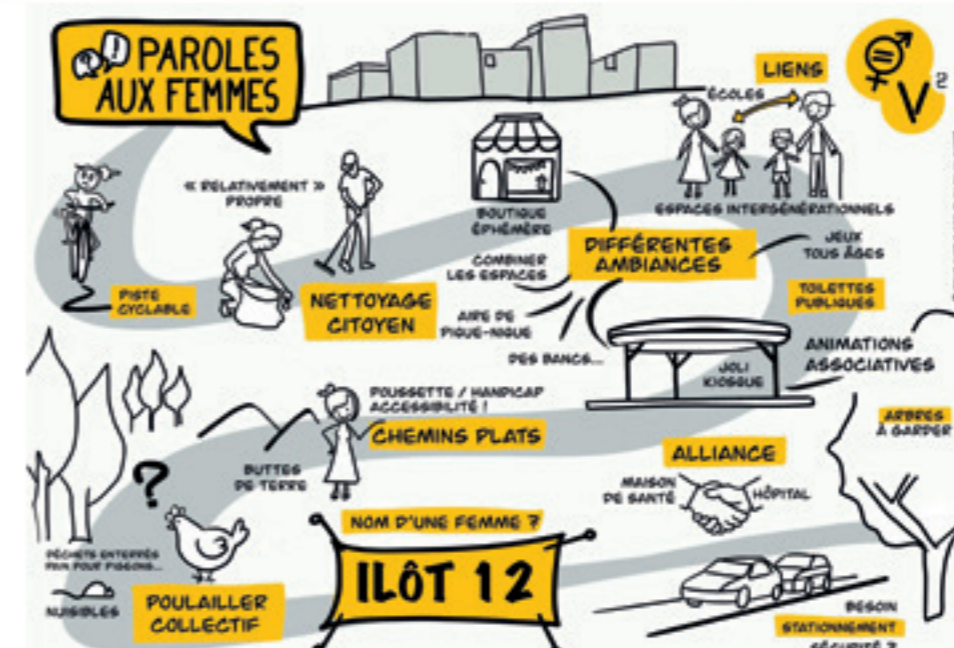
La Source

Cette opération de renouvellement urbain « ANRU 2 La Source » vise à positionner le quartier en tant que pôle principal du sud de la métropole, en connectant le quartier au pôle Recherche, au CHRO et à l'Université qui l'entourent, dans une vocation affirmée autour de « Nature et Savoirs », deux atouts majeurs du quartier, marqueurs d'avenir.

Les premières opérations ont débuté : aménagement



> Exemple du futur parc urbain (îlot 12) : premières pistes et idées



des abords de l'école Romain Rolland ; requalification/résidentialisation du secteur Mirabeau, restructuration du Centre commercial Bolière 3 ; travail avec Polytech pour recenser les infrastructures et activités sportives disponibles dans le quartier...

La requalification et l'aménagement de la dalle sont un objectif prioritaire du nouveau programme de rénovation urbaine. Cinq copropriétés situées sur la dalle représentent environ 544 logements qui connaissent une vétusté et une dévalorisation importante. Le programme doit permettre leur redressement complet et durable, en prenant appui sur une requalification des immeubles et des logements, mais aussi des espaces extérieurs des copropriétés. La lutte contre la dégradation de l'habitat privé constitue un axe fort des interventions envisagées pour offrir aux habitants de meilleures conditions de vie et revaloriser l'image du quartier.

Une expérimentation a été menée sur le quartier de la Source, afin de favoriser l'égalité femmes/hommes dans l'aménagement de l'espace et de mobiliser les habitantes du quartier dans cette réflexion.

Mise en œuvre avec l'association Villes au Carré, cette mission a réuni une vingtaine de femmes du quartier de toutes origines et tous âges dans le cadre de six ateliers, afin de réfléchir à la place de la femme dans l'espace public. Ces ateliers avaient pour objectif d'aider les femmes à s'impliquer et à donner leur avis sur les travaux de rénovation devant être entrepris dans le quartier. Les réflexions concernaient quatre sites : l'avenue de la Bolière, la dalle 2002, le centre commercial Bolière 3 et le futur parc urbain, avec deux thématiques : « Femmes dans l'espace public » et « Femmes dans la gouvernance du quartier ». Une restitution a été organisée le 15 novembre. Ces ateliers ont permis de favoriser les échanges entre femmes sur leurs expériences et usages de l'espace public, de partager et comprendre leur vision des problématiques

d'égalité femmes/hommes à l'échelle du quartier et de proposer des solutions pour le projet de rénovation urbaine. Cette démarche pourra être reproduite dans d'autres quartiers.

L'Argonne

Cette nouvelle étape de la transformation du quartier de l'Argonne donne l'opportunité de poursuivre la requalification du quartier, avec l'ambition d'en renforcer l'attractivité. Pour l'Argonne, il s'agit de la « Fabrique des possibles », c'est-à-dire la mise en résonance des atouts du quartier autour de la notion de « fabriques », et du développement de services et d'équipements complémentaires.

Des premières opérations ont déjà débuté : construction de 10 logements sur le Clos Notre-Dame ; démolition de 230 logements sur le secteur Wichita ; inauguration de l'espace Marie-Claire Leroy le 26 octobre 2019 et installation de l'association AJLA ; isolation et réhabilitation de 40 logements de la





résidence Léo Delibes et signature de la convention d'auto-réhabilitation accompagnée avec l'association des Compagnons Bâisseurs, pour permettre à des ménages d'améliorer leur cadre de vie, mais aussi d'acquérir un savoir-faire à travers la rénovation de leur logement ; réunions publiques pour les requalifications des rues du Nécotin et de Reims... Enfin, un partenariat a été engagé avec la Caisse des dépôts, afin de soutenir, via la Banque des territoires, l'émergence du projet d'aménagement « César Franck », situé à proximité immédiate du centre commercial. Il s'agit d'un ensemble immobilier qui abritera des commerces, des bureaux et un incubateur pour les entreprises du numérique. Aussi, la Banque des territoires co-finance une étude à hauteur de 9 300 €, afin de structurer le montage juridique et économique du projet. La Banque des territoires étudie également la possibilité d'investir en fonds propres dans le portage de cet actif.

Les Chaises

Le projet de transformation du quartier des Chaises s'organise sur le thème des « Énergies positives », en résonance avec les atouts du quartier autour de la notion des « énergies » : économies d'énergie avec la rénovation énergétique, énergie associative des habitants, énergie des projets, du sport des fêtes de quartier... Le projet vise à renforcer l'attractivité des équipements du quartier et développer l'offre de mobilité, notamment inter-quartiers en créant de nouvelles connexions. Il s'articule autour de quatre thématiques, en suivant le même fil rouge d'un aménagement durable du quartier : l'ouverture du quartier, l'habitat, les activités commerciales, les équipements et services. Parmi les actions réalisées en 2019 figurent : les premiers relogements rue des Émeraudes, après enquête sociale (Valloire Habitat) ; le lancement des études de requalification de la rue des Saphirs et du centre commercial Les Chaises et le lancement d'une démarche de marketing territorial sur le quartier des Chaises ; le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les premiers travaux de l'Espace CARAT ; le lancement du marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la passerelle, la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public et la restructuration du centre commercial.



LES CHAISES ►►►
ÉNERGIES positives!



POLITIQUE
DE LA VILLE

ACCOMPAGNER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

En assurant la coordination des actions prévues dans le Contrat de ville pour le compte des communes, Orléans Métropole s'attache à améliorer le cadre et les conditions de vie pour les habitants des 10 quartiers concernés.

Orléans Métropole est chargée du pilotage de la mise en œuvre du Contrat de ville signé en 2015 pour les 10 quartiers identifiés comme prioritaires sur son territoire : à Orléans, Saint-Jean de la Ruelle, Saint-Jean de Braye et Fleury-les-Aubrais. Outre la coordination et le suivi de la mise en œuvre des projets, 2019 a été consacrée à l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville.

Ce travail a été marqué par le rapprochement entre les différents partenaires : les quatre communes signataires, la Métropole, mais aussi l'État et les bailleurs sociaux. Ces derniers s'engagent foncièrement dans les actions du Contrat de ville et développent eux-mêmes des projets sur les quartiers. En 2019, l'aide de l'État a été à son maximum pour la période 2015/2019, soit 777 700 euros. 76 des 103 projets ont été portés par des associations. Parmi les projets mis en œuvre en 2019, nombre d'entre eux ont concerné le champ de la santé à Fleury-les-Aubrais. De son côté, Saint-Jean-de-la-Ruelle a porté son effort sur l'accompagnement dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre l'illettrisme, avec ACM Formation. À Saint-Jean-de-Braye, c'est l'accès au numérique qui a été renforcé, avec un projet mené par la Ville en partenariat avec

l'Asca (Association socioculturelle abraysienne), ce qui a permis le financement d'un poste de médiateur dans le domaine du numérique. Enfin, à Orléans, la lutte contre la fracture numérique a également été renforcée à La Source, qui bénéficie d'un tiers lieu numérique animé par l'association Action et ses partenaires, le Cria45, l'Aselqo et Pass-emploi.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la prévention spécialisée est organisée à l'échelle d'Orléans Métropole en trois Pôles territoriaux (Est, Ouest et Sud) et couvre les 10 quartiers prioritaires. Sa compétence s'exerce désormais sur les villes de St-Jean-de-Braye, St-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais et Orléans.

CHIFFRES
CLÉS

103
projets dont 35 nouveaux,

89
projets cofinancés
avec l'État et concernant

56
porteurs
de projets différents

CHIFFRES
CLÉS

623
jeunes
accompagnés par
le Service Éducatif
de Prévention



CENTRE FUNÉRAIRE

L'ESPACE CINÉRAIRE DES IFS S'AGRANDIT

Parmi les compétences d'Orléans Métropole, la gestion du centre funéraire communautaire vise à offrir un service de qualité aux familles et d'être à leur écoute et de leur proposer le meilleur accompagnement.

Mi-mars 2019 ont commencé des travaux d'extension de l'espace cinéraire qui ne permettait plus de répondre aux demandes des familles. Situé dans le prolongement du site existant, le nouvel espace compte 490 cavurnes, 3 colobarium et un espace de dispersion. Il est organisé en quatre espaces thématiques, arborés, fleuris et desservis par des allées pavées. Orléans Métropole a investi 361 500 € dans cet aménagement. La collectivité a par ailleurs terminé au printemps les travaux engagés au crématorium, notamment pour mettre aux normes le système de filtration des fumées.



GENS DU VOYAGE

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

Parmi les compétences métropolitaines, l'accueil des gens du voyage est réalisé dans l'objectif de faciliter le vivre ensemble.

Orléans Métropole est chargée de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire. Dans ce cadre, elle met à leur disposition 133 emplacements (266 places de caravane) répartis sur plusieurs aires d'accueil : 60 à La Source, 13 à Chécy, 20 à Ingré/La Chapelle Saint-Mesmin, 20 à Fleury-les-Aubrais et 20 à Saran.

L'aire d'Ingré/ la Chapelle est actuellement fermée, le nombre d'emplacements pour 2019 a été ramené à 113.

La gestion de ces aires est assurée en régie par une équipe polyvalente qui effectue les nombreux services :

- entretien des espaces communs et des locaux d'usage commun,
- ramassage des ordures ménagères,
- gardiennage et surveillance des installations.

En complément de la gestion technique des aires, Orléans Métropole a confié une mission d'animation socio-éducative à l'association départementale Action pour les gens du voyage (ADAGV) qui propose un centre de loisirs sans hébergement, des activités pour les jeunes et les adultes, un accompagnement à la sédentarisation...

CHIFFRES CLÉS

69 familles accueillies, en moyenne par mois en 2019

61,06% emplacements occupés (en moyenne annuelle)

150 300€ consacrés à l'animation socio-éducative



TRANSPORTS ET MOBILITÉ

MIEUX DESSERVIR TOUTE LA MÉTROPOLE

Parmi les politiques publiques qui touchent le quotidien des habitants, les déplacements font l'objet d'investissements importants et d'actions pour améliorer la qualité de service et pour développer des alternatives à l'usage de la voiture.

MODERNISATION DES LIGNES DE TRAM

La période estivale 2019 a été l'occasion de finaliser les travaux de rénovation de la ligne A du tram : remplacement de selles et de rails, reprise des drainages, sécurisation des quais, végétalisation, mise en sécurité des carrefours les plus à risque... Cette campagne de travaux entre Tourelles-Dauphine et Hôpital-accueil a permis d'achever le programme de renouvellement de voies qui a débuté en 2017. Pour ce qui concerne la Ligne B, des travaux de remise à niveau ont également débuté sur la ligne et les espaces publics qui y sont associés : remplacement de pavés et bordures, entretien des végétaux, reprise des marquages et de certains revêtements... Ce programme vise à rendre cette deuxième ligne de tram toujours plus confortable et pratique pour ses usagers.

UNE DESSERTE AMÉLIORÉE

Pour renforcer la qualité de desserte de la ligne A du tram, deux nouvelles stations ont été créées à l'été 2019. La première est associée à l'aménagement de CO'Met et aux flux croissants qui seront liés à l'utilisation de ce futur équipement d'envergure. Dans cet objectif, Orléans Métropole a créé une nouvelle station de tram, CO'Met (au nord du site), ainsi qu'une voie de stockage de deux rames. La taille et la configuration de la station ont été conçues pour faciliter les montées et les descentes, notamment lors d'événements générant un flux important de voyageurs en un temps limité. Le site disposera ainsi d'une capacité suffisante pour absorber le flux de public venu assister à un concert au Zénith, à un congrès ou encore à un match dans la salle de sports. La station assure aussi une meilleure desserte de la zone commerciale Parc Expo Sud et de la zone des Montées.



En parallèle, une nouvelle station nommée « Larry – Saint Fiacre » a été créée à Olivet pour mieux desservir le quartier du Larry qui s'est fortement développé ces dernières années, tant en termes de logements que d'entreprises nouvellement installées à proximité de la RD 2020. Un cheminement piéton a aussi été prévu afin de faciliter le trajet quotidien des habitants et travailleurs du quartier.

ÉVOLUTION DES TARIFS POUR LE RÉSEAU TAO

Afin de faciliter les déplacements doux sur son territoire et notamment pour les plus jeunes, Orléans Métropole a revu ses grilles de tarifications des transports en commun en juillet 2019. Ces derniers sont désormais gratuits pour les groupes scolaires et réduits de 30% pour les 15 200 jeunes de moins de 26 ans qui habitent sur le territoire. En parallèle, la grille des tarifs en vigueur sur le réseau Tao a été revue : plus claire et lisible, elle a pour objectif de contribuer à faciliter la vie de l'utilisateur et à améliorer l'offre touristique et cyclable.

UN ACCOMPAGNEMENT DES VOYAGEURS RENFORCÉ

Prévu dans la nouvelle délégation de service public confiée à Keolis Métropole Orléans en 2018, le renforcement de l'information aux voyageurs est entré en vigueur début 2019 avec la modernisation du service Allô Tao, grâce à des horaires élargis et une meilleure orientation des voyageurs dans leurs déplacements : itinéraire, état du trafic, tarifs et services spécifiques...

EXTENSION DU TRANSPORT À LA DEMANDE DYNAMIQUE

Dédié à l'origine aux territoires périurbains et ruraux de l'est de la métropole, le Transport à la demande (TAD) dynamique a été étendu en 2019 à l'ensemble des zones de TAD Résa'tao, ainsi qu'à certains secteurs d'Orléans La Source et de Saint-Cyr-en-Val. Ce service, expérimenté pendant plus d'un an a démontré son utilité à plus d'un titre. Tout d'abord parce qu'il offre une alternative moins polluante et plus efficace aux lignes régulières mais aussi parce qu'il offre un service de qualité aux usagers, grâce à sa grande souplesse dans le choix des horaires, sa simplicité d'utilisation et sa réactivité. La fréquentation du transport à la demande Résa'Tao bondit de 71% par rapport à 2018 et atteint 78 000 voyages.

FOCUS DD

ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU

Tendre vers des solutions de mobilité douces, durables et totalement décarbonées : l'engagement était pris dans le projet métropolitain adopté en 2017. Il a été réaffirmé via le Plan climat air énergie territorial (PCAET) et le Plan de déplacements urbains : ce dernier a notamment pour ambition de réduire la part modale de la voiture en ville (de 55% aujourd'hui à 50% d'ici 10 ans) et d'augmenter de 20% la fréquentation du réseau de transport, avec à la clé une diminution de l'émission des gaz à effet de serre.

Dans cette démarche responsable, Orléans Métropole a engagé le renouvellement de son parc de bus thermiques par une flotte de bus électriques (projet E-bus). Une expérimentation est menée depuis 2017 sur six véhicules de différentes marques et différents gabarits (standards et articulés). Le renouvellement de la flotte des véhicules de petits gabarits 100% électriques a lui démarré au dernier trimestre 2019 avec la livraison de 6 minibus déployés sur la ligne 25 et de 7 ludospaces dédiés au transport à la demande. En décembre 2019, la Commission d'appel d'offres a désigné la société Irizar, (Espagne, Pays basque, San Sebastian) pour la fourniture de 29 bus électriques standard qui seront mis en service avec le déploiement du nouveau réseau.



CHIFFRES CLÉS

LE SERVICE ACCESS' EN CHIFFRES...

376
clients en 2019

21 700
voyages en 2019

1 800
voyages par mois

TPMR DEVIENT ACCESS'TAO

Orléans Métropole a souhaité améliorer le service de transport des personnes en situation de handicap. Au-delà du simple changement de nom, la mise en service d'Access'Tao en décembre 2019 a pour objectif de renforcer l'offre avec une flotte de véhicules adaptés qui est passée de 5 à 12. De plus le système de réservation à la demande a été simplifié avec la possibilité de réserver en ligne et assoupli, avec des délais de réservation et une amplitude horaire élargis. Le renfort de l'offre en fin d'année a permis de constater sur le mois de décembre une progression de 11% de la fréquentation.

UN SERVICE DE DESCENTE À LA DEMANDE

Dans une démarche d'amélioration du confort d'utilisation des transports en commun, Orléans Métropole et Keolis Métropole Orléans proposent depuis février 2019, l'arrêt à la demande dans les bus de nuit, sur l'ensemble des lignes du réseau TAO. Cette nouvelle possibilité permet de déposer le voyageur au plus près de son domicile à partir de 21h. La descente inter-arêts contribue ainsi à lutter contre le sentiment d'insécurité que certains voyageurs, femmes ou hommes, peuvent ressentir et leur permet de gagner en sérénité.

CMABULLE FACILITE LE TRANSPORT DES ENFANTS

Avec la mise en service de l'application Cmabulle, Orléans Métropole propose une solution collaborative qui facilite, pour les parents, l'organisation des transports de leur enfant pour aller à l'école ou aux activités sportives. Cette plateforme permet de mettre en relation des parents d'une même structure (école, club sportif...) pour mutualiser les déplacements de leurs enfants, en voiture, en transport en commun, à vélo ou même à pied. Une formule simple, innovante et économique.

LA RÉVISION DU PLAN VÉLO EN « MODE » PARTICIPATIF

Dans le cadre de la révision de son Plan vélo, la Métropole a poursuivi sa démarche d'implication des habitants dans la réflexion. Après les ateliers organisés en 2018 sur les itinéraires cyclables prioritaires à aménager, la session 2019 a concerné trois ateliers organisés en mars pour susciter les échanges sur les aménagements cyclables préférentiels à mettre en œuvre dans les quartiers, les itinéraires cyclables de loisirs ou touristiques à créer ou encore les « points noirs » à sécuriser en priorité.

Suite de la démarche ?

- 150 participants aux ateliers participatifs
- Un schéma
- Un plan d'accompagnement autour de 10 actions

QUELLE MOBILITÉ EN 2018 ?

Comme chaque année, l'Observatoire des mobilités urbaines et du Plan de déplacement urbain a publié en 2019 les données liées à la mobilité sur le territoire de la Métropole. Ces informations montrent notamment une progression du vélo et des transports en commun en 2018 par rapport à 2017 : + 7 % pour les vélos et + 4,7 % pour le bus et le tram. Par ailleurs, les déplacements en voiture particulière et en camion baissent de : -1,3% pour les voitures et -0,2% pour les poids lourds. Ces données figurent parmi les outils qui permettent de mesurer et d'analyser les effets des politiques publiques de la collectivité et notamment en faveur des déplacements doux. L'analyse indique aussi que 26,5 % des déplacements

se font à pied, 5,5 à vélo, 10,5 % en tram et bus et 55 % en voiture. Des données que la Métropole entend faire évoluer dans le cadre de son Plan de déplacements urbains.

LE PDU FINALISÉ

L'année 2019 a marqué l'aboutissement de la révision du Plan de déplacements urbains (PDU), document stratégique, planifiant les actions à mener sur la métropole pour améliorer la mobilité des habitants et usagers. La démarche d'élaboration participative et concertée qu'Orléans Métropole a souhaité mettre en place, pour élaborer ce document, s'est poursuivie en 2019 avec l'organisation d'une enquête publique du 7 janvier au 12 février 2019, conjointe au projet de SCoT. Adopté définitivement en juillet 2019 après prise en compte des remarques formulées dans le cadre de la concertation publique, le PDU porte des objectifs ambitieux pour les 10 ans à venir, avec moins d'un déplacement sur deux effectués en voiture (55% actuellement) et une augmentation de 20% de la fréquentation du réseau de transport, de 15% des déplacements à pied et un doublement des déplacements effectués à vélo.



FOCUS DD

ORLÉANS MÉTROPOLE ENCOURAGE LA PRATIQUE DU VÉLO

Que ce soit pour les trajets professionnels ou pour les loisirs, la pratique du vélo fait partie des mobilités actives soutenue par Orléans Métropole. La collectivité multiplie les initiatives pour encourager ou faciliter ce mode de déplacement. Elle développe et améliore son réseau de voies cyclables mais propose aussi depuis 2017 une application, Geovelo qui permet à tous les cyclistes de calculer un itinéraire adapté à leur pratique, du plus sécurisé au plus rapide. Les cyclistes peuvent aussi planifier leurs trajets et bénéficient d'une navigation qui les guide pendant leur trajet. Enfin Geovelo propose des balades et itinéraires touristiques et thématiques permettant de découvrir les alentours.

Pour ceux qui ne disposent pas de vélo, il est possible d'en louer un ponctuellement grâce au service Vélo + ou à l'année avec le service vélo'Tao. Enfin, Orléans Métropole aide les personnes qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique grâce aux chèques VAE, accessibles aux personnes dont le coefficient familial CAF est inférieur à 2000€/mois. Forte du succès de cette opération, la Métropole a augmenté le budget consacré à cette opération : 80 000 € en 2019 contre 30 000 € en 2018. À noter que le Plan de déplacements urbains, dont la révision a été adoptée en juillet 2019, prévoit notamment de doubler l'usage du vélo en 10 ans. Il propose de multiplier par 3,5 le budget consacré par la Métropole pour réaliser les itinéraires cyclables inscrits au Plan vélo ces prochaines années.



CHIFFRES CLÉS

5,5%
des déplacements effectués à vélo

28 km
d'aménagements cyclables

2 400
cyclistes qui franchissent chaque jour la Loire

1 120
vélo'tao (acquisition de 530 vélo'Tao pour compléter l'offre de location longue durée)

près de 380
vélo + pour de la location courte durée en libre-service

253
chèques VAE (vélo à assistance électrique) délivrés



ENVIRONNEMENT

METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ

Parce qu'il occupe une place importante dans le patrimoine du territoire, l'environnement bénéficie de nombreuses actions mises en œuvre par Orléans Métropole. Celles-ci visent à connaître et préserver la richesse et la biodiversité locale, en impliquant les habitants dans la démarche.

LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ SE DÉPLOIE

Orléans Métropole a poursuivi en 2019 la mise en œuvre de son plan d'action Biodiversité. L'animation du réseau local est toujours un axe prioritaire, qui s'est traduit notamment par les 8^{es} Rencontres de la biodiversité, séminaires et visites de sites dans les communes, pour échanger sur les bonnes pratiques et les sujets phares en matière de biodiversité.

Orléans Métropole a adhéré en 2019 à Plante et Cité, le centre technique national sur les espaces verts et le paysage, ce qui permet aux techniciens des 22 communes d'avoir accès à des ressources et des groupes de travail organisés par Plante et Cité. Dans la lignée des précédentes Rencontres de la biodiversité, ce nouveau partenariat s'est concrétisé le 7 novembre par l'organisation conjointe d'une demi-journée dédiée aux bienfaits du végétal en ville, réunissant une centaine d'élus et de techniciens de la métropole et des communes.

Une étude stratégique réalisée en 2018 a fait émerger une vingtaine de sites à enjeux pour la

biodiversité et les continuités écologiques. Après concertation des communes et acteurs locaux, des sites localisés sur les communes de Chanteau, Marigny-les-Usages, Chécy et Mardié, Saint-Hilaire Saint-Mesmin et Saint-Jean de Braye ont fait l'objet d'une année d'inventaires floristiques et faunistiques conduits par Loiret Nature Environnement, le CDPNE et le laboratoire d'éco-entomologie, avec l'appui de la Métropole, du MOBE, du SIBBCA et des communes concernées. Ces diagnostics ont permis d'élaborer des plans de gestion écologique, avec une mise en œuvre d'action de restauration et d'entretien de ces sites naturels visée à partir de 2020-21.

LES COMMUNES FONT LEUR INVENTAIRE

Avec le soutien de l'Office français pour la biodiversité, Orléans Métropole accompagne cinq communes volontaires dans la réalisation de leurs Inventaires de biodiversité communale (IBC). Un IBC se conduit en trois phases : inventaires de la faune et de la flore pour faire un état de lieux de la biodiversité d'une commune ; travail sur un plan d'action et sur des pratiques de gestion des espaces verts ; sensibilisation des citoyens. En 2019, la phase d'inventaires a été menée à Fleury-les-Aubrais et de Saint-Cyr-en-Val par l'Institut d'écologie appliquée et à Boigny-sur-Bionne, Mardié et Marigny-les-Usages par LNE, CDPNE et le laboratoire d'éco-entomologie. Les communes d'Olivet, Orléans, Saran et Saint-Jean-de-Braye ont également poursuivi ou achevé leurs IBC respectifs.

Par ailleurs, les communes d'Ingré et de Saint-Jean-de-Braye ont été reconnues « Territoires engagés pour la Nature » par l'Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire et le ministère de la transition écologique et solidaire en 2019, pour leur implication et leurs projets menés sur trois ans en faveur de la biodiversité.



RESTAURATION DE MARES À SEMOY

En novembre 2019, Orléans Métropole a réalisé des travaux de réhabilitation de deux mares situées au nord de Semoy, travaux préconisés dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale de 2016 :

- réouverture partielle de la végétation pour favoriser l'ensoleillement des mares et ainsi faciliter le développement de la végétation aquatique,
- curage partiel des mares afin de limiter l'envasement,
- reprise partielle de berges en pentes douces afin de favoriser l'accès à l'eau pour la faune (notamment les amphibiens) tout en préservant les berges de l'érosion,
- curage des fossés avals pour permettre la libre circulation des eaux.

REQUALIFICATION DE L'ÉTANG MORCHÈNE

Orléans Métropole mène une étude concernant l'étang du Morchène situé à Saint-Cyr-en-Val. Ce plan d'eau présente un intérêt environnemental, paysager et touristique majeur pour la commune mais connaît actuellement des dysfonctionnements liés notamment au comblement important de sa partie amont par une accumulation de sédiments.

Cette étude fait suite à un état des lieux et à un diagnostic, afin de proposer des scénarii d'aménagements permettant de restaurer le plan d'eau en prenant en compte l'ensemble des enjeux :

- résoudre la problématique de sur-sédimentation amont,
- améliorer la situation vis-à-vis des inondations,
- améliorer la continuité écologique et respecter le débit minimal réservé,
- préserver et mettre en valeur la biodiversité du site ;
- préserver et mettre en valeur l'intérêt paysager, ludique et touristique du site,
- respecter le cadre réglementaire et les obligations qui en découlent pour la collectivité.

L'étude a débuté en janvier 2020 pour une fin prévue en septembre 2020.

FOCUS DD

IMPLIQUER LES CITOYENS

La stratégie biodiversité prévoit aussi des actions pour aller à la rencontre des citoyens. C'est pourquoi la Métropole et 11 communes volontaires ont à nouveau organisé les 24h de la biodiversité, avec en fil rouge « La forêt et les arbres ». Le week-end du 18 et 19 mai a constitué le temps fort de cette deuxième édition co-construite autour d'un programme d'animations et d'ateliers variés.

L'objectif de cet événement est de donner envie à tous d'aller à la rencontre de la nature, de connaître et d'apprendre à nommer les plantes les animaux vivant sur le territoire : connaître les espèces est en effet le meilleur moyen de les protéger. Les 24h de la biodiversité permettent de sensibiliser les habitants sur les différents aspects de l'environnement naturel, d'intéresser toutes les tranches d'âge et de mettre en valeur les richesses des communes.

11 communes de la métropole ont proposé un programme intergénérationnel d'animations gratuites autour de la connaissance, du partage et de la sensibilisation au patrimoine local environnemental : balades naturalistes, expositions, conférences, ateliers découverte, troc et vide-jardins, installations artistiques, accrobranche...

Dans l'objectif d'une meilleure sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité, Orléans Métropole a lancé, en collaboration avec le MOBE et Loiret Nature Environnement, la réalisation d'une application pour smartphone sur la biodiversité. Cette application est ludique et gratuite et à destination du plus grand nombre. De plus, une mallette pédagogique sur la biodiversité a été réalisée en 2019 pour le public scolaire et le jeune public.



CHIFFRES CLÉS

près de
5 000
participants aux
24h de la biodiversité



CHANGEMENT CLIMATIQUE

DEVENIR UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Engager le territoire dans la transition énergétique passe pour Orléans Métropole par la mise en œuvre d'un Plan Climat ambitieux en s'appuyant sur des démarches de progrès animées à l'échelle nationale et européenne.

LE PCAET APPROUVÉ

En novembre 2019, les élus d'Orléans Métropole ont adopté à l'unanimité le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Cette feuille de route de la transition énergétique et climatique vise à fédérer l'ensemble du territoire.

Les habitants ont été sollicités pour s'exprimer sur le Plan Climat, dans le cadre d'une consultation du public ouverte à l'été 2019 sur l'ensemble du territoire. Avec quatre ateliers de concertation, une plateforme numérique, un registre dans les 28 mairies, des rencontres flash lors du Vélo Tour, la consultation a

permis de communiquer largement et de recueillir l'avis de plus de 200 personnes. Et plus de 100 personnes ont déclaré être intéressées pour suivre et s'inscrire dans l'avancée du Plan Climat. Les avis du Conseil de développement d'Orléans, de l'État et de la Région ont été également recueillis, permettant d'enrichir le document et de souligner l'ambition du projet.

LANCEMENT DÉMARCHE PTAA

Manger local, de qualité, en s'appuyant sur les savoir-faire et en préservant les ressources naturelles, c'est le sens du Projet territorial agricole et alimentaire (PTAA). C'est une des 17 actions déjà engagées dans le cadre du Plan Climat.

Le PTAA est un cadre de concertation et de réflexion sur la « reterritorialisation » des activités qui touchent de près ou de loin à l'alimentation. L'objectif est à la fois de soutenir le tissu économique lié à l'alimentation, de sensibiliser le grand public à l'impact que peuvent avoir ses habitudes de consommation sur la santé, l'environnement et l'économie et de développer les synergies sur le territoire. Tout cela avec en toile de fond la volonté d'œuvrer pour une alimentation plus en accord avec les ambitions du territoire en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

En novembre 2019, un forum de lancement de la démarche a eu lieu. Il a réuni une quarantaine de personnes aux profils variés, intervenant « de la fourche à la fourchette », leur permettant ainsi de partager leurs points de vue.

RENFORCER LA PERFORMANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour disposer d'un cadre stimulant son implication exemplaire et continue dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat, Orléans Métropole a fait le choix de s'engager dans la démarche Cit'ergie. Celle-ci distingue la performance des meilleures politiques et actions climat-énergie, via un label qui est une déclinaison nationale du programme européen European Energy Awards (EEA). Sept collectivités participent à la démarche en région Centre Val de Loire.

Pour lancer cette démarche, une réflexion collective a rassemblé en mars 2019, de nombreuses directions de la Métropole, soulignant la motivation forte des équipes à s'engager en faveur de cette démarche d'exemplarité. Un diagnostic d'état des lieux des politiques en cours et des points forts de la collectivité a été dressé mobilisant l'ensemble des services de la collectivité.

ORLÉANS MÉTROPOLE VILLE DURABLE

Dans un contexte global d'économies de ressources (eau, sols, matières, énergie), de prise en compte de l'adaptation face au changement climatique, de l'influence de l'environnement sur la santé et de la prévention des risques, Orléans Métropole s'est engagée dans l'élaboration de son référentiel de la Ville Durable.

Ce référentiel est construit autour de 10 axes, reprenant les indicateurs du label Capitale Verte Européenne : changement climatique, gestion de l'eau et des déchets, mobilité, environnement acoustique, performance énergétique... Il est composé de trois volets : un document guide précisant les ambitions et les objectifs du territoire, un document permettant aux porteurs de projets d'aménagement de décrire leurs intentions, un outil d'évaluation permettant d'objectiver la performance environnementale du projet. En 2019, le référentiel a fait l'objet d'une diffusion parmi les services concernés afin d'entamer une phase d'enrichissement transversal de l'outil.

VERS UN TERRITOIRE PLUS DURABLE ET RÉILIENT

En 2019, Orléans Métropole a rejoint le projet Healthy and Clean Cities, supervisé par l'EIT Climate KIC et porté par l'European Institute of Innovation and Technology.

Le projet Healthy and Clean Cities s'adresse à des villes et groupements de villes volontaires. Il a pour objectif de les accompagner dans leurs ambitions de réduction des impacts environnementaux et de transition vers un territoire plus durable et résilient. Cet accompagnement se veut être un accélérateur d'innovations pour les projets de transition portés par les territoires.



Dans ce cadre, Orléans Métropole est accompagnée par un groupement d'experts « design partners » sélectionnés par l'EIT Climate KIC, pour amplifier son action d'adaptation et de lutte contre le changement climatique. Ces experts interviennent dans des champs de compétences variés : gouvernance, participation, engagement citoyen, innovation sociale, financements verts, opportunités économiques, évaluation des co-bénéfices des projets... Orléans Métropole bénéficie de cet accompagnement pour la mise en œuvre de son Plan Climat pour la transition énergétique et climatique du territoire, ainsi que pour la transformation des pratiques de la collectivité.

Une vingtaine de villes en Europe sont actuellement accompagnées dans le cadre de ce projet : Madrid, Milan, Louvain, Amsterdam, Cracovie... avec un objectif d'une centaine de villes engagées dans le programme à horizon 2030. Des rencontres, échanges et partages d'expériences sont organisés entre les différentes villes participantes afin d'enrichir leurs projets respectifs.



PRÉVENTION
DES RISQUES

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET S'ORGANISER

Afin de protéger la population, Orléans Métropole déploie des plans d'actions destinés à prévenir les risques auxquels les habitants du territoire peuvent être exposés.



PRÉVENIR LE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

À la suite de la révision des cartes stratégiques du bruit sur son territoire en 2019, Orléans Métropole a réalisé en 2019 en concertation avec les communes un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce document stratégique sur un territoire pour la gestion du bruit dans l'environnement a pour vocation de prévenir les effets du bruit, de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi que de protéger les zones calmes. En ce sens, il optimise sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations sonores critiques, préserver la qualité des endroits remarquables et anticiper l'évolution de l'environnement sonore...

Le PPBE est composé de 37 actions organisées en 5 axes stratégiques :

- réduire l'impact sonore des infrastructures de transports et résorber les points noirs bruit prioritaires,
- prendre en compte le facteur « bruit » dans tout nouveau projet de construction et d'aménagement,
- mettre en place une réflexion approfondie sur les zones calmes,
- améliorer la connaissance du bruit sur le territoire et faire vivre le PPBE,
- informer et sensibiliser les différents acteurs et la population.

Ce Plan a été soumis à consultation du public du 7 octobre au 30 novembre 2019, au siège d'Orléans Métropole, dans les 22 communes adhérentes et sur Internet. Après la prise en considération des remarques, il a été définitivement adopté au conseil métropolitain du 30 janvier 2020 pour cinq ans.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES COURS D'EAU

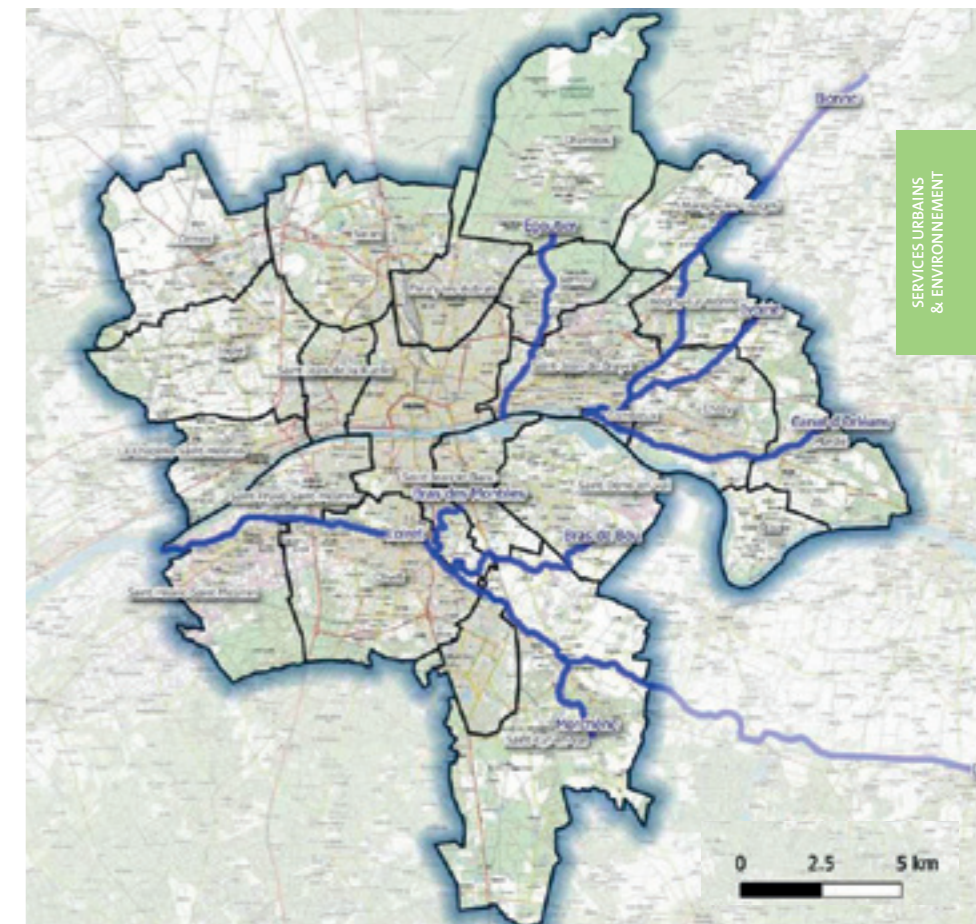
Dans le cadre de la gestion du risque d'inondation, Orléans Métropole réalise une étude de modélisation de cours d'eau. Les cours d'eau étudiés sont l'égoutier, la Bionne et l'Ivoirie, le canal et le Cens, ainsi que le Loiret et le Dhuy.

Cette étude permettra d'améliorer la connaissance de l'aléa inondation par débordements de cours d'eau (hors Loire) et de définir des scénarii d'aménagement. Cette étude est complémentaire à celle menée en 2017 et 2018 qui a permis de modéliser le ruissellement sur l'ensemble de la métropole. Ce travail est réalisé pour mieux comprendre les inondations de juin 2016.

En rive gauche de la Loire, l'état des lieux a conduit à identifier 129 ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau, dont 41 ponts, 42 vannes, 11 seuils ou déversoirs, 4 buses ou cadres, 2 bassins de rétention. En rive droite, 75 ouvrages hydrauliques ont été identifiés sur les cours d'eau. L'ensemble des ouvrages et des cours d'eaux ont fait l'objet de relevés topographiques, ce qui représente un accroissement important de la connaissance de ces milieux et va permettre une modélisation fine de ces rivières ou canaux.

UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Orléans Métropole assure le portage, l'animation et le suivi de la Stratégie locale de gestion du risque inondation des vals de l'Orléanais (SLGRI) élaborée entre 2015 et 2017. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) a été réalisé et approuvé en Comité de Bassin le 12 décembre 2019. Il s'étend sur 38 communes, rattachées à Orléans Métropole (14 communes concernées), à la communauté de communes des Loges (11 communes) et la communauté de communes du Val de Sully (13 communes).



RÉGULARISATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU VAL D'ORLÉANS

Depuis janvier 2018, Orléans Métropole est chargée de la gestion des milieux aquatiques et des ouvrages de protection contre les inondations (GEMAPI). Le système d'endigement a pour fonction de protéger les populations des débordements de la Loire. Il lui est associé un niveau de protection qui correspond au niveau maximum d'eau en Loire pour lequel le système garantit la protection des populations dans la zone protégée. Ainsi, cette distinction entre « digue » et « système d'endigement » conduit à définir la composition du système d'endigement, son niveau de protection, et la zone protégée.

Sur le territoire d'Orléans Métropole, quatre vals sont protégés par des digues devant être régularisées en systèmes d'endigements :

- Val d'Orléans – Classe A ;
- Val de Bou – Classe C ;
- Val de la Bouverie – Classe C ;
- Val d'Ardoux – Classe C.

Les digues de classe A du val d'Orléans protègent plus de 60 000 personnes. Elles ont ainsi été régularisées en système d'endigement par arrêté préfectoral du 22 octobre 2019.



DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF D'ALERTE DES POPULATIONS

Orléans Métropole s'est dotée d'un dispositif d'alerte de masse lui permettant d'informer la population de manière rapide et efficace et mobiliser les ressources humaines nécessaires, en cas d'événement majeur. Cet outil est issu des réflexions du réseau des référents risques des communes. Il permet l'envoi en grand nombre d'appels téléphoniques, de SMS et d'emails. Il a été mis à disposition des 22 communes de la métropole en janvier 2019 et plus de 80 élus et agents de ses communes ont été formés à son utilisation.

Tous les habitants des communes de l'agglomération peuvent s'y inscrire sur Internet, ou via des formulaires papier disponibles dans les Mairies. En 2019, le dispositif d'alerte a été utilisé réellement lors des deux épisodes caniculaires, des pics de pollution atmosphériques et des sorties relatives à la viabilité hivernale.

PARTAGE DES PRATIQUES ET MUTUALISATION DES OUTILS

Depuis avril 2017, Orléans Métropole anime le réseau des référents risques des communes. Il est composé d'élus et d'agents en charge des risques majeurs, sur les 22 communes de l'agglomération orléanaise. L'objectif est de mutualiser des outils et de partager les bonnes pratiques pour la gestion de crise et l'information préventive. Ce groupe se réunit 3 à 4 fois par an. En 2019, il a permis :

- la promotion du déploiement du dispositif d'alerte des populations,
- l'entraide des communes dans la mise en œuvre d'exercices de sécurité civile permettant de tester les plans communaux de sauvegarde et les organisations des communes
- le partage d'informations et d'expériences relatives aux risques majeurs.

VERS UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Tel qu'il est prévu, le Plan intercommunal de sauvegarde n'a pas vocation à se substituer aux Plans de sauvegarde des communes, mais il permettra de mobiliser les moyens de la Métropole en cas de crise, au bénéfice des communes membres. En 2019, la réalisation de ce plan s'est poursuivie et une partie de l'organisation a été testée lors de 3 exercices de sécurité civile : l'un organisé par la Ville d'Orléans et deux autres par la Préfecture. Ces derniers, sur les dépôts pétroliers de Semoy et Saint-Jean de Braye ont permis de tester la coordination des moyens des communes et de la Métropole en cas d'événement grave sur ces sites.

CHIFFRES CLÉS

plus de **4 000** habitants inscrits.

Digues de protection des vals d'Orléans Métropole



Légende

- Digues de protection du Val d'Orléans
- Digues de protection du Val de Bou
- Digues de protection du Val de la Bouverie
- Digues de protection du Val d'Ardoux
- Zone protégée par le système d'endigement du Val d'Orléans
- Zone protégée par le système d'endigement du Val de Bou

0 2 500 5 000 Mètres



GESTION
DE L'EAU
ET
DES RÉSEAUX
D'ÉNERGIE



PROTÉGER ET OPTIMISER

Préserver la ressource en eau, et préparer la transition énergétique sont des objectifs poursuivis par Orléans Métropole dans le cadre de sa compétence en matière de gestion de l'eau et des énergies.

LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉNERGIE

Prévu dans le Plan d'action du PCAET, le schéma directeur de l'énergie doit permettre à Orléans Métropole d'assumer son rôle d'autorité organisatrice des énergies, de manière transparente et concertée, avec pour objectif l'articulation entre consommation, production et distribution d'énergie afin de :

- diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à l'usage des énergies carbonées,
- organiser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire et améliorer leur part au sein des réseaux existants ou à créer,
- viser l'efficacité énergétique dans la gestion des réseaux,
- anticiper le développement d'éventuelles infrastructures de transport d'énergie,
- optimiser la gestion des réseaux publics de distribution de l'énergie,
- inciter le développement des réseaux intelligents,
- intégrer le développement des motorisations alternatives.

Le schéma directeur de l'énergie intègre également une fonction d'observatoire à des fins d'évaluation et de prospective. L'élaboration de ce schéma a également pour objectif de poursuivre et d'accompagner la montée en compétences des acteurs du territoire -citoyens, élus, collectivités, acteurs socio-économique- sur les dispositifs opérationnels et les actions de transition énergétique et climatique.

LE LABEL ÉCO-RÉSEAU DE CHALEUR RENOUVELÉ

Le label éco-réseau de chaleur décerné en 2018 à Orléans Métropole et à la Ville d'Orléans a été renouvelé en 2019, confirmant l'exemplarité des réseaux de chaleur installés sur le territoire en matière de performance environnementale, de compétitivité des tarifs et de dialogue avec les abonnés et les usagers. L'exploitation, le développement et la modernisation des réseaux de chaleurs est confiée à des concessionnaires dans le cadre de délégations de service public.

Entre 2013 et 2015, une chaufferie centrale au bois a été mise en service sur chacun des trois réseaux, pour un investissement total de près de 100 millions d'euros portés par les concessionnaires. Ainsi, les réseaux desservent aujourd'hui l'équivalent de 20 000 logements avec une énergie renouvelable, pour chauffer et produire l'eau chaude sanitaire.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Quatre actions prioritaires permettant de protéger la ressource en eau ont été menées en 2019 par les équipes d'Orléans Métropole.

Un bureau d'études a été recruté pour mettre en œuvre une procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) permettant d'établir les périmètres de protection du captage « Les Plantes » situé sur la commune d'Ormes.

En parallèle, un autre bureau d'études a été recruté pour réaliser un inventaire des prescriptions DUP non réalisées sur les communes de Saran et de La Chapelle Saint-Mesmin, de manière à planifier un programme de travaux pour la mise aux normes des puits, forages et cuves à fioul situées dans les périmètres de protections des captages.

Par ailleurs, l'étude de délimitation de l'aire d'alimentation des captages prioritaires d'Ormes et d'Ingré initiée en 2018 a été poursuivie en 2019 afin d'établir le périmètre du bassin-versant de trois captages et de construire ensuite un programme d'actions pour améliorer la qualité de la ressource souterraine menacée par des polluants de type pesticides et nitrates.

Enfin, dans le Val d'Orléans, le contrat territorial des captages du Val, qui permet de lutter contre les pollutions diffuses depuis 2014, a été mutualisé en 2019 avec le programme d'actions du SAGE Val Dhuy Loiret afin d'optimiser les actions menées. Ce contrat fait l'objet d'une convention tripartite Orléans Métropole, Orléanaise des Eaux et Chambre d'agriculture du Loiret, ainsi que de financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il a pour objectifs de promouvoir les bonnes pratiques pour limiter l'impact des activités sur la ressource en eau, d'engager des expériences innovantes sur le territoire et de mobiliser l'ensemble des acteurs de la zone autour de la préservation de la ressource en eau.

L'ÉCO-PÂTURAGE SE DÉPLOIE

Un nouvel éco-pâturage a été mis en place fin 2019 au cœur de la ZAC Fil Soie entre l'avenue des Droits de l'Homme, la rue du Petit Pont et la rue du Nécotin. Une vingtaine de moutons et chèvres ont investi les deux hectares de la ZAC Fil Soie : les moutons d'Ouessant, pour les prairies, et les chèvres pour les broussailles et les sous-bois. Cet éco-pâturage, mis en place par l'association La Moutonte, a pour vocation à se prolonger à terme au cœur du futur quartier Fil Soie. Présentant de multiples avantages –écologique, économique et social–, ce pâturage va permettre d'entretenir la zone, tout en favorisant la biodiversité locale. L'utilisation d'un tel procédé vient en complément de la gestion durable et différenciée des espaces verts et remplace l'entretien mécanique. Des panneaux installés à proximité de l'enclos informent et sensibilisent les passants sur cette démarche. Ce nouveau site complète la démarche de gestion écologique et alternative de l'espace public mise en œuvre depuis quelques années sur les berges de la Loire, ou encore les bassins d'orage rue du Boyau et rond-point de la Fosse Benate.



FOCUS DD SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

Afin de sensibiliser le grand public aux problématiques liées à l'assainissement, souvent méconnues, une campagne de sensibilisation aux gestes éco-responsables a été lancée en fin d'année sur l'espace public, notamment via l'affichage urbain. La campagne était déclinée avec trois messages et visuels forts concernant le rejet des lingettes dans les toilettes, le rejet des huiles usagées dans l'évier et les dépôts d'ordures dans les caniveaux (mégots de cigarettes, mouchoirs, emballages de restauration rapide...).



ESPACE PUBLIC

PÔLES TERRITORIAUX :
POUR UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE

Après une mise en place en 2018, les pôles territoriaux sont désormais opérationnels pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

ESPACE PUBLIC

La gestion du quotidien et l'entretien du cadre de vie (voirie, propreté urbaine, espaces verts métropolitains), avec notamment :

- maintien du niveau de service et respect de l'identité communale,
- management et coordination des interventions réalisées en régie ou par prestations,
- établissement des marchés transversaux sur des prestations liées aux compétences métropolitaines : entretien d'espaces verts, balayage mécanisé, prestations d'insertion en propreté et espaces verts, fourniture de panneaux de signalisation de police...
- travail auprès des communes qui ont obtenu ou renouvelé des labels « villes et villages fleuris » en 2019 (Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Olivet, Orléans 4 fleurs depuis 2018, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean le Blanc),

- amélioration de l'entretien de l'espace public sur des projets particuliers : optimisation du circuit de balayage mécanique et étude pour mise en place d'une gestion différenciée de l'entretien des espaces verts à Ingré.

La conception et la réalisation des travaux d'espace public, sur la base d'un programme établi en début d'année en concertation avec chacune des communes, - le suivi des projets métropolitains et communaux sur le territoire du pôle et l'anticipation de leurs impacts sur l'espace public.

EAU POTABLE

Cette mission concerne les neuf communes où l'eau est gérée en régie : Ingré, Saran, La Chapelle Saint-Mesmin, Saint-Jean de la Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Semoy, Saint-Jean de Braye, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Cyr en Val.

- Gestion de la distribution de l'eau, relation avec l'abonné, facturation de la consommation, travaux de renouvellement des canalisations, suivi et établissement des données réglementaires.
- Participation à l'élaboration du schéma directeur eau potable.

PARCS D'ACTIVITÉ

Entretien des parcs d'activité de la métropole : entretien de voirie, propreté, espaces verts pour les parcs transférés à la métropole en 2017.

En matière de gouvernance et de pilotage, l'activité des pôles est suivie en étroite relation avec les communes, par le biais de rencontres techniques régulières, de réunions de pôles et des conférences de pôles avec les maires.

De même, une démarche de suivi d'activités des pôles a été mise en place et des premiers indicateurs d'activités ont été créés.

250

branchements
eau potable

439

renouvellements compteurs
d'eau

61 853

factures eau potable
(2019 étant la première
année de mise en place
du suivi d'activités des
pôles, certaines données
peuvent être partielles ou
incomplètes)

38

opérations au programme
de travaux Espace public
des pôles territoriaux

57

interventions
en astreinte
« viabilité hivernale »

26

réunions publiques
avec participation
des pôles

Pôle NORD OUEST

Ormes

- Allée de Charmoy
- Rue de la Borde (phase 1)

Ingré

- Rue du Château d'eau
- Eau potable rue du Château d'eau
- Rue de l'école maternelle
- Rue de la Monnaie
- Rue de la Monnaie

La Chapelle-Saint-Mesmin

- Rue de Monteloup
- Eau potable rue de Monteloup

Saint-Jean-de-la-Ruelle

- Opération Centre-ville –
rue F. Pavard
- Rue Croix Fauchet
- Rue Gambetta (portion)
- Suppression branchement
plomb rues Gambetta, rue
Croix Fauchet et P. Doumer

Pôle SUD OUEST

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

- Rue de la Petite Farinière
- Rues Tuilerie/Cartaudière/
Montauban/ Secrétin

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

- Rue du Fresne

Olivet

- Rue des Erables
- Rues de Fresne et Chenats
- Rue Rodolphe Richard (sud de
Victor Hugo) et Rue de l'Hôtel
Dieu (entre Richard et Ardon)
- Aménagements des rues autour
du CCY

Pôle SUD EST

Saint-Jean-le-Blanc

- Rue de la Cerisaille – phase 3
- Rue de Rosette (études)
- Réhabilitation du réseau d'eau
dans les rues Haute, Charles Jeune
et Allée des Sorbiers

Saint-Cyr-en-Val

- Rue Haute
- Diverses opérations de
réhabilitations/réparations

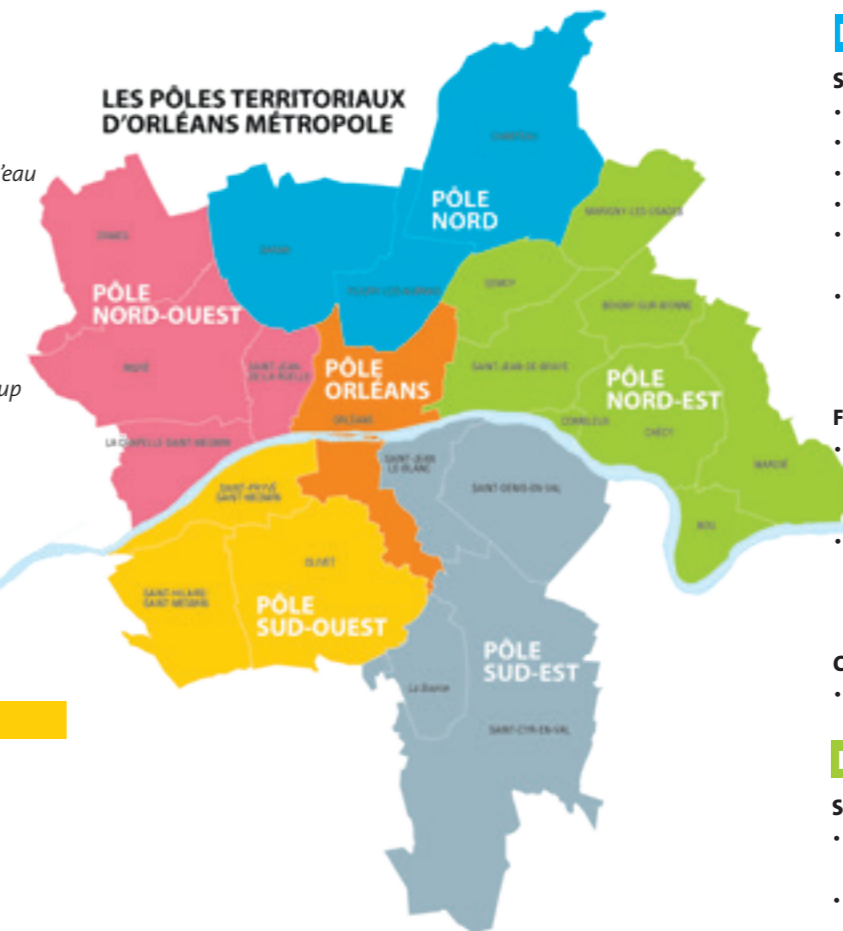
Saint-Denis-en-Val

- Rue de Bransles – Phase 2
- Réhabilitation du réseau d'eau
dans la rue des Montaudins)

Orléans quartier La Source

- Rue Honoré de Balzac
- Rue de Maupassant
- Place Desvergues

PROGRAMME DE VOIRIE 2019 (en italique les travaux associés pour les réseaux d'eau)

LES PÔLES TERRITORIAUX
D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Pôle ORLÉANS

Quartier Nord

- Quartier Gare Phase 3
- Rue de la Messe
- Parking Blossières
- Rue des Fusillés 1937 1940
- Rue des Blossières
- Rue de l'Union
- Boulevard Lamartine
- Rue Paul Valéry

Quartier Ouest

- Rue Porte Dunoise
- Rue Landreloup
- Rue du Parc Sud
- Secteur Reine Blanche
- Rue Croix Fauchet
- Rue Serenne

Quartier Est

- Rue de l'Orbette
- Parking Saint Marc
- Rue Lavedan Goyau
- Rue de la Colombe
- Rues des Pommiers et Pruniers
- Rue du Petit Champ de l'Echo
- Rue du Grand Champ de l'Echo
- Venelle du Pressoir Neuf
- Chemin de Halage

Quartier Centre ville

- Rue Porte Saint Jean
- Rue des Pensées
- Quais de Loire
- Rue des Bouchers
- Rue des Tanneurs
- Rue de la Tour
- Rue du Chariot
- Rue Isabelle Romée

Quartier Saint-Marceau

- Rue des Platanes
- Rue de la Cigogne
- Rue des Chabassières
- Rue Moreau
- Passage Arboretum Moins
Roux
- Rue Basse Mouillère

Pôle NORD

Saran

- Allée de la Guignace
- Allée des Barbins
- Rue des Boutillières
- Rue du Bois Joly
- Rue Louis Aragon
(étude)
- RD2020 entre rond-
point Georges Méliès et
rond-point de la Vallée

Fleury les Aubrais

- Rue Condorcet entre
la rue des Fossés et
la Barrière St Marc
- Reprise canalisation
rue Condorcet
(St Marc/Fossés)

Chanteau

- Rue du Moulin

Pôle NORD EST

Semoy

- Rues de la Valinière
et Coubertin
- Rue de la Folie
(études et MO)

Saint-Jean-de-Braye

- Rénovation Centre-ville
rues Danton / Planche
de Pierre
- Rue de la Charbonnière

Chécy

- Rue des Sablons
- Parking Patay
- Lotissement Blanche
- Venelles Centre-ville

Combleux

- Rue du Mouline

Bou

- Rue du Bourg
(Puit de l'Orme/Crochet)
(réalisation 2020)

Marigny-les-Usages

- Aménagement Sécurité
rue de la Gare

Boigny-sur-Bionne

- Centre-ville - Rue de
Verdun (tranche 1)
(réalisation 2020)

Mardié

- Rue des Merisiers
(étude)

CHIFFRES
CLÉS



AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET GÉRER LES INFRASTRUCTURES

La gestion de l'espace public concerne l'aménagement et l'entretien de la voirie, l'éclairage public et les ouvrages d'art. La programmation dont elle fait l'objet permet de réaliser, en parallèle, des projets d'ampleurs et des opérations d'entretien courant en association avec les communes de la Métropole.

REQUALIFICATION DE LA RD2020

Axe majeur traversant la Métropole du nord au sud, la RD2020 fait l'objet de nouveaux aménagements, dans le cadre d'une stratégie globale de restructuration et d'embellissement de cette voie.

Au sud d'Orléans, l'enrobé définitif des quatre voies situées entre le pont Joffre et la trémie Candolle a été réalisé en février 2019, terminant ainsi la requalification urbaine de cette section. La création d'un nouveau carrefour à feux et l'aménagement de pistes cyclables a permis de sécuriser les déplacements à proximité de l'école, du Lab'O et du Jardin des Plantes. Une nouvelle entrée magistrale sur le Jardin des Plantes, du côté RD2020, a été créée avec l'aménagement d'un véritable parvis, planté de 850 rosiers. Au nord d'Orléans, le réaménagement de la RD 2020 vise la transformation de cet axe majeur en boulevard urbain, marquant l'entrée de l'agglomération. Les travaux réalisés entre le carrefour Méliès

et le carrefour Crocus d'août à fin novembre 2019 ont permis notamment de créer une piste cyclable continue du nord au sud pour favoriser les mobilités douces, d'aménager un terre-plein central végétalisé, de reprendre à neuf l'éclairage, de repenser les itinéraires piétons... Une concertation a été menée en amont et pendant toute la durée des travaux avec l'association des commerçants ADEFLOR et les riverains.

REAMENAGEMENT DES AXES STRUCTURANTS

En complément de la RD2020, d'autres axes structurants ont été réaménagés en 2019 :

- requalification de la Route de Saint-Jean-de-Braye à Semoy,
- requalification avec enfouissement des réseaux de la Rue des Petits Osiers à Saint-Jean-de-Braye,
- requalification de l'ancienne route de Chartres à Saran,
- requalification avec enfouissement des réseaux RD 2157 à Ingré,
- réfection d'un tronçon de la RD 2157 à Ormes,
- création d'un plateau traversant sur la RD 2152 à Saint-Jean-de-Braye.



GESTION DES OUVRAGES D'ART

Des opérations d'entretien et réparations courantes ont été réalisées sur quelques-uns des 70 ouvrages de la Métropole, notamment :

- pont Guillereau à Orléans : réfection de la couverture du trottoir technique,
- pont du Bouchet à Olivet : réhabilitation et remplacement du garde-corps,
- pont Chèvres Noires (tramway ligne A) à Orléans : mise en œuvre de l'étanchéité du tablier,
- quais d'Orléans : réhabilitation des perrés et reprise totale du ponton de la Sardine.

En parallèle plusieurs études ont été menées notamment :

- le confortement du mur digue en Loire (port d'Orléans),
- la réparation des terres armées et la reprise de l'étanchéité du pont Thinat,
- la création de passerelles piétonnes au-dessus de la Loire,
- la création d'une liaison piétonne et cyclable sous la tête sud du Pont Joffre,
- la déconstruction et reconstruction du Pont Cotelle à Olivet.

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLEURE

Orléans Métropole a poursuivi le programme d'amélioration de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore.

En 2019, il a été géré 2 523 demandes d'intervention en éclairage public et 587 demandes d'interventions en signalisation tricolore.

Le programme de renouvellement de la signalisation lumineuse tricolore porte sur :

- Chanteau : carrefour route d'Orléans / Mairie,
- Chécy : carrefours de l'avenue d'Orléans avec les rues du Godet, de l'Arpent et Berne,

- La Chapelle-Saint-Mesmin : carrefours rue Basse d'Ingré / rue Hardouin Mansard et rue de la Gare / rue de la Gabellière,
- Saint-Jean-de-Braye : carrefour faubourg de Bourgogne / rue du Port Saint Loup,
- Semoy : carrefour rue du Bignon / rue Etienne Jodelle.

Un programme important d'amélioration de l'éclairage public (1,8 M€) a été mis en place sur l'ensemble de la métropole. On peut citer par exemple :

- Fleury-les-Aubrais : promenade quartier Lignerolle,
- Ingré : rue du Château d'eau,
- Mardié : rue Maurice Robillard,
- Olivet : rue de la Vallée,
- Orléans : rue Bernard Lecache,
- Ormes : rue de la Borde,
- Saint-Cyr-en-Val : rue du Parc Floral,
- Saint-Denis-en-Val : allée des Champs Fleuris,
- Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : rue du Haut Midi,
- Saint-Jean-de-Braye : avenue de la Paix,
- Saint-Jean-de-la-Ruelle : rénovation de coffrets et armoires,
- Saint-Jean-le-Blanc : quartier Montisson,
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : allée Jean-Baptiste Perronneau,
- Semoy : rue Pierre Mendès France.

L'ensemble de ces travaux d'amélioration permet d'économiser 402 000 kwh/an, soit 36 000 kg d'émission de CO2 évitée.

Une grande campagne de relamping a été mise en place avec 7050 lampes remplacées systématiquement. Au total, avec l'ensemble des lampes dépannées, ce sont au total 9 000 lampes changées.



380
carrefours à feux

60 000
point lumineux

9000
lampes d'éclairage
changées en 2019



GESTION DES DÉCHETS

RÉDUIRE LES DÉCHETS ET AMÉLIORER LE TRI

Parmi les compétences de proximité mises en œuvre par Orléans Métropole, la gestion des déchets fait l'objet d'une mobilisation et d'actions régulières, tant pour optimiser la collecte et le traitement des ordures que pour encourager le tri, le réemploi et la réduction des déchets.

AGIR POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction des déchets, Orléans Métropole est très active en matière de sensibilisation de la population qu'elle incite régulièrement à bien gérer et à limiter la production de déchets. La Métropole a participé à la semaine européenne de réduction des déchets qui s'est déroulée du 16 au 24 novembre 2019. Ce rendez-vous annuel est conçu pour sensibiliser le plus grand nombre et surtout donner les clés pour agir, à l'échelle locale et au quotidien. Parmi les actions proposées sur le territoire, des stands multi-thèmes le 16 novembre sur la réduction des déchets, une conférence-débat « produire moins de déchets pour vivre mieux et

dépenser moins » ou encore des animations proposées par les associations partenaires du réemploi. Dans la même démarche figure également la lutte contre le gaspillage alimentaire qui fait partie des priorités du programme de prévention des déchets. Ainsi, Orléans Métropole organise depuis cinq ans la Semaine du Goût « Zéro Gaspi » qui s'est déroulée du 12 au 18 octobre 2019, avec des ateliers et des rencontres pour partager des recettes « zéro gaspi » et mettre en œuvre des bonnes pratiques pour éviter les déchets alimentaires. Pour



cette cinquième édition, deux conférences interactives étaient proposées ainsi qu'une animation inédite sous la forme d'un escape game « Saurez-vous éviter le gaspillage alimentaire ? » dans différents lieux publics de la métropole.

L'année 2019 voit au final une quasi stagnation des tonnages (plus de 500 kg/hab/an), les baisses observées sur les poubelles ordures ménagères et tri sélectif sont en effet compensées par des progressions sur les encombrants collectés en porte à porte ou réceptionnés en déchetteries/végétri. L'exemple des végétaux est à cet égard frappant avec une progression de 3.8% alors même que les fortes chaleurs ont été présentes ; l'attractivité de nos équipements, notamment avec les végétri, est très certainement un facteur explicatif. La politique de réduction mérite donc toujours plus d'attention et d'ambitions pour obtenir les changements de comportement adaptés et les résultats associés.

LA GESTION DES DÉCHETS VERTS ÉVOLUE

Orléans Métropole a fait évoluer la gestion des végétaux à la rentrée 2019 pour adapter le service aux habitants. Ainsi la distribution de compost a été rapprochée des Végé'tri et une nouvelle plateforme permettant de déposer les végétaux à même le sol a ouvert ses portes à Saint-Cyr-en-Val en septembre. Ce nouvel équipement est lié au succès des deux premières Végé'tri créées en 2018 dont la facilité d'utilisation a été plébiscitée par de nombreux usagers. Enfin un service spécifique de collecte des végétaux en porte-à-porte est proposé aux personnes âgées ou à mobilité réduite, d'avril à octobre. Elles peuvent en faire la demande par téléphone ou via un formulaire accessible en ligne.



FACILITER LE COMPOSTAGE

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Orléans Métropole facilite le compostage domestique en proposant de multiples actions : sensibilisation, mise à disposition de composteurs... Elle a, pour la première fois, participé à la Semaine nationale du compostage de proximité, lancée par le Réseau Compost Citoyen pour promouvoir le compostage partagé. L'opération « Tous au compost » s'est déroulée du 6 au 14 avril 2019, avec de nombreuses animations gratuites sur des sites de compostage partagés : en pieds d'immeuble, autour des nouveaux composteurs de quartier et dans différents jardins partagés. En parallèle les ateliers d'initiation au compostage ont été réactivés, pour ceux qui préfèrent composer seuls. Deux types d'ateliers sont proposés entre avril et octobre : une version complète et une version courte. À l'issue des ateliers, Orléans Métropole remet gratuitement aux participants intéressés le guide du compostage, des fiches conseils, ainsi qu'un composteur. Deux projets pour un même objectif : montrer que le compostage est simple, gratifiant et accessible à tous.



24 ateliers organisés en 2019 pour

393 foyers dotés de composteurs



306 participants à l'escape game

745 participants aux ateliers



11 453 tonnes de déchets verts recueillis dans les Végé'tri

CHIFFRES
CLÉS

106,5
tonnes d'objets
détournés
de la destruction

1072
comptes créés
sur le dispositif
« Sauvons nos objets »



LE DISPOSITIF DE COMPOSTEURS DE QUARTIER PÉRENNISÉ

À la suite du bilan positif de l'expérimentation des deux composteurs de quartier, Orléans Métropole a décidé de pérenniser ce dispositif et d'implanter un troisième composteur partagé. Après le Parc Pasteur et la rue des Chats Ferrés, le troisième site de compostage partagé est situé en bord de Loire, sur le Quai Barentin. Ces composteurs partagés sont gérés par les habitants réunis en collectif au sein de leur quartier. Pour assurer le bon fonctionnement du groupe et la bonne gestion du site dans le respect du voisinage, deux référents de site sont désignés. Tous bénéficient d'une formation à la technique du compostage et à la gestion de l'équipement et d'un accompagnement dans un premier temps par la Métropole. Le succès de ces installations traduit l'intérêt des habitants pour les projets collectifs de proximité, qui améliorent la qualité de vie de chacun, tout en respectant l'environnement.



LE RÉEMPLOI SE DÉVELOPPE

La Métropole a également renforcé son dispositif pour encourager le réemploi des objets, avec la création en septembre 2019 d'une nouvelle aire dédiée au réemploi des objets, suite au succès rencontré par le premier local ouvert en 2018 à la déchetterie de Saran. La nouvelle aire se situe à la déchetterie d'Ingré. Elle est gérée par six associations locales aux compétences complémentaires et engagées dans le réemploi : La Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1-Terre-Actions, Respire et Aabrasye Développement. Les personnels de ces associations assurent des permanences, accueillent les usagers et évaluent avec eux la « réemployabilité » des objets apportés. Les objets sont collectés deux fois par semaine, sont acheminés dans les ateliers des associations pour nettoyage, test et parfois pour de petites réparations. Ils sont ensuite mis en vente dans les boutiques locales spécialisées. Un service qui participe à la fois à la réduction des déchets produits sur le territoire et à la création d'emplois.

Dans le cadre de la Semaine du développement durable et plus particulièrement de la Journée mondiale de l'environnement, une animation spéciale « Sauvons nos objets » a été proposée le 5 juin 2019 à la déchetterie de Saran. Elle a permis de présenter la démarche de réemploi et les différents acteurs locaux impliqués.

Sans oublier le site d'annonces locales « Sauve un objet », lancé et animé par la Métropole, qui permet à tous les citoyens de donner ou de vendre à petits prix des objets ou matériaux dont ils n'ont plus l'utilité, à des personnes habitant à proximité, grâce à un système de géolocalisation.



RÉPARTITION DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRI PAR COMMUNE EN NOMBRE DE MANIFESTATIONS

Chanteau	1	Ormes	1
Chécy	2	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	2
Combleux	1	Saint-Jean-de-Braye	2
Fleury-les-Aubrais	2	Saint-Jean-de-la-Ruelle	7
Ingré	2	Saint-Jean-le-Blanc	2
La Chapelle-Saint-Mesmin	1	Saran	3
Olivet	4	Semoy	2
Orléans	18	Département 45	1

VARIATION 2018-2019

Nombre de mises en place du tri	en 2018	en 2019
	33	52
Variation en %	en %	en nombre
	+ 60%	+19

« TRIER, C'EST DONNER »

Pour la première fois, la Métropole a participé à la tournée Citeo, « Trier, c'est donner » les 21 et 22 mai, en accueillant le kiosque itinérant et les animations destinées à sensibiliser le plus grand nombre à la gestion des déchets et au tri sélectif. Deux espaces étaient proposés : une zone pédagogique pour retrouver des informations concernant le tri et le recyclage et un espace adhésion pour participer à l'opération « trier, c'est donner... du répit à la planète pour lui permettre de renouveler ses ressources et une nouvelle vie aux ressources exploitées.

Dans la globalité les suivis ont permis de mettre en évidence que les particuliers effectuaient un tri de qualité quelques soit les secteurs cibles.



CHIFFRES CLÉS

805 tonnes de déchets collectés en 2019

24 emplois créés par l'association Le Tremplin

LES ÉCOLES RELÈVENT LE DÉFI

Pour sensibiliser les plus jeunes à la réduction des déchets et au réemploi, Orléans Métropole organise depuis 2014 le Défi textile, challenge qui consiste à collecter un maximum de vêtements, linge de maison, chaussures et peluches pour les recycler. Pour cette cinquième édition qui s'est déroulée du 29 avril au 17 mai, 1 235 élèves se sont mobilisés et 5 844 kg ont été collectés, au sein de cinq écoles : l'école des Sablons de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, l'école Olympia Cormier d'Orléans, l'école François Mitterrand de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'école Paul Bert de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'école de Gallouedec de Saint-Jean-de-Braye. L'opération est menée en partenariat avec l'association solidaire pour l'emploi et l'environnement « Le Tremplin ».

Tout au long de l'année, la collecte des textiles est assurée via plus de 130 bornes de collectes, réparties sur tout le territoire. C'est aussi l'association Tremplin qui récupère les textiles, les trie, les valorise et revend ce qui est en bon état, dans ses boutiques solidaires. Une action qui associe réduction des déchets et création d'emplois.

LE TRI DU VERRE SOLIDAIRE

La collecte du verre sur la métropole repose uniquement sur l'apport volontaire. Avec près de 600 colonnes réparties sur tout le territoire, la collecte

progressive d'année en année : 6 696 tonnes en 2018 et 6 837 tonnes en 2019 (+2,1%). Une progression qui illustre la politique de sensibilisation au tri et au recyclage mise en œuvre par Orléans Métropole qui y ajoute un geste solidaire en reversant au Comité du Loiret de la Ligue contre le cancer 1 € pour chaque tonne de verre ménager collectée.

CHIFFRES CLÉS
6 837 €
reversés à la Ligue contre le cancer du Loiret

EXPÉRIMENTATION D'UNE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR DEMANDE

De nouvelles modalités de collecte des encombrants font l'objet d'une expérimentation depuis mars 2019 en lien avec des entreprises d'insertion qui réalisent ces prestations. En substitution des collectes annuelles, une collecte sur demande proposée aux particuliers a ainsi été testée sur trois secteurs représentant environ 13 % des foyers de la Métropole :

- Orléans Intramails,
- Orléans Quartier Dunois/ Madeleine,
- Olivet sur la partie au Nord du Loiret.

Les foyers de ces secteurs peuvent demander, en joignant un numéro dédié en semaine ou en déposant à toute heure une demande en ligne, l'enlèvement, à un jour convenu avec la DGD, de leurs encombrants qui seront déposés par leur soin la veille au droit de leur domicile et dont ils déclarent au préalable la nature. Les mêmes restrictions que celles existant pour la collecte classique s'appliquent concernant les produits toxiques, les déchets de chantiers, les ordures ménagères ou les végétaux qui ne peuvent



pas faire l'objet de ce service. L'électroménager y est par contre accepté.

Les enjeux de cette proposition de service sont divers :

- booster le réemploi et le recyclage des encombrants, le contact direct avec l'utilisateur permettant la promotion des autres dispositifs et notamment des filières de réemploi présentes sur le territoire,
- réduire les tonnages incinérés et libérer ainsi une capacité d'incinération équivalente potentiellement commercialisable à l'UTOM,
- Réduire les dépôts sauvages.

1 782 demandes ont été traitées en 2019 dont 26% réorientées vers des dispositifs plus pertinents en accord avec les demandeurs.

Une collecte a été programmée sur 1 280 adresses avec en moyenne 15% des adresses sans dépôts présents à l'arrivée des équipes. Cette collecte préalable par des particuliers montre que certains produits ainsi présentés auraient encore pu être orientés par les demandeurs vers d'autres dispositifs.

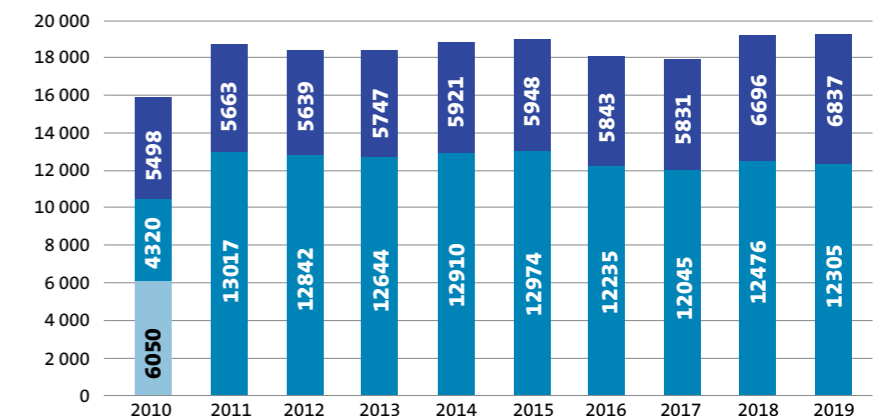
Chaque dépôt collecté représente une moyenne de 96 kg soit un tonnage estimé sur l'année de 103T. (Les 78 T indiquées dans le synoptique correspondant à la part ayant réellement fait l'objet d'une pesée chez les prestataires, certains dépôts étant réalisés au Centre de Transfert Hatton qui ne dispose pas de système de pesée).

Cette première période expérimentale permet de mesurer le coût de cette prestation à 700 € TTC/T collectée (hors frais de traitement des demandes). Pour rappel, la collecte annuelle classique s'établit autour de 163 € TTC/T.

La poursuite de cette expérimentation sur le même périmètre sur l'année 2020 devrait permettre la consolidation de ces données et déterminer les décisions quant à la pérennisation et le développement éventuel de ce service.

CHIFFRE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS COLLECTÉS

L'année 2019 voit au final une quasi stagnation des tonnages (plus de 500 kg/hab/an), les baisses observées sur les poubelles ordures ménagères et tri sélectif sont en effet compensées par des progressions sur les encombrants collectés en porte à porte ou réceptionnés en déchetteries/végétri. L'exemple des végétaux est à cet égard frappant avec une progression de 3.8% alors même que les fortes chaleurs ont été présentes ; l'attractivité de nos équipements, notamment avec les végétri, est très certainement un facteur explicatif. La politique de réduction mérite donc toujours plus d'attention et d'ambitions pour obtenir les changements de comportement adaptés et les résultats associés.

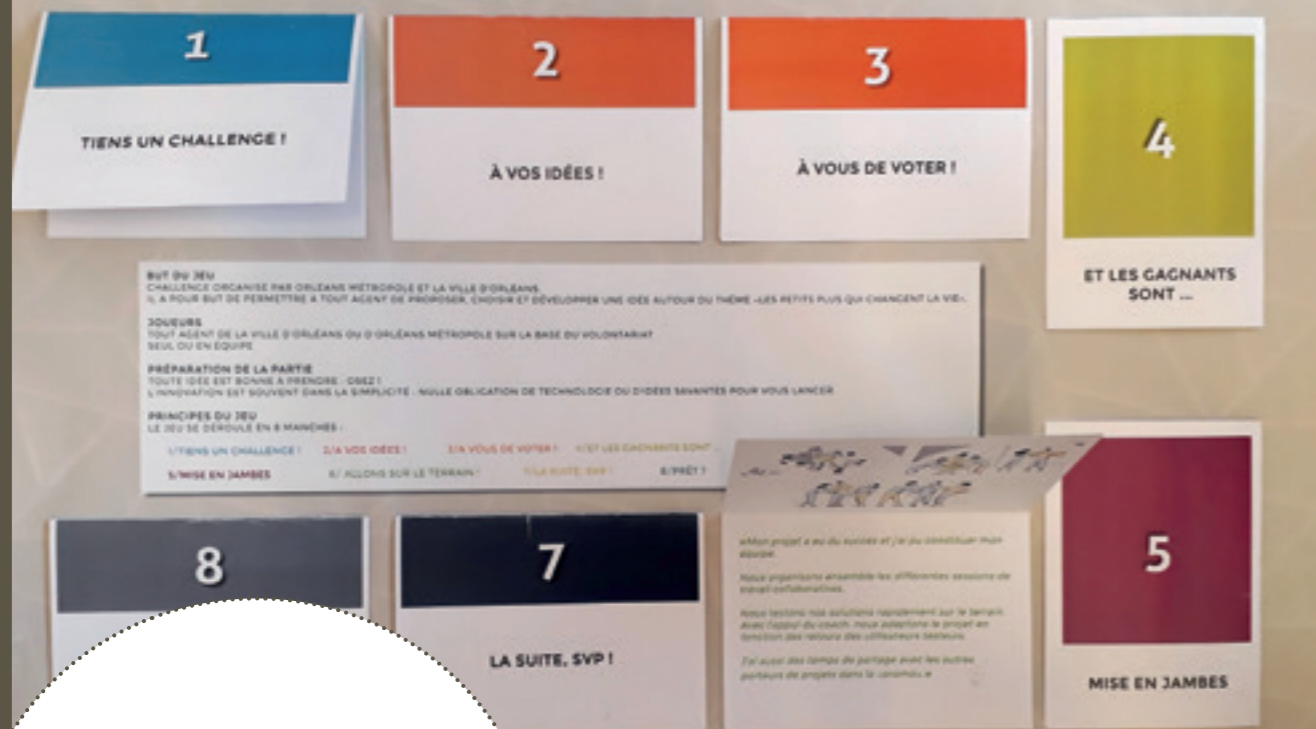


MUTUALISATION DE L'EXPLOITATION DE L'UTOM

La convention de partenariat signée en juillet 2018 par Orléans Métropole et six collectivités périphériques afin de renforcer la mutualisation en matière de gestion des déchets a abouti en 2019 à la nouvelle concession de travaux et de services publics 2019 – 2028. Confiée à la société GEVAL (groupe VEOLIA), elle concerne l'exploitation de l'UTOM et du centre de tri avec l'exploitation de l'incinérateur, de la plateforme de maturation des mâchefers et du centre de tri pour les sept structures intercommunales partenaires (trois pour l'incinérateur), représentant un bassin de 650 000 habitants. Le contrat comprend également l'augmentation des capacités quantitative et qualitative du centre de tri, en lien avec l'extension des consignes de tri à davantage de résines plastiques ayant pour but de faciliter le geste quotidien de l'habitant. Il vise aussi la recherche de performances environnementales et techniques poussées : traitement des fumées, production d'électricité, valorisation des mâchefers et des matières recyclables, sécurisation du site (accès, circulation, détection et protection incendie...).



CHALLENGE DE L'INNOVATION «Les petits plus qui changent la vie»



RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

VISER L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE RH ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

VEILLER À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans le prolongement des « malles de l'innovation » mises en œuvre en 2018 dans le cadre du Plan qualité de vie au travail lors, un concours d'idées a été imaginé visant à améliorer le service à l'utilisateur ou le fonctionnement en interne. Mené depuis 2017, le Plan relatif à la qualité de vie au travail (QVT) vise à prévenir les risques psychosociaux et de garantir de bonnes conditions de travail aux agents de la Ville et de la Métropole. Le « printemps de la QVT » a ainsi vu le jour en 2019. Ce projet a permis d'aller à la rencontre de tous les agents de la collectivité afin de nourrir un échange fructueux relatif à la qualité de vie au travail. 226 études de postes ont été réalisées pour évaluer les risques et conseiller sur les bonnes pratiques. 158 sessions de sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité ont également été menées, un forum de prévention des addictions a été organisé, un



plan de rénovation des locaux a été mis en œuvre, 3 nouvelles salles de co-working et de partage ont été créées afin de diffuser une culture d'innovation au sein des services. La procédure « forte chaleur » a été adaptée, un mois de l'action solidaire a été proposé, un pôle accompagnement social et handicap a été créé, des conférences inspirantes ont été organisées ainsi que des animations sports-santé-bien-être animées par des talents internes ont été proposées les midis dans le cadre d'un nouveau dispositif appelé « coach me ». Enfin, 34 sessions de rencontres entre agents sur la qualité de vie au travail ont été animées auxquelles tous les agents ont participé. Ces rencontres ont permis de faire remonter les préoccupations et propositions des agents qui seront intégrées au prochain Plan QVT.

En 2019, Le service de Qualité de Vie au Travail a reçu 2 prix au Trophée des 1 001 vies organisé par Harmonie Mutuelle : le trophée « Bien-être/Santé + de 50 salariés » pour toutes ses actions et le « Prix du public », remporté grâce à l'applaudimètre durant la soirée.

GUIDER LES FONCTIONS MANAGÉRIALES

Parce qu'il joue un rôle essentiel dans l'encadrement des équipes et la mise en œuvre des activités, le management fait l'objet d'un accompagnement personnalisé avec des formations dédiées afin de l'épauler dans ses responsabilités. Ainsi, l'école du management a pour vocation de donner des outils pour piloter et animer le travail des équipes. En 2019, les groupes de pairs ont accueilli 133 managers de proximité sur la gestion du temps et des urgences,

CHIFFRES CLÉS

ÉCOLE DU MANAGEMENT :
662 managers formés aux modules obligatoires (29 sessions) et 296 aux modules facultatifs (27 sessions).

CHIFFRES CLÉS

RECRUTEMENTS 2019 :
348 stagiaires non rémunérés
16 stagiaires rémunérés
30 apprentis
1 recrutement RQTH

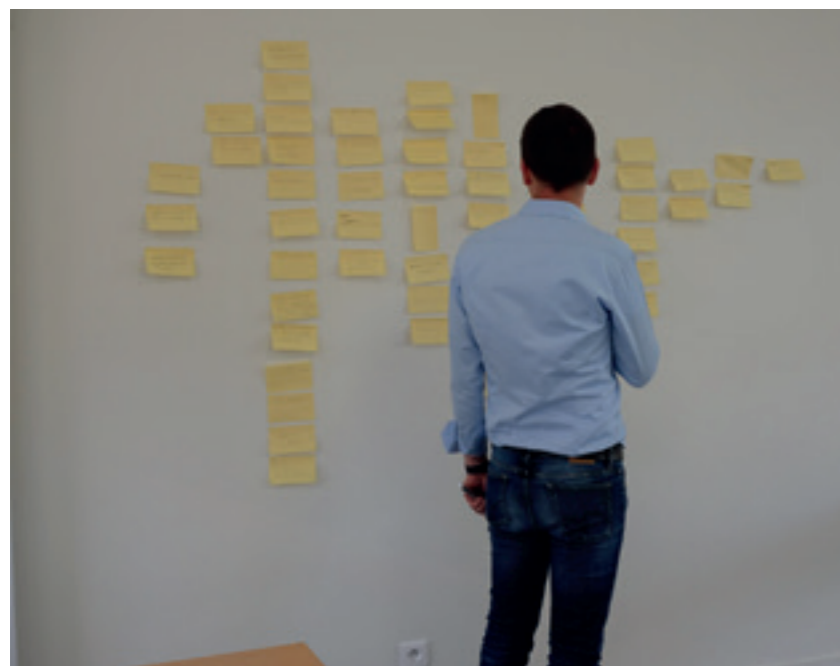
la prévention des risques psycho-sociaux, les relations avec les élus... De plus, deux événements ont été organisés pour les cadres : l'Université des cadres, le 20 juin et le séminaire des cadres le 17 décembre.

En matière de recrutement, une procédure définit les modalités quel que soit le type de poste à pourvoir, y compris les stagiaires et apprentis. Cette procédure s'appuie sur le principe de responsabilisation du management. Elle privilégie la mobilité interne mais laisse la possibilité d'un recrutement externe, par exemple sur les postes nécessitant une technicité particulière. Les Ressources humaines participent aux entretiens et jouent un rôle de conseil auprès du management.

Enfin, le dispositif Parcours, management, territoire rassemble des cadres de la Métropole, du Conseil départemental et du Conseil régional dans l'objectif de créer une communauté de cadres pour renforcer la collaboration inter-collectivité et favoriser l'échange de bonnes pratiques.



RESSOURCES



PARTAGER L'EXPÉRIENCE ET ANTICIPER

Plus globalement, le réseau des DRH des communes de la Métropole constitue un lieu d'échanges et de réflexions d'une grande richesse. Que ce soit dans le cadre des transferts de personnels et des mises à disposition liés aux compétences transférées auprès de la Métropole ou dans le cadre des réformes statutaires, les échanges sont constants, nourris et étayés.

Au-delà des questions liées à la « gestion » du personnel au quotidien, des groupes de travail poursuivent leur réflexion et leurs échanges sur des dossiers de fonds tels que le temps de travail, son annualisation, le partage de formations, les emplois et les difficultés de maintien dans une activité ou de reclassement, les métiers en tension et leur impact sur la rémunération, le régime indemnitaire pour maintenir l'attractivité des collectivités dans un environnement en mouvement.

De plus, de nombreuses réformes telle que la loi de transformation de la Fonction publique induisent de profonds changements quant à l'appréhension du domaine RH.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis plusieurs années, l'utilisation des outils numériques contribue à renforcer l'aide apportée aux agents. Ainsi, l'application O'RH mise en place en 2018, est un « chatbot » ou agent conversationnel destiné à améliorer l'accès à l'information des agents. En 2019, 1 067 questions ont été posées, soit une moyenne de 89 questions par mois. Ces questions concernent principalement les congés, la carrière des agents et leur rémunération. En parallèle, la base de connaissance a été enrichie par l'alimentation des questions/réponses sur l'ouverture et l'utilisation du coffre-fort numérique.

Ce coffre-fort numérique est disponible depuis fin 2019, pour les agents de la collectivité qui le souhaitent. Il leur permet de conserver en version numérique et en toute sécurité, les documents personnels relatifs à leur contrat de travail.



850

coffres-forts numériques
ouverts en décembre 2019.

ACCOMPAGNER LES PARCOURS ET LA MOBILITÉ

La collectivité veille à accompagner les parcours de ses agents et leur reconversion éventuelle, que ce soit pour faire face à l'usure physique de certains métiers ou pour faciliter la mobilité, au sein de la collectivité ou vers d'autres entités.

En interne, des aménagements de postes pour prendre en compte des restrictions physiques ont été menés à bien en 2019. Les services sont sollicités afin de permettre aux agents concernés de continuer à être intégrés aux missions des différents secteurs d'activité. De plus, des « vis ma vie » permettent aux personnes dont l'état de santé ne permet plus d'exercer leur métier de faire des stages d'immersion dans d'autres secteurs d'activité et de trouver un poste ou un nouveau métier plus adapté à leurs possibilités. La grande diversité des métiers et missions au sein de la collectivité constitue un réel atout. Des reclassements deviennent alors une réussite autant professionnelle que personnelle.

Pour les personnes souhaitant une mobilité au sein du bassin d'emplois à l'échelle de la Métropole, du Département et de la Région, le parcours de mobilité au sein des collectivités locales a été travaillé, en lien avec la région Centre Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret. Il offre des perspectives nouvelles aux agents qui le souhaitent et permet aux employeurs publics d'identifier des compétences. À l'échelle des collectivités, une bourse de l'emploi partagée est également développée depuis plusieurs années.



SYSTÈMES D'INFORMATION

LA MUTUALISATION SE POURSUIT

Installée à Olivet depuis janvier 2017, la Direction des systèmes d'information mutualisée a accueilli en 2019 les agents de Saint-Jean-de-Braye et d'Ingré qui sont venus renforcer l'équipe d'agents provenant d'Olivet, Saint Pryvé Saint Mesmin et Orléans Métropole. La Direction intervient également pour le compte des autres communes de la Métropole, en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins.

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA DSI

La DSI est chargée de la gestion des infrastructures réseau, système et télécom, du développement des applications métiers et de la gestion des postes de travail, ainsi que des équipements d'impression de proximité. Son action s'appuie sur la mise en œuvre d'un schéma directeur.



MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNES

La mutualisation se met en place à travers de nombreuses actions concrètes.

Par la mise en œuvre de biens logiciels partagés :

- rationalisation des applications Arpege,
- gestion de l'urbanisme foncier (droits de cités) à l'échelle de la Métropole,
- gestion des CCAS (social et aînés),
- gestion administrative pour la police municipale (Municipol) pour 12 communes,
- gestion des absences.

Par l'amélioration des infrastructures informatiques :

- refonte des serveurs et du stockage à l'échelle de la Métropole,
- intégration de pare-feu centraux en haute disponibilité,
- accès Internet mutualisé,
- antispam,
- amélioration des réseaux fibres optiques de communes (Saint-Pryvé-Sain-Mesmin, Semoy, Saint-Jean-le-Blanc..).

Par la passation de commandes groupées pour uniformiser les matériels et les prestations et par la massification permettant de dégager des économies : nouveau marché de vidéo protection.

CHIFFRES CLÉS

PARC INFORMATIQUE	TÉLÉPHONIE	BILAN DE LA MUTUALISATION
15 000 demandes traitées par l'assistance utilisateurs Un portefeuille de 318 applications maintenues	2500 postes fixes	37 logiciels partagés dont 32 gérés par le service
243 sites avec postes informatiques	416 mobiles	138 utilisations de logiciels partagés dont 106 hors Orléans
215 copieurs multifonctions	88 smartphones	
308 imprimantes		
3260 agents		



ASSEMBLÉES DELIBÉRANTES

PRISE EN CHARGE DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Mise à jour de l'intérêt métropolitain dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs par délibération du 15 novembre 2018, avec la prise en charge de nouveaux équipements : Co'Met, Chapit'O, Musée des Beaux-Arts d'Orléans, Hôtel Cabu - Musée d'Histoire et d'Archéologie, Zénith d'Orléans, Complexe du Baron et Île Charlemagne.

Transfert de trois nouvelles compétences facultatives par arrêté du Préfet du Loiret en date du 8 février 2019 : soutien aux clubs sportifs de haut

niveau ; coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé ; aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion à Saint-Jean-de-Braye.

Approbation d'une convention avec le Département du Loiret par délibération du 20 décembre 2018 afin que la Métropole exerce l'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement (FUL) et d'aides aux jeunes en difficulté et actions en prévention spécialisée auprès des jeunes et familles en difficulté ou rupture avec leur milieu (FAJ).

Par ailleurs un séminaire métropolitain s'est déroulé le 1^{er} juillet 2019 au centre de conférences, sur le thème du maintien et du développement des professionnels de santé sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS

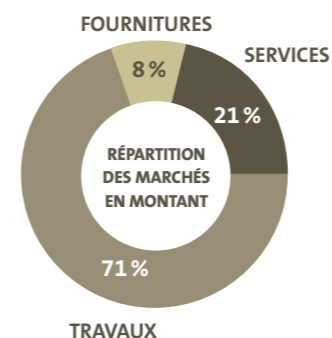
54 délibérations du Bureau
451 délibérations du conseil métropolitain
298 décisions du Président
52 arrêtés (hors RH)

11 séances du Bureau
11 conférence des maires
1 conférence métropolitaine

COMMANDE PUBLIQUE ACHATS

DES ACHATS PUBLICS DURABLES ET RESPONSABLES

Optimisation des dépenses, respect des fournisseurs et prise en compte du développement durable, tels sont les engagements de la collectivité en matière de commande publique et d'achat.



Signe du dynamisme de la collectivité dans la réalisation de ses projets, 426 consultations ont été lancées en 2019 donnant lieu à l'attribution de 348 marchés, pour un montant total de 138 463 726 € TTC. 63% d'entre eux ont été attribués à des entreprises locales.

Le volume des dépenses d'achat sur 2019 s'élève à 178 412 585,64 € euros TTC (hors délégations de service public), avec un taux de couverture contractuelle de plus de 90%.

UN DISPOSITIF D'INSERTION EN PLEINE CROISSANCE

98 marchés en exécution en 2019 intégraient un dispositif d'insertion (clauses d'insertion, marchés d'insertion...), aboutissant à 368 contrats d'insertion pour 269 bénéficiaires. Ainsi 88 052,41 heures d'insertion ont été réalisées soit une croissance de + 20 000 heures par rapport à 2018.

MIEUX CONNAÎTRE LES FOURNISSEURS

Dans le cadre de sa politique achat et de la mise en œuvre de la charte relations fournisseurs responsables qu'elle a signée en 2016, Orléans développe le « sourcing », dans l'objectif de mieux connaître le panel de fournisseurs, leur capacité, et de renforcer l'attractivité et l'accessibilité aux marchés publics.

DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES MARCHÉS PUBLICS

2019 a marqué une étape dans la dématérialisation des marchés publics, avec des procédures entièrement dématérialisées : ainsi, 100% des plis reçus via la plateforme de dématérialisation étaient électroniques. Grâce à cette dématérialisation, les économies de papier sont estimées à plus de 200 000 feuilles par an.



FOCUS DD

PRENDRE EN COMPTE LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

Dans une démarche d'une meilleure prise en compte du volet environnemental dans les achats, les consultations intègrent régulièrement des clauses ou des critères environnementaux : réutilisation des matériaux dans les marchés de travaux ; intégration dans les marchés de fournitures de clauses de recyclage sur les emballages, sur l'utilisation de produits au PH neutre ou sur biodégradabilité rapide dans le temps (exemple : entretien ménager) ; critères de jugement des offres sur la fin de vie des produits : récupération et réutilisation des fournitures et emballages (exemples : fournitures électriques, outillages de jardin) ; demande de produits éco certifiés (entretien ménager mais aussi mobiliers de bureau).

Pour ce qui concerne le parc automobile, un additif est ajouté au gazoil pour les véhicules à motorisation diesel afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Déjà en place depuis deux ans sur certains véhicules, le dispositif est élargi depuis 2018.

RAPPORT FINANCIER 2019

L'AFFIRMATION DE L'AMBITION MÉTROPOLITAINE

En 2019, Orléans Métropole a finalisé sa construction avec le transfert des équipements culturels et sportifs d'intérêt Métropolitain, l'acquisition de nouvelles compétences facultatives et le transfert des compétences départementales.

ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET NOUVELLES COMPÉTENCES FACULTATIVES

De nouvelles évolutions de périmètre sont intervenues en 2019 avec la déclaration d'intérêt métropolitain d'équipements culturels et sportifs et l'acquisition de nouvelles compétences facultatives : Musée des Beaux-Arts, Musée Historiques, Patinoire, Zénith, base de loisirs de l'Île Charlemagne, aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye, coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé et clubs sportifs professionnels.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

La loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu que les départements sur le territoire desquels se trouve une métropole se doivent de transférer un certain nombre de compétences à celle-ci.

L'article L. 5217-2-IV du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que, par convention passée avec le département, la métropole exerce à l'intérieur de son périmètre, par transfert, en lieu et place du département, ou par délégation, au nom et pour le compte du département, tout ou partie (et dans ce second cas au moins trois) des groupes de compétences suivants :

- attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement,
- missions confiées au service public départemental d'action sociale,
- adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion,
- aide aux jeunes en difficulté,
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,
- personnes âgées et action sociale,
- tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences,
- construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges,
- gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires.

Ainsi, par délibération du 10 juillet 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de trois compétences départementales à la métropole portant sur :

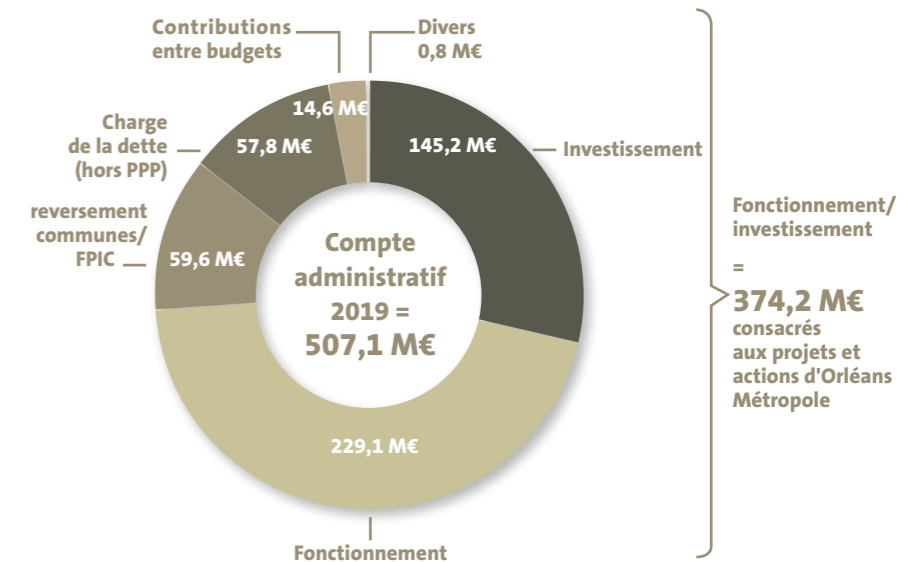
- le fonds de solidarité pour le logement,
- l'aide aux jeunes en difficulté
- la prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté.

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PAR GRANDES MASSES : budget principal et budgets annexes

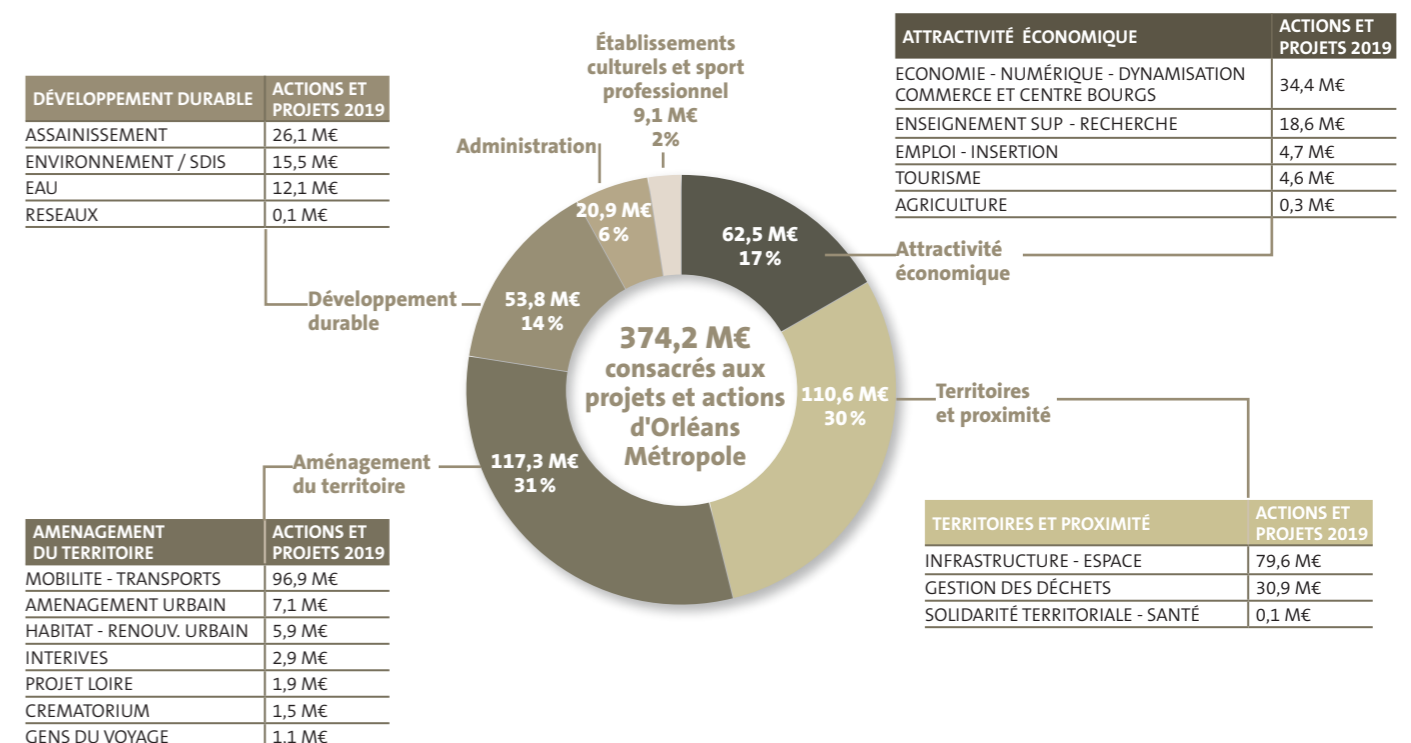
I / Situation financière - Équilibre financier

Sur un budget global de 507,1 M€, Orléans Métropole a consacré :

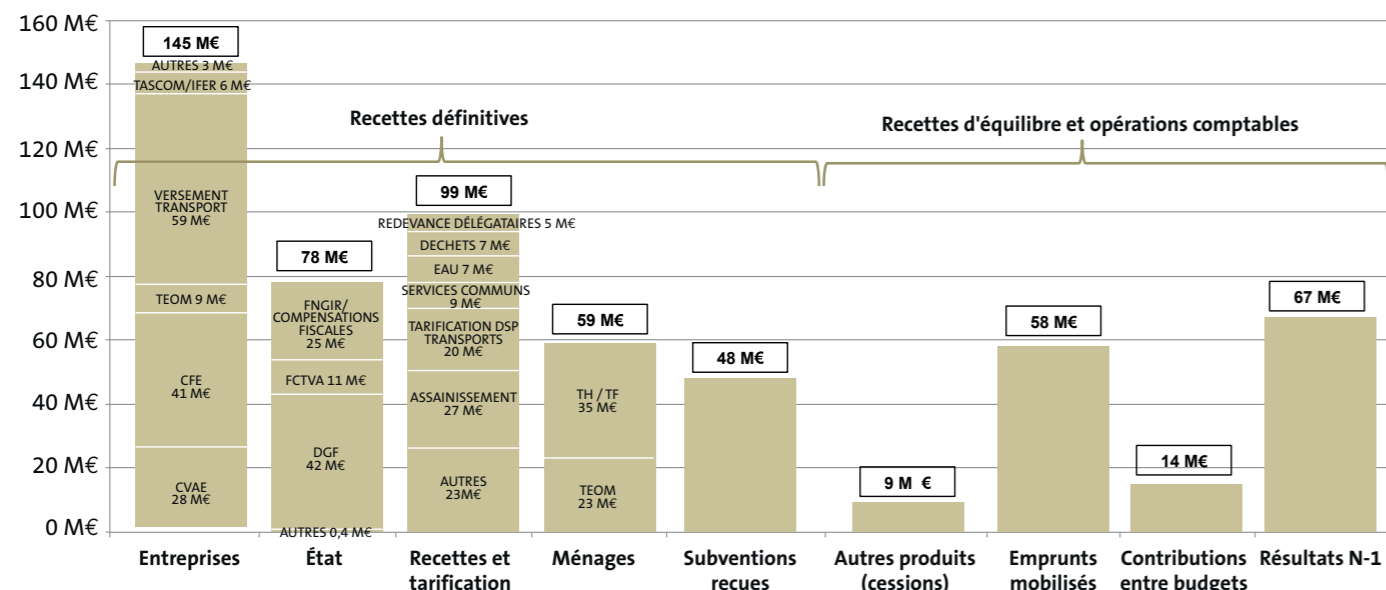
- 374,2 M€ aux différents projets et actions communautaires (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement)
- 132,9 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibres versées aux budgets annexes.



SUR UN BUDGET RÉALISÉ À HAUTEUR DE 507,1 M€ DE DÉPENSES RÉELLES, ORLÉANS MÉTROPOLE A CONSACRÉ 374,2 M€ AUX PROJETS ET ACTIONS QUI SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :



ORLÉANS MÉTROPOLE EST MAJORITAIREMENT FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES



La capacité d'autofinancement (épargne nette) est obtenue par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement additionnées du montant de remboursement en capital des emprunts (dépense d'investissement). Les budgets annexes du Parc Technologique Orléans Charbonnière et des ZAC en régies (production des terrains en vue de leur commercialisation) sont exclus des calculs effectués ci-après.

Les autres recettes de tarification (23 M€) concernent principalement :

- les recettes accessoires d'eau et d'assainissement (locations compteurs, taxes et prestations diverses),
- la taxe de séjour,
- les loyers encaissés,
- les recettes du crématorium,
- les recettes de mise à disposition de services,
- les cessions sur les budgets de ZAC,
- les travaux de voirie refacturés.

L'épargne brute corrigée (intégrant l'attribution de compensation d'investissement) atteint 95,7 M€ en 2019 contre 93,8 M€ en 2018.

Après prise en compte du remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible consolidée atteint 46,7 M€ en progression de 2,3 M€ par rapport à 2018.

CUMUL 10 budgets (hors PTOC/ZAC)	CA 2018	CA 2019
Recettes de gestion courantes	368,6 M€	391,1 M€
- Dépenses de gestion courantes	276,5 M€	298,7 M€
Épargne de gestion	92,0 M€	92,4 M€
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	9,7 M€	8,4 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,6 M€	0,8 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	1,6 M€	1,8 M€
Épargne brute	83,3 M€	85,0 M€
+ Attribution invt	10,5 M€	10,7 M€
Épargne brute corrigée	93,8 M€	95,7 M€
- Remboursement de capital	49,4 M€	49,0 M€
Épargne nette / Autofinancement	44,4 M€	46,7 M€

II / Fiscalité

2019	ORLÉANS MÉTROPOLE
Taxe d'habitation	7,52%
Foncier bâti	1,28%
Foncier non bâti	6,12%
Cotisation foncière des entreprises	24,88%
TEOM (*)	8,73%
Versement transport (**)	1,80%

(*) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est assise sur les valeurs locatives foncières (hors établissements industriels). Elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.

(**) Recette de versement transport : affectée au financement du réseau de transport en commun de la Métropole et payée par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. La réforme introduite par la loi de Finances pour 2016 relève le seuil d'assujettissement à 11 salariés. La situation de l'emploi local influe en temps réel sur le dynamisme des bases.

III / Les dépenses d'équipement

Parmi les projets d'équipement (>0,5M€) en 2019 figurent :

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2019	DÉPENSES 2019
INFRASTRUCTURE DES COMMUNES	35,43 M€
CO'MET	22,03 M€
ACQUISITION BUS BIENS RETOURS DSP	12,15 M€
ÉCOLE BAILLY - TRAVAUX	4,75 M€
ÉCOLE BAILLY - ACQUISITION	4,44 M€
RD2020 JOFFRE CANDOLLE ORLÉANS	2,91 M€
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS EAU POTABLE	2,75 M€
ZAC 1 INTERIVES	2,42 M€
LAB'O ORLÉANS	2,33 M€
RÉSEAUX TRAM - LIGNE A	2,24 M€
RÉHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EAUX USÉES	2,09 M€
@GREENTECH ORLÉANS	2,00 M€
RÉSEAU DÉSORDRE TRAM - LIGNE A	1,75 M€
CCI LOCAUX MARTROI	1,27 M€
REQUALIFICATION ZENITH PARC EXPOS	1,03 M€
AMÉNAGEMENT SITE DES GROUES	0,92 M€
GESTION COURANTE STEP ÎLE ARRAULT	0,92 M€
NOUVELLE STATION TRAM LARRY	0,90 M€
COMET - AIRE ÉVÉNEMENTIELLE	0,80 M€
RÉSEAUX TRAM - GROS TRAVAUX	0,79 M€
STEP LA CHAPELLE	0,77 M€
MATÉRIELS SPÉCIFIQUES ASSAINISSEMENT	0,76 M€
REQUALIFICATIONS VOIRIES	0,71 M€
ACCESSIBILITÉ RÉSEAU BUS	0,69 M€
PPI COURANT TRANSPORTS	0,69 M€
TRAVAUX COURANTS CREMATORIUM	0,68 M€
GIRATOIRE DES AJONCS CHÉCY RD2060/RD8	0,67 M€
AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE	0,64 M€
EXTENSION ORLÉANS LA SAUSSAYE	0,63 M€
OLIVET SECTEUR HÔTEL DIEU	0,60 M€
ITINÉRAIRE LOIRE À VÉLO NORD	0,56 M€
ITINÉRAIRES CYCLABLES	0,55 M€
PROJER URBAIN DESSAUX ORLÉANS FLEURY-LES-AUBRAIS	0,51 M€

IV / Encours de dette

L'encours de la dette globale est constitué des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

En 2019, 57,5 M€ d'emprunts nouveaux ont permis de financer près de 145 M€ de projets d'investissement.

Dans ces conditions, compte tenu des remboursements de capital intervenus en 2019 et à périmètre constant, l'encours de la dette globale s'établit à 485 M€ contre 471 M€ au 31 décembre 2018.

À cet encours, il convient d'ajouter la dette eau potable reçue des communes au 1^{er} janvier 2017 pour 14 M€ (encours au 31/12/2019 : 12,731 M€) et la dette espace public reçue des communes au 1^{er} janvier 2018 pour 54 M€ (encours au 31/12/2019 : 43,561 M€).

L'encours global de dette (y compris dette reçue des communes) s'établit ainsi à 541 M€ au 31/12/2019. La dette du budget transport représente 45% de l'encours global, celle du budget principal (y/c dette de la compétence Gestion des déchets et dette espace public) 44 %, et celle du budget assainissement 4,2%.

ÉVOLUTION DE LA DETTE GLOBALE

En millions d'€ au 31/12/n	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	183 M€	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	21 M€	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€
B. Transport	288 M€	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€
B. Assainissement	35 M€	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€
B. PTOC	7 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€
B. CFA		1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
B. Pépinières	2 M€	5 M€	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€
B. Port	3 M€	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€	(*)
Dettes bancaires	539 M€	509 M€	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€
Dettes eau potable reçue des communes				14 M€	14 M€	13 M€
Dettes espace public reçue des communes					49 M€	44 M€
Dettes globales	539 M€	509 M€	480 M€	484 M€	533 M€	541 M€
Dettes reportées	44 M€	54 M€	55 M€	75 M€	192 M€	226 M€
Dettes globales + dettes reportées	583 M€	563 M€	535 M€	559 M€	725 M€	767 M€

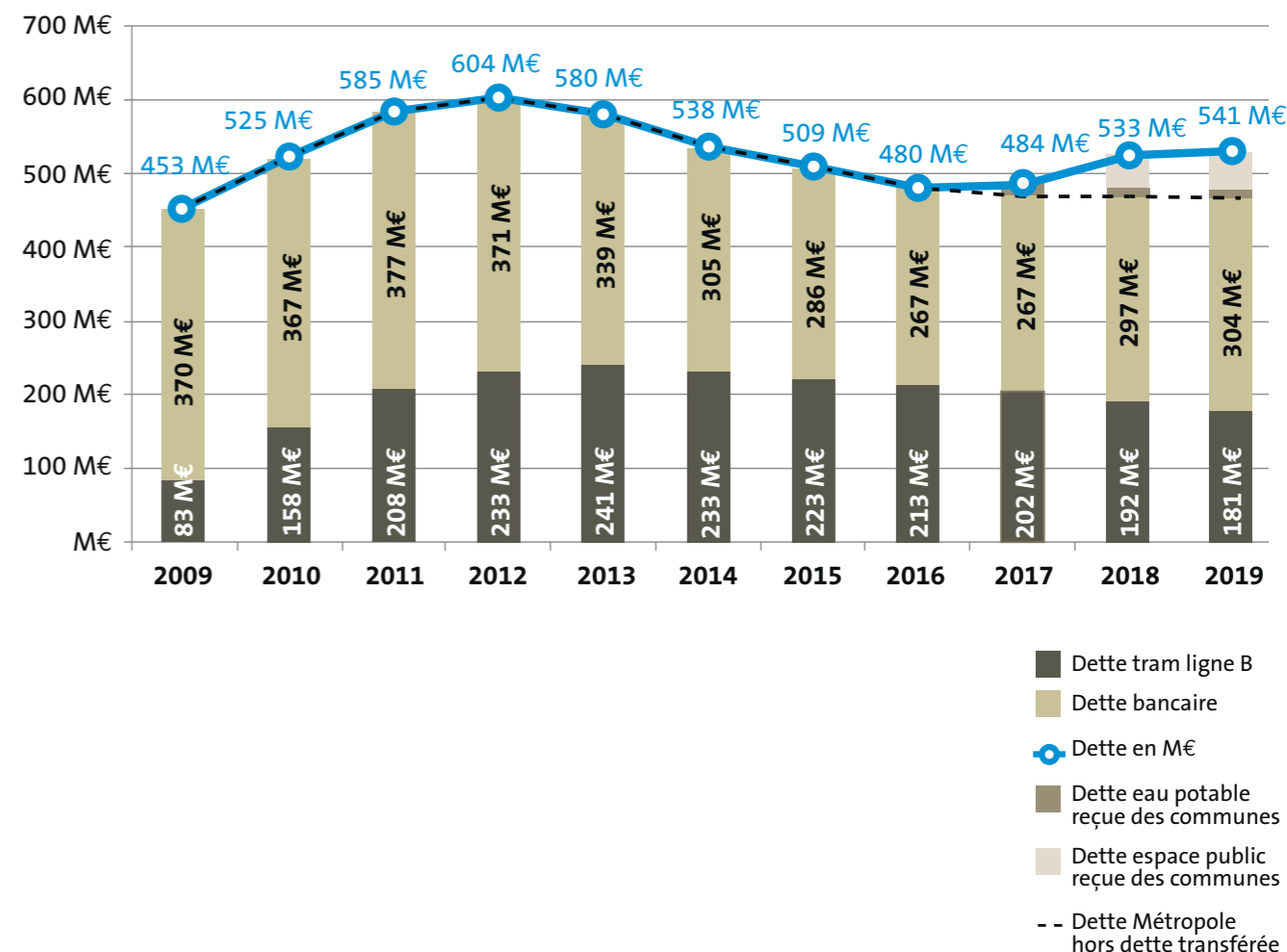
(*) le budget annexe port fluvial a été clôturé au 31/12/2018 - la dette afférente est intégrée au B Principal

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

À l'issue de l'exercice 2019, la capacité de désendettement d'Orléans Métropole, tous budgets confondus, s'établit à 5,6 ans (encours de dette / épargne brute corrigée).

La capacité de désendettement d'Orléans Métropole reste inférieure à 10 années, signe d'une situation financière saine et maîtrisée.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE GLOBALE



LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

au 31/12/2019

COMMUNES	Nb	Conseillers métropolitains	
BOIGNY-SUR-BIONNE	2	M ^{me} CROSNIER Marie-Odile	M. BERNIER Jean-Michel
BOU	1	M ^{me} BLANLUET Michèle Maire	
CHANTEAU	2	M. VANNIER Jean-Pierre	M ^{me} BOTELLO Christel
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	3	M. BONNEAU Nicolas M ^{me} BARTHE-CHENEAU Valérie	M. BOUTIGNY Christian
CHECY	3	M. VALLIES Jean-Vincent. M ^{me} BAULINET Virginie	M. RABILLARD Rémy
COMBLEUX	1	M ^{me} MASSON Marie-Claire 1^{er} Adjoint	
FLEURY-LES-AUBRAIS	6	M ^{me} LINGUET Marie-Agnès M ^{me} LOISEAU Sophie M. DESORMEAU Philippe	M ^{me} LEPROUX-VAUZELLE Fabienne M. DOMINGUES Anthony M ^{me} CANETTE Carole
INGRE	3	M. DUMAS Christian M ^{me} MAIGNAN Catherine	M. GOUGEON Philippe
MARDIE	2	M. THOMAS Christian Maire	M ^{me} CAILLETEAU-CRUCY Clémentine
MARIGNY-LES-USAGES	2	M ARCHENAUULT Eric. Maire	M ^{me} GRIVÉ Claude
OLIVET	6	M. SCHLESINGER Matthieu M. BELOUET Philippe M ^{me} ADELLE Cécile M ^{me} MARAVAL Guylaine M. PELLE Jean-Michel	M. SONCY Horace
ORLÉANS	34	M. CARRE Olivier Maire M. GROUARD Serge M ^{me} ODUNLAMI Béatrice M. LEMAIGNEN Charles-Éric M ^{me} SAUVEGRAIN Muriel M. MONTILLOT Florent M ^{me} ARSAC Martine M. LAGARDE François M. RENAULT Thomas M ^{me} HOSRI Martine M. MARTIN Michel M ^{me} GRIVOT Martine M. SANKHON Soufiane M ^{me} CARRÉ Florence M ^{me} LECLERC Alexandrine M. BAILLON Yann M ^{me} DESCHAMPS Chantal	M ^{me} ANTON Stéphanie M. LELOUP Philippe M ^{me} CHERADAME Muriel M. FOUSSIER François M. PEZET Philippe M ^{me} BARRUEL Béatrice M ^{me} DIABIRA Niamé M ^{me} de QUATREBARBES Aude M. BARBIER Philippe M. POISSON Jean-Luc M ^{me} LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne M. BRARD Michel M ^{me} ET TOUMI Hayette M. GRAND Jean-Philippe M. LECOQ Philippe M ^{me} FOURCADE Arlette M. RICOUD Michel
ORMES	2	M. TOUCHARD Alain Maire	M ^{me} GENET Jeanne
SAINT-CYR-EN-VAL	2	M. BRAUX Christian Maire	M ^{me} SOREAU Evelyne
SAINT-DENIS-EN-VAL	3	M. MARTINET Jacques M ^{me} LUBET Marie-Philippe	M. RICHARD Jérôme
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	2	M. PINAULT Patrick Maire	M ^{me} DASSIS Nelly
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	5	M. MALINVERNO Bruno M ^{me} MARTIN-CHABBERT Colette M ^{me} JALLET Brigitte	M. LAVIALLE Christophe M. DELPORTE Michel
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	5	M. CHAILLOU Christophe Maire M ^{me} DESNOUES Véronique M. VILLARET Marceau	M ^{me} CHARTON Annie M. LAVAL Pascal
SAINT-JEAN-LE-BLANC	3	M. BOIS Christian Maire M ^{me} CHEVRIER Murielle	M ^{me} GRIVOTET Françoise
SAINT-PRYV--SAINT-MESMIN	2	M. COUSIN Thierry Maire	M ^{me} MORIO Chantal
SARAN	4	M ^{me} HAUTIN Maryvonne M. FROMENTIN Christian	M ^{me} DUBOIS Sylvie M. LHOMME Laurent
SEMOY	2	M BAUDE Laurent Maire	M ^{me} LIPIRA Pascale
TOTAL	95		

LE BUREAU D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ AU 31/12/2019

Olivier CARRÉ, Président d'Orléans Métropole

Mathieu SCHLESINGER, vice-président délégué à l'aménagement durable du territoire, la planification urbaine, la stratégie foncière, et délégué aux relations d'Olivet avec Orléans Métropole

Marie-Agnès LINGUET, vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement, à la cohésion sociale, la politique de la ville, la démocratie participative, et déléguée aux relations de Fleury-les-Aubrais avec Orléans Métropole

Bruno MALINVERNO, vice-président délégué aux Transports et déplacements, à la Politique ferroviaire, et délégué aux relations de Saint-Jean-de-Braye avec Orléans Métropole

Christophe CHAILLOU, vice-président délégué aux politiques contractuelles et aux Fonds européens, et délégué aux relations de Saint-Jean-de-la-Ruelle avec Orléans Métropole

Jacques MARTINET, vice-président délégué à l'aménagement économique, aux zones d'activités, aux pépinières, commerce, tourisme, délégué aux relations de Saint-Denis-en-Val avec Orléans Métropole

Michel MARTIN, vice-président délégué aux finances, affaires juridiques et moyens généraux

Nicolas BONNEAU, vice-président délégué à la politique cyclable et circulations douces, et délégué aux relations de La Chapelle-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

Jean-Vincent VALLIES, vice-président délégué à la gestion et la coordination des pôles territoriaux, et délégué aux relations de Chécy avec Orléans Métropole

Christian DUMAS, vice-président délégué à l'énergie, la transition énergétique, délégué aux relations d'Ingré avec Orléans Métropole

Christian BOIS, vice-président délégué à l'assainissement, et délégué aux relations de Saint-Jean-le-Blanc avec Orléans Métropole

Thierry COUSIN, vice-président délégué à la gestion des déchets, délégué aux relations de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

Philippe LELOUP, vice-président délégué à l'emploi, l'insertion, le CFA

Alain TOUCHARD, vice-président délégué à la voirie, aux espaces publics de proximité, aux infrastructures, à la coordination de la propreté, délégué aux relations d'Ormes avec Orléans Métropole

Muriel SAUVEGRAIN, vice-présidente déléguée aux ressources humaines

Christian BRAUX, vice-président délégué à l'environnement, l'écologie urbaine, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des risques majeurs, et délégué aux relations de St-Cyr-en-Val avec Orléans Métropole

Béatrice BARRUEL, vice-présidente déléguée à la recherche, aux transferts de technologies, à l'enseignement supérieur et la vie étudiante

Laurent BAUDE, vice-président délégué à l'Agriculture urbaine et périurbaine, et délégué aux relations de Semoy avec Orléans Métropole

Patrick PINAULT, vice-président délégué à la solidarité territoriale, la ruralité, au cadre de vie, et délégué aux relations de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

Christian THOMAS, vice-président délégué à l'eau potable, et délégué aux relations de Mardié avec Orléans Métropole

Éric ARCHENAUULT, vice-président délégué à la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et délégué aux relations de Marigny-les-Usages avec Orléans Métropole

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

François LAGARDE, président de la commission d'appel d'offres, et chargé de la Police Municipale Intercommunale des Transports

CONSEILLERS SPÉCIAUX

Muriel CHERADAME, chargée des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière

Philippe PEZET, chargé du projet COM'ET

Aude de QUATREBARBES, chargée de la valorisation du Parc Foral et des jardins remarquables

Jérôme RICHARD, chargé du numérique

MEMBRES DU BUREAU

Serge GROUARD, chargé des relations d'Orléans avec Orléans Métropole

Maryvonne HAUTIN, chargée des relations de Saran avec Orléans Métropole

Jean-Michel BERNIER, chargé des relations de Boigny-sur-Bionne avec Orléans Métropole

Jean-Pierre VANNIER, chargé des relations de Chanteau avec Orléans Métropole

Michèle BLANLUET, chargée des relations de Bou avec Orléans Métropole

Marie-Claire MASSON, chargée des relations de Combleux avec Orléans Métropole

Charles-Éric LEMAIGNEN, chargé des dossiers liés aux connexions avec l'Île-de-France

GLOSSAIRE

ADAGV : Association Départementale Action pour les Gens du Voyage

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AFNOR : Association Française de Normalisation

AJLA : Association des Jeunes Libéraux Agréés

ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale

DAAC : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

DGS : Directeur Général des Services

DMR : Déchets Ménagers Résiduels

DOO : Document d'orientations et d'objectifs

DSI : Direction des Systèmes d'Information

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ERASMUS : European Action Scheme for the Mobility of University Students ; programme d'échange d'étudiants et d'enseignants au sein de l'Europe

ESAD : École Supérieure d'Art et de Design

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

FSL : Fonds Solidarité Logement

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

GIP LOE : Groupement d'Intérêt Public Loire & Orléans

GRC : Gestion de la Relation Clients

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

MOBE : Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORI : Opération de restauration immobilière

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLPDMA : Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUM : Plan Local d'Urbanisme Métropole

PLUO : Plan Local d'Urbanisme d'Orléans

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEMDO : Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Orléanais

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation

TAO : Transports de l'Agglomération Orléanaise

TPE : Très Petites Entreprises

TVB : Trame Verte et Bleue

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UTOM : Unité de Traitement des Ordures Ménagères

VAE : Vélo à Assistance Électrique

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée



Rapport d'activité et de développement durable 2019
Juin 2019

Direction de l'information et de la communication

Crédit photo : Benoît Voisin, Jean Puyo, Jérôme Grelet
et Duval R.com

Rédaction : Camille Jaunet

Création et réalisation graphique : Laure Scipion

Impression : Prévost Offset



Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

www.orleans-metropole.fr
🐦📘📷 # OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ
